

@

**Henri DORÉ**

**RECHERCHES**  
sur les  
**SUPERSTITIONS EN CHINE**

PREMIÈRE PARTIE  
**LES PRATIQUES SUPERSTITIEUSES**

TOME I — N° 1

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

à partir de :

**RECHERCHES  
SUR LES SUPERSTITIONS EN CHINE,**  
Première partie : les pratiques superstitieuses,  
chapitres I à V,

par le père Henri DORÉ (1859-1931)

Variétés sinologiques n° 32, Imprimerie de la Mission catholique à  
l'orphelinat de T'ou-sé-wé, Chang-hai, 1911,  
XII+VI+146 pages+75 illustrations+10 photos.

**Ouvrage numérisé grâce à l'obligeance des  
Archives et de la Bibliothèque asiatique des  
Missions Étrangères de Paris**



<http://www.mepasie.org>

Mise en format texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

@

Une longue expérience et plus de vingt années de relations quasi-quotidiennes avec les païens, m'ayant mis dans des conditions très favorables pour connaître leur mentalité et toutes leurs croyances, j'ai cru qu'il appartenait à mon rôle de missionnaire de contribuer, pour ma faible part, à essayer de les décrire.

Depuis longtemps préoccupé de cette idée, j'ai visité les pagodes, parcouru les villes et les bourgades pour me procurer toutes les images populaires ayant trait à mon sujet. Je dis ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu ; je cite les documents où j'ai trouvé l'origine et le développement de ces superstitions. Ordinairement je traduis ces documents ; quelquefois je me contente d'en donner le sens, ou de traduire l'essentiel.

Ces documents sont si multipliés dans la seconde et dans la troisième partie, que souvent j'ai dû renoncer à les donner en chinois, pour ne pas trop alourdir les notices. Mais comme mon but est de creuser un puits qui donne accès à la mine des superstitions et en facilite l'exploitation, je citerai les ouvrages consultés, avec indication de la page. J'ai l'avantage de pouvoir donner, entre autres références, celles que le P. Pierre Hoang a si patiemment cherchées dans les nombreux ouvrages chinois qui traitent de ces questions. Même après sa mort, il rendra encore service à la science.

Après chaque article, on trouvera une ou plusieurs gravures d'origine vraiment chinoise, et non pas inventées pour le besoin de la cause.

Ces images chinoises, ces documents authentiques, m'ont semblé avoir plusieurs avantages. Le premier, c'est d'éclairer le texte, car la vérité entre mieux par les yeux. Le second, c'est de prouver que ces superstitions ne sont point imaginaires, qu'elles existent réellement, que les peintres chinois les connaissent, puisqu'ils les représentent sur des images à l'usage du peuple. Nous tenons dans la bibliothèque de Zi-ka-wei, l'original de toutes ces gravures et des centaines d'autres encore, dans des Albums composés peu à peu avec des images trouvées dans les villes chinoises et sur les

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

marchés. Chacune de ces gravures devient ainsi une preuve de la réalité du sujet qu'elle représente, et chacun des sujets devient un sujet vécu.

Un troisième avantage, c'est de mieux faire voir la croyance populaire. Le peuple apprend plus par l'image que par la lecture, et quiconque possède à fond la science de l'imagerie populaire, a pénétré par le fait, jusqu'au fond du cœur les gens du peuple, il s'est assimilé leurs idées, leurs goûts, leurs prédilections. Qu'un écrivain original exprime une pensée divergente dans un ouvrage quelconque, ce livre n'indiquera que l'opinion d'un particulier. Mais les images peintes pour les gens du peuple doivent s'adapter à leurs croyances pour avoir du succès ; et il se trouve naturellement que ce sont les plus répandues, les plus achetées, qui expriment le mieux les croyances de la foule.

C'est surtout pour ceux qui doivent voir de leurs yeux et toucher du doigt, dans les milieux païens, au cœur de la vieille Chine, loin des ports ouverts, toutes ces pratiques superstitieuses et ces images, que j'ai travaillé : le but visé avant tout était de leur faire connaître à l'avance ce qu'ils y trouveront. De tout cœur, j'ai travaillé d'abord pour les missionnaires, ayant pour but et d'être utile à mes frères d'armes, et d'aider au salut de mes chers Chinois.

Si, de plus, ce petit travail peut être de quelque profit pour la science, s'il agréé aux hommes désireux de s'instruire sur la religion et les mœurs chinoises, je n'aurai qu'à me réjouir de ce double profit.

Souvent on nous demande quelle religion pratiquent actuellement les Chinois, non pas dans les ports, mais dans la vraie Chine : ce petit travail est un commencement de réponse. Le vrai Dieu est, sinon tout à fait oublié, du moins totalement méconnu ; il ne reste qu'une vague idée d'un Etre Suprême, que le peuple semble vouloir invoquer dans les circonstances les plus solennelles de la vie, v.g. dans un danger de mort, ou pour l'émission d'un serment...

Pour la multitude, c'est *Yu-hoang*, ou *Tien-lao-yé*, ou simplement le nom vague de *Pou-sah lao-yé*, comme j'ai entendu moi-même des bateliers le

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

crier dans un pressant danger de mort.

Pour les lettrés anciens, c'était *Chang-ti* ; pour les lettrés modernes, avec Tchou-hi en tête, il n'y a plus de Dieu ; tout se borne au présent : plus de rémunération d'outre-tombe. C'est du moins la théorie, car personne n'ignore que, dans la pratique, ils sont très superstitieux. La religion chinoise consiste donc dans une multitude de superstitions, qui varient suivant les pays, mais qui ont un fond commun à peu près le même. Les trois religions n'en font qu'une, dit l'adage : *San kiao wei i* ; en pratique, chaque individu est confucéo-tao-bouddhiste.

On rend un culte à une foule d'hommes, d'esprits, ou même d'étoiles ; le règne minéral, végétal, et animal, reçoivent de l'encens, seul Celui qui le mérite en est privé. C'est grand pitié au Céleste Empire ! Puisse le mal être mieux connu ! Puissent les cœurs généreux se sentir embrasés d'un immense désir d'y porter remède !

#### DIVISION DU TRAVAIL

L'ouvrage dont j'entreprends la publication avec le présent volume, sera divisé comme il suit.

Première partie. — On y traite des *pratiques superstitieuses* qui enlacent le Chinois païen du berceau à la tombe. Mes études portent surtout sur les deux provinces du *Kiang-sou* et du *Ngan-hoei*. Je mentionne donc les superstitions que je connais pour les avoir vues pratiquer de mes propres yeux. Que d'autres travaillent sur le même sujet dans les autres provinces, et nous aurons les éléments d'un travail complet sur la question. Je donne les illustrations et les fac-similés d'un grand nombre de documents recueillis dans ces deux provinces.

Seconde partie. — Elle renferme ce qu'on peut trouver d'historique, et de connaissances pratiques, sur les hommes réels ou mythiques honorés comme dieux, esprits, ou génies : c'est-à-dire, une *notice documentée* sur chacun d'eux, suivie d'une ou plusieurs images.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Troisième partie. — Cette troisième partie comprendra une notice illustrée sur *Confucius*, *Lao-tse* et *Buddha*, d'après les livres et les images chinoises. Nous donnerons ensuite un résumé synthétique des trois religions qu'ils ont fondées : Confucianisme, Taoïsme et Bouddhisme, nous attachant surtout à montrer comment elles ont été popularisées en Chine par l'image, le tract, la comédie et même le roman. Mettant en partie de côté les réflexions philosophiques sur ces doctrines, nous nous efforcerons de les montrer vivantes, telles que le peuple les connaît et les pratique actuellement en Chine.

En la fête de N.-D. Auxiliatrice, patronne du Kiang-nan.

24 Mai 1910.

Les 'Recherches sur les superstitions' ont été écrites, l'auteur nous en avertit, dans un but avant tout pratique.

Il a néanmoins paru à plusieurs que ce travail, tel quel, et sans appareil scientifique, intéresserait les sinologues de profession, et leur fournirait, pour l'étude des mœurs chinoises, des matériaux précieux.

C'est pourquoi la Direction des *Variétés sinologiques* a jugé bon d'insérer le présent ouvrage dans la série de ses autres publications.

Il a fallu, vu l'abondance des documents hors texte, diviser la PREMIÈRE PARTIE en deux volumes : le premier s'arrêtera donc au sixième chapitre ; les derniers chapitres feront la matière d'un second volume.

Pour la transcription des caractères chinois, on a pris la romanisation du P. Zottoli.

L'ÉDITEUR.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

**Liste des ouvrages consultés pour la première partie**

@

**Livres chinois**

Chan-hai-king — Chan-men-je-song — Che-ki (Han Hiao-ou-ti) — Che-ming — Cheng Song touo-I — Cheng-ki tchou-wen — Cheou-che-chou — Cheou-chen-ki — Che-ou-yuen-hoei — Che-ta-ya (Che-king, livre des vers) — Che-wen-lei-tsiu — Choei-king-tsi.

Fan-chou — Fan-i-ming-I — Fong Mong-tcheng tche-nang — Fong-chan-kia li-tsi-chouo — Fong-che wen-kien-ki — Fong-chen-yen-I — Fong-sou-t'ong.

Hai-yu-t'song-k'ao — Han-chou — Heou-Han-chou (T'sai-luen-t'choan) — Hiao-king — Hoang-li — Hoei-t'ou siang-mong t'siuen-chou.

I-king.

Je-tche-lou — Je-tche-lou-tchou.

K'i-men-ta-t'siuen — Kang-mou-tsi-lan — Kan-pao cheou-chen-ki — Kien-hou-pou-tsi — Kien-hou-tsi — Kieou T'ang-chou — Ki-k'ang-ché-ou-ki-hiong-luen — King-kang-king — Koa-ti-tche — Kong-suen-chou-t'choan — Kou Mei tche-wen-lou.

Lang-ya-tai-tsoei-pien — Leng-kia-king — Li Tsi-wong tse-hia-lou — Liang-k'i-man tche — Liang-pan-t'sieou-yu-gno (gnan) — Li-fang T'ai-p'ing-koang-ki — Li-hio i-wen-pou — Li-hio-i-wen — Li-ki — Li-ki chou — Li-ki tsi-chouo — Ling-t'sien chou — Lou Ki-hiong Pé-king soei-hua-ki — Lou-che — Lou-luen-king — Lou-ming-chou — Louo-king-kiai.

Ma-i-siang-fa — Ming-hio-siu-tche — Ming-tou-mou t'ing-yu-ki-tan — Mong-hoa-lou — Mong-tse.

Ou Man-yun kiang-hiang-tsié-ou-che — Ou-king i-i — Ou-li-t'ong-k'ao.

Pé-hou-t'ong.

Sang-li — San-kouo-tche — Se-chou jen-ou-k'ao — Se-ming-pao-hiun — Se-ming-ti-kiun king-tsao-t'siuen-chou — Sian-siang i-yao-t'siuen-t'choan — Sien-tché-li-chou — Sing T'ang-chou — Sing-tche-lou — Siun-tse — Si-yeou-ki — Soei-che-ki — Soei-chou — Soei-yuen-soei-pi — Song Yu Wen-pao, t'choei-kien-lou wai-tsi — Song-chou — Song-tao-kou t'sing-i-lou.

T'ai-chang san-koan-king — T'ai-p'ing-koang-ki — T'ang-chou (Wang-yu-t'choan) — T'chen-lieou fong-sou-t'choan — T'choen-t'sieou — T'choen-t'sieou-t'choan — T'iao-t'sien-king — T'ien-hiang-leou ngeou-té — T'ong-chou — T'ong-sou-pien — T'ong-tien (Tchao-hoen-tsang-i) — T'ong-tien — T'san-sing-pi-yao tsiu-ki-pien-lan — T'sing-kia-lou — T'si-sieou-lei-kao — Ta-Han hié-t'ien koan-fou-tse tsi-che-kieou-ki-wen — Ta-hio — Ta-lou-jen-sin-yuen — Ta-t'ong — Ta-t'ong-li — Tchao-king-ngan yun-lou-man-t'chao — Tcheou-li t'choen-koan ta-tsang-pé — Tcheou-li t'ien-koan-chan-fou — Tcheou-li tchou-chou — Tcheou-tcheng-pien-wang — Tchoang-tse — Tchong-tseng san-kiao yuen-lieou cheng-ti-fou-che cheou-chen-ki — Tchong-tseng-cheou-chen-ki — Tchou-tse t'chou-tse-tsi-tchou — Tchou-tse yu-lei — Tchou-tse yu-lou — Tong-kien-kang-mou — Tou-chou ki-chou-luo — Tou-li-t'ong-k'ao — Tsang-chou — Tseng-pou pi-t'choan wan-fa-koei-tsang — Tse-tche-t'ong-kien kang-mou — Tsi-chouo-t'siuen-tcheng — Tsién-Han-chou — Tsin-chou — Tsouo-t'choan.

Wang-fou tsiuen-fou-luen — Wang-i t'chou-tse-tcheng-kiu — Wang-wei t'sing-yen-t'song-lou.

Yao-liu-lou chou — Yé-hou-pien — Yen-wang-king — Yeou-hio — Yng-siué-hien soei-pi — Yo-ki — Yong-tchoang-siao-p'ing — Yuen-tien-tchang — Yu-hai — Yu-hia-ki t'ong-chou — Yu-li-t'chao-t'choan — Yu-tcheou ta-i-i.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

**Livres européens**

- R. P. Wiegner S. J., Rudiments.  
R. P. Wiegner S. J., Textes historiques.  
R. P. Wiegner S. J., Folk-Lore.  
R. P. M. Tchang S. J., Synchronismes chinois.  
Rev. Geo. Miles, Vegetarian sects.  
E. H. Parker, Bouddhisme chinois.  
Rev. J. Edkins, Notices of chinese Buddhism.  
Eitel, Chinese Buddhism. (Hand book of).  
S. Beal, Buddhism in China.  
S. J., Lettres de Jersey.  
S. J., Lettres édifiantes.  
J. de Groot, Annales du musée Guimet.  
J. de Groot, The religious system of China.  
Dennys, Folk Lore of China.  
Mémoires concernant les Chinois.  
Chinese repository.  
Revue de l'extrême Orient.  
Bulletin de la société belge d'études coloniales.

@

## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIERE PARTIE — TOME PREMIER. N° 1

*Présentation — Bibliographie*

#### **CHAPITRE I. La naissance et l'enfance**

Article I. Avant la naissance. Divinités priées — Accouchement — Tablette exposée — Devins — Miroir — Statuettes — Voué bonze.

Illustrations. 1. Koan-yn song-tse — 2. Tche-ma de Koan-yn — 3. K'oei-sing et les enfants — 4. Tchang Ko-lao song-tse — 5. Niang-niang song-tse — 6. Ki-ling song-tse — 7. Deux talismans (Délivrance).

Article II. Après la naissance. Lampe des sept étoiles — Flèches en bois de pêcher — Amulettes de pêcher — T'euo-cheng-koei — Poil de chien — Sapèques — Immolation du coq — Nom d'animal ; de fille — Sonnettes — Vermillon — Mutiler le cadavre.

Illustrations. 8. Flèches en pêcher — 9. Tchang-sien ta-t'ien-keou.

Article III. Superstitions pour les enfants. Cadenas — Collier — Pendants d'oreilles — Sapèques — Pa-koa — Couronne de cheveux — Habits de bonze — Pé-kia-i — T'euo-cheng-koei — Amulettes — Adoption sèche — Etoffe rouge à la tresse — Noyaux de pêches — Berceau en bois fastes.

Illustrations. 10. Cadenas — 11. Collier — 12. Pendant d'oreille — 13. Sapèques suspendues au cou — 14. Trigrammes — 15. Couronne — 16. Habit de bonze — 17. Habit de diverses étoffes — 18. Cheou-sing sort d'une pêche — 19. Ou-tse je-cheng.

Article IV. Le passage des douanes.

#### **CHAPITRE II. Les fiançailles et le mariage**

Article I. Les fiançailles.

Article II. Le mariage. Détermination du temps — Choix du jour — Choix du mois — Cadeaux de bon augure.

Article III. Le départ de la fiancée.

Article IV. Introduction de la fiancée dans la maison du mari. L'arrivée — Nao-sing-fang — Au tse-t'ang.

Illustrations. 20. Miroir de cuivre — 21. La selle — 22. Bouffonneries d'usage.

#### **CHAPITRE III. La mort et les funérailles**

Article I. Avant la mort. Tai pou-sah — Trousseau mortuaire (Homme ; Femme) — Jarretières — Ceinture — Boutons — Lit de mort — Rideaux.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

[Article II. Après la mort.](#) Hoang-li — Toilette du mort — Banderolles — A la pagode — Provisions de voyage — Chaise — Vieux souliers — Flocons de coton.

[Article III. La mise au tombeau.](#)

1° [L'ensevelissement.](#) Jour faste — Clou — Han-k'eu-t'sien — Cercueil — Ta k'eu-che. — Miroir — Tsing-k'eu pou — Wan ting — Clouage du cercueil.

Illustration. 23. [La sapèque.](#)

2° [Autour du cercueil.](#) Tablette — Tao-t'eu-fan — Lampe à 7 mèches — Le Fong-ling. — Visites au mort — Papier-monnaie — Présents. Prostrations — Les enfants et l'oeuf.

Illustration. 24. [Dispositif.](#)

[Article IV. L'enterrement.](#) L'emplacement — La levée du corps — Ordre du cortège — Au cimetière — Cercueils recouverts de paille.

[Article V. Après l'enterrement.](#) Diverses époques — Le tumulus — La lumière des yeux — Maison de papier — Fan-kiuen — La lampe koei-teng — T'sing-ming — Kou-hoen — Habits d'hiver — Lou-teng — Septième lune.

[Article VI. Suppliques diverses au temps des funérailles.](#) Sao-cheng pou-sah — Ming-fou che-wang — Long-tché pou-sah — Kou-hoen pou-sah.

Fac-simil. 25, 26, 27, 28, Suppliques.

[Article VII. L'achat du droit de passage.](#)

Illustration. 29 [Le convoi funèbre.](#)

#### **CHAPITRE IV. Talismans-suppliques en faveur des morts**

[Article I. Pour les morts ordinaires.](#) Texte explicatif des diverses suppliques.

Fac-simil. 30. [Talisman-purificateur à Lao-tse](#) — 31. [Supplique à Ti-t'sang-wang](#) — 31b. [Supplique autre forme](#) — 32. [Pour une bonne réincarnation](#) — 33. [Pour une douane mal famée](#) — 34. [Passe-port : Lou-yng tan-tse](#) — 35. [Kai-tan pour âmes errantes](#) — 36. [La clef du ciel](#) — 37. [Information au dieu des enfers](#) — 38. [Siège transitoire de l'âme](#) — 39. [Bourse de l'âme](#) — 40. [Habits brûlés pour le mort](#) — 41. [Coffre-fort en papier.](#)

[Article II. Talismans-suppliques pour le lac sanglant.](#)

Fac-simil. 42. [Fac-similé de la pièce](#) — 43. [Femme morte en couches.](#)

[Article III. Talismans-suppliques pour les cas particuliers.](#)

Fac-simil. 44. [Pour un pendu](#) — 45. [Pour la victime d'un assassinat](#) — 46. [Pour les ensorcelés](#) — 47. [Pour les victimes des procès](#) — 48. [Pour mort par suite de blessures](#) — 49. [Pour les noyés](#) — 50. [Pour quelqu'un mort en prison](#) — 51. [Pour la victime d'une calomnie](#) — 52. [Pour victime d'empoisonnement par les médecins.](#)

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

**CHAPITRE V. Diverses superstitions pour les défunts**

Article I. La tablette.

Illustration. 53. Figure de la tablette.

Article II. La prostration.

Illustration. 54. Devant un tombeau.

Article III. Les sacrifices, ou oblations.

Illustration. 55. Figure.

Article IV. Le papier-monnaie.

Illustration. 56. Divers genres.

Article V. Les cloches bouddhiques.

Illustration. 57. Cloche et chapelet bouddhiques.

Article VI. Les maisons de papier.

Illustration. 58. Une maison de papier.

Article VII. Les drapeaux de papier.

Illustration. 59. Tche-fan-tse.

Article VIII. La métempsyose.

Illustration. 60. La roue. — 61. Multiples transformations, (Chan-hai-king) 4 images.

Article IX. Les revenants.

Illustration. 62. Song T'ai-tsou et le revenant. — 62b. Revenants masculin et féminin.

Article X. Evocation des morts.

Illustration. 63. Le médium.

Article XI. Tsou-tchai. Pouo-ti-yu.

Illustration. 64. La cérémonie. — 65. Feuilles pour la cérémonie, 5 Fac-similés.

@



**Le temple du Ciel à Pékin.**



**Fig. 1.** La 'Koan-yng' aux enfants.

## CHAPITRE I

### LA NAISSANCE ET L'ENFANCE Tan cheng yeou che 誕生幼時

#### ARTICLE I. — AVANT LA NAISSANCE

@

p.001 Avoir une nombreuse descendance, telle est une des grandes, sinon la plus grande préoccupation d'un Chinois. Aussi que de divinités il invoque pour obtenir des enfants ! En voici quelques-unes choisies entre cent.

A. — Quelles divinités prie-t-on spécialement pour obtenir des enfants ?

C'est tout d'abord la fameuse *Koan Yng Pou-sah*, dont le culte grandit de

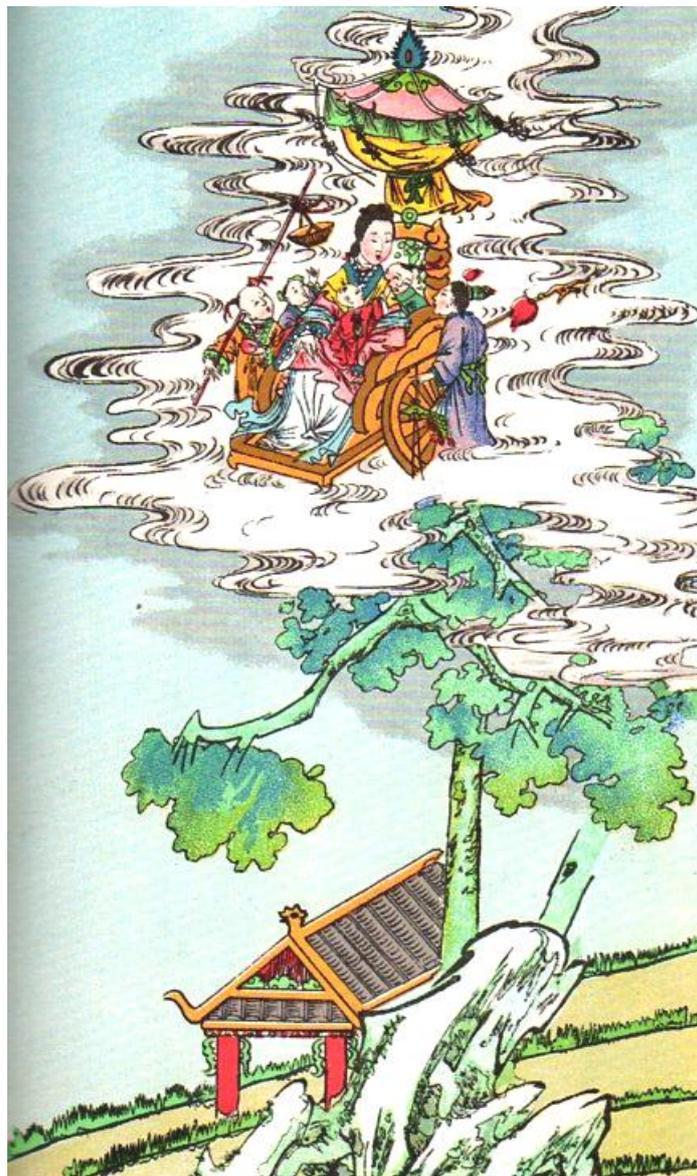


**Fig. 2. 'Tche-ma' de Koan-ying aux habits blancs, brûlé en son honneur pour obtenir des enfants**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

plus en plus. Son image se trouve dans toutes les pagodes, et presque partout, on peut voir un petit soulier ou même plusieurs, déposés au pied de sa statue. C'est une femme qui la prie de lui accorder un enfant ; comme p.002 hommage de sa confiance, elle lui offre un soulier. Diverses sont les coutumes à cet égard. Ailleurs, on demande à emprunter un des souliers, qui sont déposés aux pieds de la déesse, puis après la naissance de l'enfant désiré, on reporte le soulier, et on y ajoute comme 'ex-voto' une paire de souliers neufs. Souvent on y joint un repas sacré, offert en reconnaissance du bienfait reçu. Dans ce cas, le bonze récite des prières d'actions de grâces.

*T'ien sien long tse* se voit exposée dans beaucoup de maisons païennes.



**Fig. 5. *T'ien sien song tse*. Assise sur son char, elle porte un enfant à un heureux ménage.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Cette divinité, d'origine taoïste, ne serait autre que la fille du dieu du pic sacré de l'Est, appelée *Tai chan niang niang*<sup>1</sup>, particulièrement vénérée dans le *Chan-tong*, et tous les pays limitrophes. D'autres déesses, ses subalternes, lui servent comme d'acolytes, et semblent chargées d'exécuter ses ordres. On les trouve fréquemment à ses côtés, soit dans les pagodes, soit sur les images.

Voici les noms de celles qui y figurent le plus ordinairement :

*Tsoei cheng niang niang*

La matrone qui active l'accouchement.

*Song cheng niang niang*

La matrone qui donne des enfants.

*Tse suen niang niang*

La matrone de la postérité.

*Tchou cheng niang niang*

La matrone de la fécondité.

Cette dernière déesse reçoit un culte tout spécial dans plusieurs provinces du sud, elle compte à son service toute une cohorte de génies féminins, tutélaires de l'enfance.

La fête de cette Parque chinoise tombe le quinzième jour du sixième mois ; des mets, déposés sur le lit de famille, sont offerts en son honneur.

Des images la représentent montant la licorne, ou le phénix, ou portée sur les nuées du ciel ; dans ses bras elle tient un <sub>p.003</sub> enfant, et ses dames d'honneur se rangent à ses côtés pour lui offrir leurs services. C'est la Mylitta babylonienne, l'Astarté de Sidon.

D'après la croyance populaire, dans plusieurs pays du moins, cette divinité reçoit de *Yen wang*, le dieu des enfers, les âmes purifiées par les expiations de l'enfer bouddhique, et par la série des transmigrations, méritées par leurs péchés pendant les existences précédentes ; à elle de

---

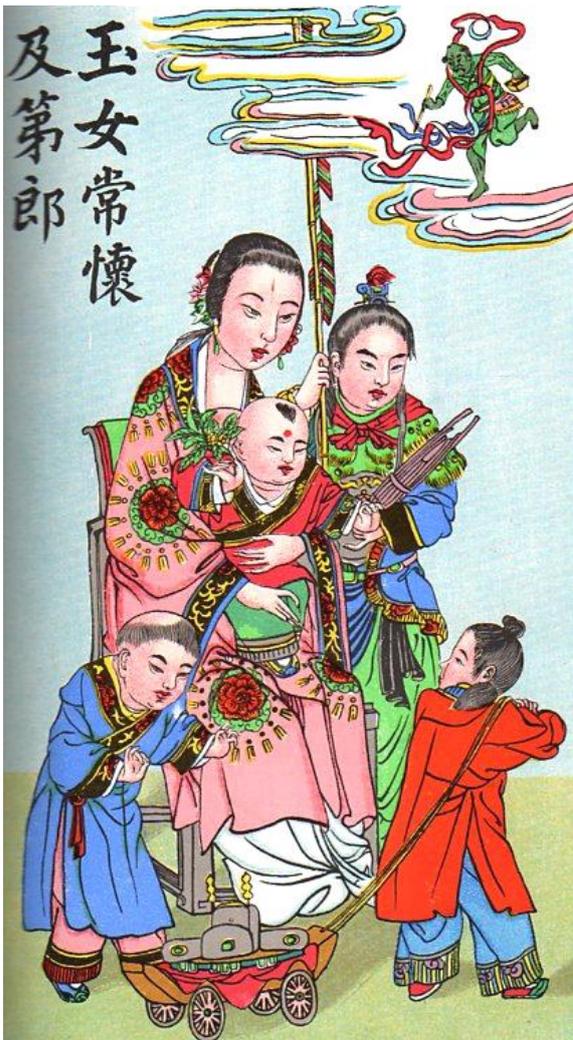
<sup>1</sup> Cf. *Tai chan niang niang pao kiuen*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

décider dans quels corps ces âmes doivent être réincarnées sur terre.

Ailleurs, on prie de préférence la sainte mère, reine du ciel, *T'ien heou cheng mou*, sa statue tient la place d'honneur dans les pagodes appelées *Pé tse t'ang*, ou temples des cent enfants.

Parmi les autres divinités féminines, tutélaires des enfants, on peut encore nommer : la matrone, guide de l'enfance, la matrone de l'allaitement, la sainte mère, gage de fécondité : *Pao cheng cheng mou* etc...



**Fig. 3. Koei sing du haut des cieux protège le nouveau-né. Sur un char on voit le bonnet des académiciens.**

On ne s'adresse pas seulement aux divinités féminines, quelques dieux sont aussi réputés, comme particulièrement disposés à écouter les prières qu'on leur adresse, pour obtenir des enfants. Ainsi, *Ngan kong* a grande réputation dans la sous-préfecture de *Fan tchang hien*, au *Ngan-hoei*, on lui rend un culte assidu pour obtenir des enfants mâles.

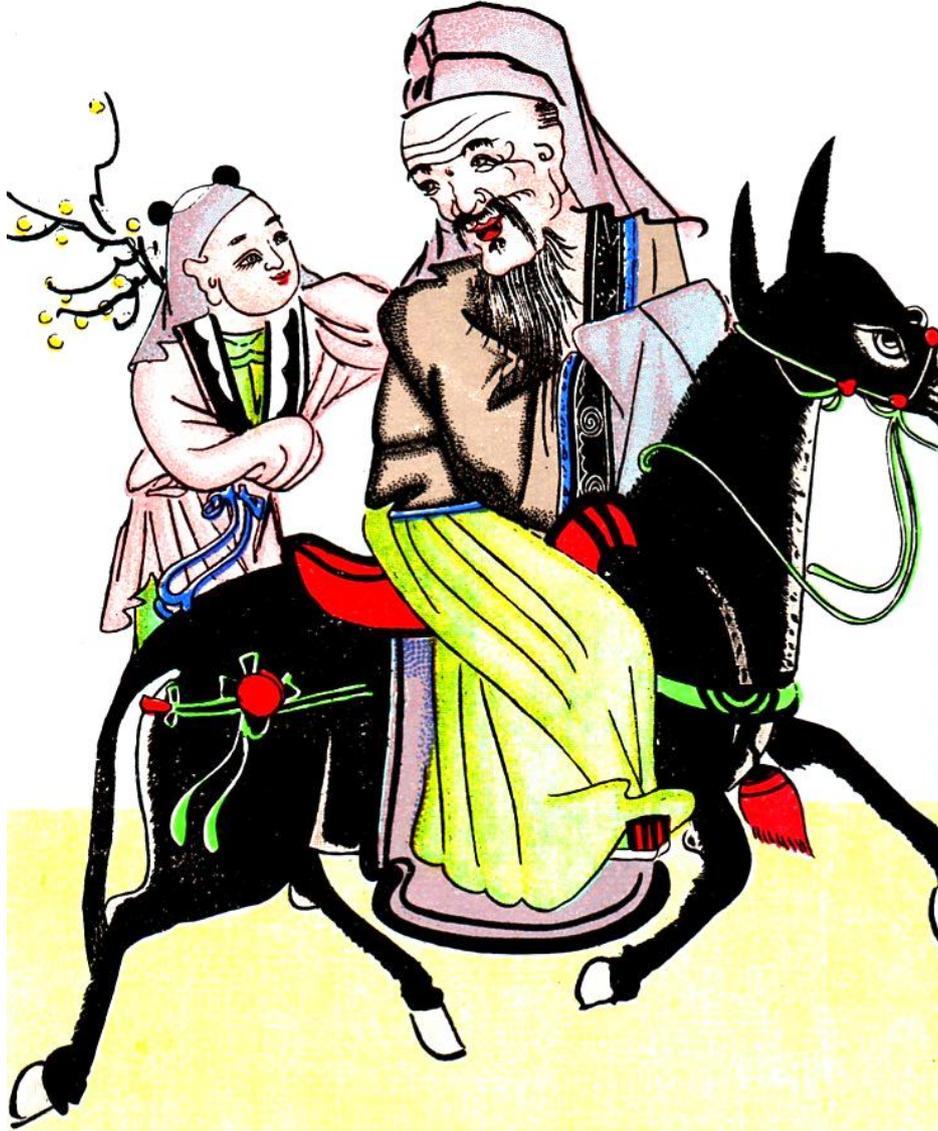
Les familles mandarinales, les lettrés, prient souvent *Koei sing*, dieu de la littérature, de leur accorder des enfants intelligents, qui puissent réussir aux examens académiques. Pour la même raison, on affiche dans la chambre des jeunes époux, une image de *Koan-kong*, qui leur fait présent d'un jeune enfant, coiffé du bonnet des académiciens.

Tantôt c'est *Liu Tong ping*, et *Koan-kong*, qui portent dans leurs mains un enfant mâle ; c'est un gage, que le jeune ménage aura beaucoup d'enfants, et comptera parmi eux des savants lettrés, ou des officiers remarquables. On sait en effet, que *Liu Tong ping*, est l'Immortel des

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

lettrés, p.004 et que *Koan-kong* cumule les titres de : dieu de la guerre et patron de la littérature.

*Tchang Kouo lao* monté sur son âne, offre, lui aussi, un héritier aux jeunes mariés, et on verra souvent son image affichée dans leur chambre.



**Fig. 4. *Tchang Kouo lao*, le pourvoyeur d'enfants.**

Les païens font usage d'une foule d'images porte-bonheur, pour la même fin : c'est ainsi qu'on rencontre communément : soit une licorne portant un enfant, soit un phénix, chargé d'un garçon, et dirigeant son vol vers une habitation, soit les fameuses images dites : des cent enfants, où sont peints cent garçons, qui se distribuent tous les honneurs et toutes les dignités de ce monde. p.005

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**



**Fig. 6. Ki-ling-song-tse, ou la licorne apportant un enfant.**

B. Quelques autres superstitions.

1° *Exposition de la tablette dans la maison.*

*Tsoei cheng niang-niang*, ou la Matrone activant la délivrance, est en grande vénération.

Quand l'accouchement est trop laborieux, on va brûler de l'encens dans sa pagode, faire des vœux, ou même on apporte en grande pompe la tablette de la déesse, qu'on expose dans la maison de la femme en travail d'accouchement, sur cette tablette on dépose ses habits pour urger sa protection.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

*Ko Kou niang-niang*, ex-sage femme de *Houo-tcheou* et divinisée à cause des services qu'elle rendit pendant sa vie, est honorée par toutes les femmes du pays, qui organisent chaque année une procession en son honneur. Elle a ses pagodes, et sa tablette trouve une place honorable dans les pagodes des autres divinités du pays. On transporte sa tablette, de famille en famille, dans le but d'implorer sa protection pour les couches.

2° Talismans.

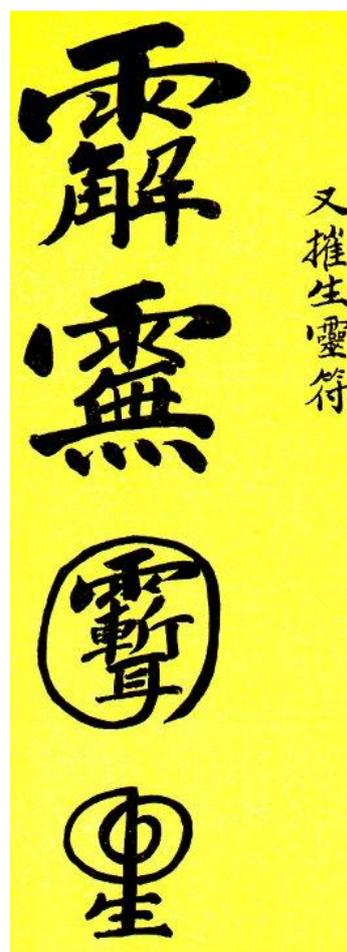
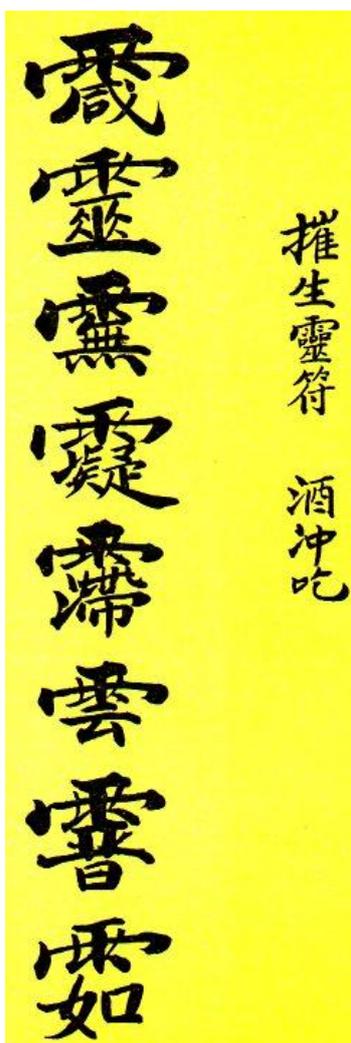
Si l'accouchement est trop difficile, on a recours aux prêtres taoïstes, ou aux bonzes, ils dessinent des talismans et amulettes, qu'il suffit de coller sur le corps de la femme pour obtenir sa délivrance.

Il y en a qui ont grande réputation ; le vulgaire croit fermement que dès lors qu'ils sont appliqués, l'enfant viendra au jour, le sein de la mère dût-il se déchirer et se rompre.

Parfois on brûle ces amulettes, et on donne à boire la cendre mêlée à un liquide quelconque, pour hâter la délivrance.

Voilà deux talismans réputés comme infaillibles pour activer la délivrance des femmes enceintes.

Mode d'emploi. — On brûle ces amulettes, on verse la cendre dans un peu de vin, et on la donne à boire.



**Fig. 7a et 7b. Amulette et talisman pour hâter la délivrance.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

3° Devins. p.006

Les devins sont souvent consultés par les femmes, durant leur grossesse, afin qu'ils leur prédisent à l'avance le sexe de l'enfant qu'elles mettront au monde.

4° Miroir.

Beaucoup de femmes enceintes portent sur elles un petit miroir en cuivre, c'est un talisman contre toutes les influences néfastes qui pourraient nuire à l'enfant qu'elles portent dans leur sein.

Munies de cette protection, elles peuvent sans crainte entrer dans une maison où on porte le deuil d'un défunt, leur enfant n'en mourra pas pour cela.

5° Horoscope.

L'heure et le jour de la naissance jouent un grand rôle, croit-on, sur la destinée du nouveau-né, on note cela minutieusement, le diseur de bonne aventure s'appuie sur ces données pour tirer l'horoscope de l'enfant. — On trouve aussi des images qui simplifient les calculs. Sur chacun des membres de la gravure, on écrit une des 12 heures chinoises du calendrier : une sur la tête, l'autre sur le bras droit, une autre sur le ventre, etc..

Dès que l'enfant est né, on regarde vite sur quelle partie du corps se trouve la lettre indiquant l'heure de sa naissance, et on en tire un présage <sup>1</sup>.

6° Figurines.

Dans certaines pagodes, on trouve des figurines d'enfants, on peut souvent se demander dans quel but elles sont placées là.

Voyez plutôt ces femmes qui les examinent minutieusement, quand chacune d'elles en a trouvé une à son goût, elle lui passe un collier de sapèques au cou, le bonze donne un nom à l' élu, puis les dévotes s'en vont avec la confiance d'avoir des enfants, à qui elle donneront le nom désigné par le bonze. C'est un moyen <sup>p.007</sup> fréquemment employé, lorsqu'il n'y a pas d'enfant mâle dans la famille.

---

<sup>1</sup> Cf. The Folk Lore of China, by Dennys.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

7° Nouveau-né voué à une divinité.

Dans d'autres familles on prendra le moyen suivant, on fera un vœu à telle divinité, lui promettant de lui vouer le nouveau-né comme son bonze, et de le revêtir des habits de bonze en témoignage de gratitude.

Dans les deux cas, on rachète l'enfant par une aumône à la pagode, soit en argent, soit en nature. Le côté pratique n'est jamais négligé !

Une femme enceinte doit bien se garder de pénétrer dans un local où on élève des vers à soie, et cela pour deux raisons. La femme étant du principe femelle *Yng*, leur est nuisible, mais la principale raison, c'est que les vers à soie sont étouffés dans leurs cocons, et qu'il est à craindre que l'enfant qu'elle porte dans son sein ne subisse le même sort. p.008

## ARTICLE II. — APRÈS LA NAISSANCE

@

1° Le bain. *Si tsao*.

Le troisième jour après sa naissance, l'enfant est déposé dans un bain, et lavé soigneusement. Ceci fait, on mande un diseur de bonne aventure, qui, en se basant sur les circonstances du temps et de l'heure de sa naissance, détermine quelle impasse ou douane mal famée, le nouveau-né devra passer. Bref, on tire son horoscope.

2° Lampes des sept étoiles. *Tsi-sing-teng*.

Si c'est la douane nommée *Tsi tchao fong koan*, il devra mourir au bout de sept jours ; dans cette malheureuse rencontre, il faut vite préparer sept lampes, dites *Tsi-sing-teng*, les lampes des 7 étoiles, qu'on allumera près de l'enfant, sept jours et sept nuits.

3° Flèches en bois de pêcher. *Tao-tsien*.

Si on craint les malversations de quelque mauvais génie, très souvent on fabrique des flèches en bois de pêcher, qu'un archer lance dans toutes les directions, ou qui sont seulement suspendues au berceau de l'enfant. Le bois de pêcher, nous le verrons, est un démonifuge renommé. p.009

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

**Fig. 8. Archer tirant des flèches en bois de pêcher, pour mettre en fuite le chien céleste.**



4° *T'éou-cheng-koei*.

La plupart du temps, la visite homicide du *T'éou-cheng-koei*, ou de la voleuse d'enfants, est l'objet de toutes les occupations des parents. Nous en parlerons dans les articles suivants à propos des superstitions pour les enfants. Au moment où j'écris ces lignes, qu'il me soit permis de donner comme 'Confirmatur' de cette exposition, un fait tout dramatique, qui se passa dans la ville de *Houo-tcheou*. Le mauvais génie *T'éou-cheng-koei*, est apparu une première fois sous la forme d'un chien jaune, celui d'un voisin sans doute, menaçant d'enlever un jeune enfant malade.

Vite on chasse le chien, puis on invite une douzaine de veilleurs, qui armés de couteaux, montent la garde jour et nuit : le voilà tiré d'affaire une première fois. Un maudit chat ne vient-il pas à se montrer à la porte quelques jours après ! C'est une seconde bataille qu'il faut engager. Cette fois-ci la maman elle-même prend une part active, elle enlève tous les habits de son bébé, le couche totalement sur son lit, afin de maintenir à une distance respectueuse, la vilaine âme de fille devenue *T'éou-cheng-koei*. Ceci fait, la mère prend en main tous les habits de l'enfant, monte sur le toit de la maison, et devant tous les voisins venus en curieux, elle se met à maudire *T'éou-cheng-koei*, lui jetant à la figure toutes les abominations païennes, afin que si elle garde encore un reste de vergogne, elle n'ose pas se montrer en présence de son enfant, nu comme Adam au Paradis terrestre. Bref, elle maudit si bien que l'enfant n'est pas mort ! tout le monde la félicite.

5° Amulettes en bois de pêcher *Tao-fou*.

Il arrive encore que des parents sont assez crédules pour croire aux vieux contes des anciens temps, qui prétendaient que pour consolider les fondations d'un édifice considérable, ou les piliers d'un pont, les diables

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

prenaient des enfants en guise de pierres angulaires. Les devins exploitent encore cette veine de nos jours, prennent des airs désolés et disent aux parents, que leur <sup>p.010</sup> enfant a été désigné pour affermir les fondations de tel ou tel pont en construction. Grand émoi, comme bien on pense. Il faut alors tailler des amulettes en bois de pêcher, qui sont suspendues au cou de l'enfant, les diables ne pourront plus s'en approcher.

6° Amulette en poil de chien avant de sortir le nouveau-né *Keou-mao-fou*.

Le premier mois après la naissance, ni l'enfant, ni la mère ne peuvent franchir le seuil de la porte. L'enfant doit d'abord être rasé, une mèche de ses cheveux est mêlée à des poils de chien, dont on fait une boulette qui est cousue à ses habits, alors on peut le sortir. Il peut même être porté chez les voisins, qui n'ont plus rien à craindre de sa présence. Ce serait un grand malheur pour une famille, si un nouveau-né était porté chez eux avant un mois expiré. Il faudrait alors faire force superstitions pour prévenir une catastrophe imminente.

Dans les pays du Nord, on va jusqu'à labourer l'aire devant la maison, pour parer à un grand malheur <sup>1</sup>. La mère elle-même doit faire sa première visite à un membre de sa famille, avant d'entrer dans la maison d'une autre personne.

7° Collier de sapèques *Ts'ien-long*.

Enfin, il est d'usage de suspendre quelques sapèques à un cordon rouge, et d'aller passer ce collier au cou du *Tcheng-hoang* dans sa pagode.

Le *Tcheng-hoang* est le Dieu des murs et des fossés des villes murées, c'est le mandarin céleste. Quand le dieu a porté le collier pendant quelque temps, on le passe au cou du jeune enfant, en guise de talisman, contre tous les coups du sort.

8° Immolation du coq *Cha-ki*.

Dans certaines contrées, il est d'usage d'immoler un coq, le troisième jour après la naissance d'un enfant. Ce sacrifice est offert aux ancêtres de la famille, qui se voient perpétués dans la personne du nouveau-né.

---

<sup>1</sup> Cf. Bulletin de la société belge d'études coloniales Sept. Octob. 15<sup>e</sup> année.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

p.011 C'est encore pour remercier *Song-tse niang-niang* ou la Déesse donatrice d'enfants. Ceux qui sont trop pauvres achètent un peu de viande qu'ils offrent à la place d'un coq. Si le devin a trouvé que le nouveau-né doit passer la douane du vieillard, *Lao-jen Koan*, il n'y a qu'un moyen de l'arracher au péril de mort dont il est menacé : on choisit un vieillard qui veuille bien prendre le deuil, et grâce à cet expédient, l'enfant aura la vie sauve.

9° Nom d'animal, ou nom de fille : *Hiu-ming, Ya-t'euou*.

Il arrive souvent que les enfants portent le nom d'un animal v. g. *Siao-mao*, petit chat ; *Siao-keou*, petit chien ; d'autres fois on leur donne le nom de 'fille' *Ya-t'euou* ; voici la raison de ces appellations. Le peuple s'imagine qu'avec un peu de ruse et de duplicité, il arrivera à tromper les méchants lutins, qui cherchent à nuire surtout aux enfants mâles, aux garçons, et se soucient peu des filles, ou des animaux. Pour les induire en erreur, on appelle d'un nom d'animal, ou du nom de fille, un nouveau-né qu'on veut mettre à l'abri de leurs vexations. En l'entendant appelé par ces noms, ils croiront qu'en effet c'est un petit animal, ou tout au plus une fille, et n'auront pas l'idée de le faire mourir.

10° Les sonnettes *Ling-tse*.

Beaucoup croient que la coutume d'attacher des sonnettes aux pieds de l'enfant quand il commence à marcher, a eu une origine superstitieuse : c'était pour effrayer les esprits malveillants, en s'en servant contre eux comme d'un épouvantail.

11° Le point de vermillon.

La couleur rouge est la couleur de joie, elle s'emploie les jours de fête pour les noces, les réjouissances : c'est un porte-bonheur ; aussi voit-on les enfants marqués d'un point de vermillon sur le bout du nez, ou au front, ou sur les deux joues, c'est un gage de bonheur. p.012

12° Maltraiter le cadavre des enfants morts.

Quand les enfants meurent tous dans une famille, il arrive souvent qu'on mutilé affreusement le cadavre, on le hache à coups de couteau quelquefois même on le mord, afin qu'il n'ose plus revenir molester les

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

enfants qui naîtront dans la suite. Il est aussi d'usage dans certains pays de suspendre à leur cou un sachet magique, contenant du poil de chien, et d'autres compositions, afin de briser tous les charmes et tous les maléfices qu'on aurait à craindre de sa part, s'il revenait. p.013



**Fig. 9. Tchang-sien song tse.**

### ARTICLE III. — SUPERSTITIONS POUR LES ENFANTS

@

#### 1° Le cadenas *Tai Souo*.

Beaucoup d'enfants portent, suspendu à leur cou par une chaînette d'argent, un cadenas destiné à les enchaîner pour ainsi dire à l'existence, et empêcher qu'ils ne soient ravis par la mort à l'affection de leurs parents. Dans toutes les boutiques d'orfèvrerie on en voit de toutes grandeurs et de tous modèles. Quelquefois les bonzes ou les *tao-che* les passent eux-mêmes au cou des enfants. Il y a aussi les *Pé-kiá-souo*, cadenas achetés avec l'argent provenant d'une cotisation. La vie et la mort dépendent de la volonté de Dieu seul, il n'est au pouvoir de personne d'enchaîner quelqu'un à la vie. Les faits se chargent du reste de prouver que la mort n'épargne pas plus ceux qui portent ces cadenas préservateurs, que ceux qui n'en portent point.



**Fig. 10. Le cadenas, gage d'une vie longue et heureuse.**

#### 2° Le collier *Tai kiuen*.



p.014 Le collier est un cercle en argent, assez grand pour être enlevé ou repris à volonté sans qu'il soit besoin de le disjoindre ; il est généralement d'une seule pièce, et la tête peut passer facilement dans son ouverture. Ce collier est porté autour du cou, comme une imitation du collier des chiens. Plaise au Ciel, semble-t-on dire, que mon enfant soit aussi facile à élever et à nourrir que les petits chiens, qui ne sont presque jamais malades, qui ont toujours bon appétit, et meurent rarement. Telle est dans la masse l'idéal qu'on se forme de l'éducation de l'enfant : c'est l'élevage d'un petit chien.

**Fig. 11. Jeune enfant portant le collier.**

## Recherches sur les superstitions en Chine

### Les pratiques superstitieuses

D'autres, et j'ai entendu émettre cette opinion au *Hia-ho*, dans le *Kiang-sou*, prétendent que ce cercle d'argent, encerclera pour ainsi dire la vie dans le corps de l'enfant, et empêchera son âme de se séparer de son corps, de même que les cercles empêchent un tonneau de se disjoindre.

Vulgairement ce collier se nomme *Keou-kiuen*, collier de chien.

Il arrive souvent de voir des amis de la famille offrir un collier d'argent en signe de félicitations, quand naît un garçon.

Des parents craignant de ne pouvoir élever l'enfant, le prêtent soi-disant à un autre, et ce dernier par une fiction de langage devient son père sec, l'enfant est appelé son fils sec *Kan-eul-tse*, et il donne un collier à son fils adoptif.

On voit assez souvent des enfants qui portent une boucle d'argent passée dans le nez, à la manière des bœufs. p.015

#### 3° Les pendants d'oreilles *Tai eul-tchoei-tse*.

Les garçons portent un pendant d'oreille, à une seule oreille, durant leur jeunesse, et souvent même jusqu'à un âge très avancé. On voit des jeunes gens de vingt ans et plus, porter leur pendant d'oreille soit en argent soit en or.

L'idée généralement en circulation pour cette pratique est la suivante.

Les petites filles seules portent des pendants d'oreilles : si j'en donne un à mon garçon, les mauvais diables, qui se plaisent à nuire aux enfants mâles, seront trompés par mon stratagème, en voyant son pendant d'oreille, ils le prendront pour une fille, et ne lui feront aucun mal. Quelques astrologues disent aussi que c'est pour tromper les constellations femelles, qui règnent sur la famille, et mettent à mort tous les descendants mâles.

D'aucuns donnent à ce pendant d'oreille la forme du poids d'une



Fig. 12. Le pendant d'oreille.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

horloge, dans leur pensée il représente quelque chose de lourd, de difficile à soulever. Les Esprits malins ne pourront pas enlever d'ici-bas mon enfant chéri, ce poids le fixe sur terre, le rive à la vie. C'est en général l'oncle de l'enfant qui lui accroche le pendant d'oreille.

Quand il s'agit de l'enlever, les propres parents n'osent jamais y porter la main ; maintes fois j'ai été témoin du fait.

Pour tromper les mauvais génies qui sont censés avoir causé la mort d'un garçon, on donnera le nom de 'fille' à celui qui naîtra ensuite.

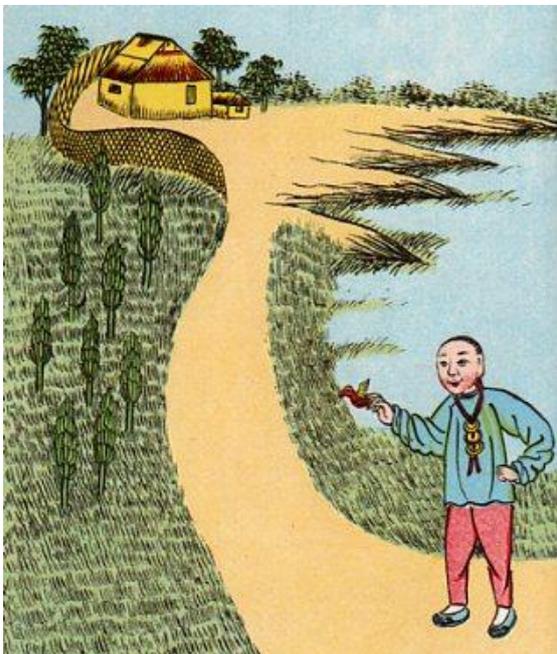
C'est souvent de là que viennent ces noms de *Ya-t'éou* fille, par lesquels on entend si fréquemment appeler certains enfants.

Dans le *Sou-tsien*, le *Pi-tcheou*, et le *Hai-tcheou*, on constate souvent que les petits garçons s'appellent de leur petit nom *Li-k'éou*, ou encore *Li-choan*. Ces expressions signifient qu'on les a grappillés, braconnés, liés p.016 solidement, après s'être donné beaucoup de mal pour les obtenir.

C'est surtout dans les deux cas suivants qu'on trouve ces appellatifs : quand les parents ont été longtemps privés d'enfants, ou quand leurs aînés sont morts. La plupart du temps on donne à ces nouveaux-nés un pendant d'oreille, comme aux petites filles. p.017

4° Les sapèques *Tai-ts'ien*.

**Fig. 13. L'enfilée de sapèques.**



Cette pratique est, on peut le dire, universelle : dans certains pays, tous les enfants portent une ou plusieurs sapèques, suspendues à une corde rouge passée autour de leur cou.

Les sapèques du vieux temps, de la dynastie des *T'ang* ou des *Song* sont préférées. Parmi celles de la dynastie actuelle, les sapèques datées du règne de *K'ang-hi* ou de *Kia-k'ing* ont aussi de la réputation. p.018

## Recherches sur les superstitions en Chine

### Les pratiques superstitieuses

Cette enfilée de sapèques (on en compte quelquefois huit ou dix), est pour l'enfant une sorte de talisman de bon augure présageant pour lui un avenir prospère, la richesse et l'aisance, et elle remplace le cadenas : c'est plus commode et moins dispendieux.

5° Les huit trigrammes *Tai pa koa*.

D'autres enfants portent également suspendue à une corde passée à leur cou, une assez large plaque de cuivre, d'argent ou de nacre, sur laquelle sont gravés les huit trigrammes de *Fou-hi*, appelés *Pa-koa* ; sur l'autre face de cette grande plaque ou médaille, sont gravés les *Che-eul chou*, ou les douze animaux figurant les années dans le cycle de soixante ans. Quelquefois ces plaques ont la forme d'une vraie médaille, et portent des gravures représentant des talismans préservateurs, accompagnés de sentences superbes promettant des merveilles de prospérité pour l'avenir.

**Fig. 14. L'amulette des huit trigrammes.**



6° La couronne de cheveux *Lieou kou* <sup>1</sup>.

p.019 Cet usage consiste à raser les cheveux sur le



sommet de la tête, et à laisser au-dessus du front une couronne de cheveux. Défense absolue de raser cette couronne avant d'avoir atteint l'âge de seize ans, sans cette précaution on s'expose à une mort prématurée. Voici la raison de cette crainte. D'après les racontars des bonzes des *tao-che*, l'enfant avant d'arriver à l'âge mûr doit passer par des douanes, espacées sur le chemin de sa jeunesse, et s'il ne porte pas cette marque distinctive, on ne lui permet pas de continuer le chemin de la vie, il meurt.

**Fig. 15. Enfant portant la couronne de cheveux.**

<sup>1</sup> Cf. *Wan-pao-tsiuen-chou*.

## Recherches sur les superstitions en Chine

### Les pratiques superstitieuses

Les diseurs de bonne aventure, après avoir pris connaissance des huit caractères déterminant le temps précis de la naissance d'un enfant, calculent l'année et le mois de sa vie, où il arrivera à telle douane, puis finalement à quel âge il aura passé la dernière : alors il peut raser sa couronne de cheveux, toutes les douanes passées, il n'a plus rien à redouter.

Nota. — *Il semble que dans certaines contrées cette manière de couper les cheveux soit comme devenue 'la mode', indépendamment de l'idée superstitieuse qui lui a donné naissance. Dans ce cas, il me semble que les parents doivent absolument, non seulement éviter d'avoir recours au diseur de bonne aventure, mais encore bannir toute croyance à ces prétendus passages de douanes, sans quoi ils font une vraie superstition, en laissant cette couronne de cheveux à leurs enfants.*

*Ces douanes sont au nombre de trente, on peut voir leurs noms dans un des chapitres qui suivront.* p.020

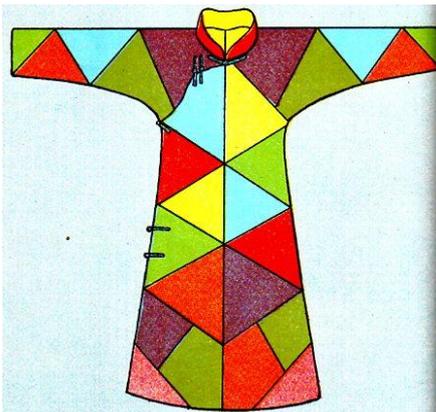
7° Porter les habits de bonze *Tchang houo-chang i-chang*.

Il faut bien avouer que parmi les familles qui donnent un habit de bonze à leurs enfants, plusieurs le font un peu par routine, sans idées bien arrêtées. Il est cependant difficile d'admettre qu'il n'y ait pas au moins une arrière-pensée d'implorer la protection des *Pou-sah* en revêtant l'enfant de l'habit de leurs prêtre, les bonzes.

D'autres le font avec réflexion pleine et entière, ou même après un vœu explicite : Si le *Pou-sah* me donne un enfant, je promets que mon enfant portera les habits de bonze, jusqu'à tel âge.

Porter l'habit des cent familles *Pé-kia-i*.

**Fig.17. Specimen d'un habit des cent familles**



**Fig. 16. Forme de l'habit de bonze.**



p.021 A ce que

nous venons de dire relativement aux habits de bonze, se rattache la coutume d'aller quêter de porte en porte un morceau d'étoffe, et de confectionner, avec ces pièces bigarrées et disparates, l'habit de l'enfant sur lequel on veut attirer la protection des

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

dieux. C'est l'enfant chéri de tous, tous le regardent comme leur fils, lui font cadeau d'un habit, comment ne pas espérer pour sa conservation, la toute particulière protection des *Pou-sahs* ? Voilà le motif qui a donné lieu à cette singulière coutume.

A cette coutume superstitieuse se rattache celle dite du *Pé-kia-sien*. On va mendier un bout de fil, de porte en porte ; de ces fils multicolores, on forme une sorte de pendentif, qui est suspendu à l'habit de l'enfant. Le but est le même que précédemment. p.022

8° Brûler des vieux souliers *Chao pouo hai*. Tendre un filet de pêcheur *Koa yu wang*.

Il est admis de nos jours dans les milieux populaires, que les mauvais Esprits, qu'on a baptisés du nom de '*T'euo-cheng-koei*', essaient pendant les cent jours qui suivent la naissance d'un enfant, de voler son âme. Ces *T'euo-cheng-koei* ne sont autres que les âmes de jeunes filles, mortes avant leur mariage.

Elles ne sont pas considérées comme de vrais membres de l'humanité, et elles ne peuvent se réincarner en hommes dans la vie d'outre-tombe : c'est pour cela qu'elles errent par le monde, en quête d'une âme de garçon, qu'elles essaient de voler, afin de pouvoir, grâce à elle, être réincarnées en hommes dans le sein d'une mère.

Après un laps de cent jours ces voleuses n'ont plus aucun pouvoir sur la vie de l'enfant. Quand il arrive qu'un enfant meurt avant les cent jours expirés, on monte sur le toit de la maison pour maudire les '*voleuses de vie*', et les sommer d'avoir à rendre l'âme qu'elles ont ravie. Pour se mettre en garde contre un coup de main de leur part, on a recours aux procédés suivants :

1. On recueille tous les vieux souliers qu'il est possible de trouver, et tous les jours, pendant cent jours, on brûle un morceau de ces vieilles savates auprès du berceau, afin que l'odeur fétide qui remplit l'appartement mette les voleuses en fuite.

2. On prend un de ces grands filets de pêcheur, *Wang*, et on le dispose en forme de rideaux de lit, entourant bien l'enfant. Ces filets de pêcheur sont, on

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

le sait, frottés avec du sang de porc, pour qu'ils soient plus résistants, et d'un plus long usage : on suppose de ce fait, que les *T'euo-cheng-koei* apercevant des traces de sang sur le filet, prennent peur, et s'enfuient, sans oser nuire à l'enfant. En outre, chacune des mailles du filet donnent l'illusion d'un œil : en voyant tant d'yeux dirigés sur elles, elles prennent la fuite. p.023

3. Pour la même raison, on se sert aussi d'un crible, dont chacun des trous est un œil (*Chai-tse*, crible).

9° Amulettes pour les maladies des enfants.

Innombrables sont les superstitions imaginées pour guérir les enfants malades. Les *tao-che* et les bonzes ont vu là une mine inépuisable à exploiter, aussi ont-ils multiplié les modes de guérison, en invoquant telle ou telle divinité, en éconduisant telle étoile néfaste, en pratiquant telle cérémonie. (On peut voir dans le V<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> volume des Superstitions en Chine, de nombreux modèles de suppliques, diverses étoiles pernicieuses ou propices, et nombre de '*Tche-ma*' composés pour cet usage <sup>1</sup>.)

10° L'adoption sèche.

Craint-on qu'un enfant meure, on le fait adopter par une autre famille, dont il prendra le nom ; adoption purement nominale, qui n'est consolidée par aucun contrat, et qui ne donne aucun droit à l'héritage. Cette coutume repose sur l'idée superstitieuse qu'un mauvais destin est tombé sur la famille, et que le seul moyen de conserver un enfant, est de le passer fictivement à une famille plus favorisée.

Le jour où se conclut l'adoption sèche, le vrai père, pour souhaiter longue vie à son enfant, porte au père adoptif cent petits pains (ou la nourriture de cent ans) : ce dernier donne à l'enfant un panier pour y renfermer les pains. On change aussi son petit nom, puis on lui passe au cou un cordonnet bleu, auquel on suspend un nombre de sapèques égal au nombre d'années du jeune adopté, en ayant soin d'ajouter une sapèque chaque année, jusqu'à l'âge de quinze ans, époque où un enfant est censé avoir passé les trente douanes périlleuses qui se trouvent disséminées sur le chemin du jeune âge.

---

<sup>1</sup> Cf. Albums V et VII. Zi-ka-wei.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

11° p.024 Morceau d'étoffe rouge fixé à la queue de cheveux.

Quand un enfant a eu la variole une fois, on attache à queue de cheveux, un morceau de toile rouge. C'est comme signe indicateur à *Sien-kou-lao-tai* de ne plus lui envoyer cette maladie une seconde fois.



**Fig. 18. Dieu de la longévité sortant d'une pêche.**

12° Les cadenas de noyau de pêche *Tao-ho-souo*.

On fait une apparence de cadenas en sculptant les noyaux de la pêche plate, nommée *P'an-tao* ; la mère attache un de ces cadenas à chacun des pieds de l'enfant : elle se sert pour les lier de la corde employée pour nouer sa tresse de cheveux. La pêche, on le sait, est le fruit qui confère l'immortalité, et qui est servi aux Immortels, à la fête du *P'an-tao hoei* chez *Wang-mou niang-niang*. Le peuple croit que les cadenas en noyaux de pêche procurent la longévité, enchaînent les enfants la vie, et ont aussi une vertu secrète pour écarter les mauvaises influences.

13° p.025 Le lit de l'enfant *T'choang*.

Le berceau du nouveau-né, s'il est fait en bois spécial, contribue lui aussi à assurer l'avenir de l'enfant qu'on y déposera. Les bois les plus réputés sont le bois de pêcher *T'ao-chou*, qui confère la longévité ; le bois de jujubier *Tsao chou* parce que le mot *Tsao* se prononce comme *Tsao* de bonne heure : c'est un pronostic que l'enfant arrivera de bonne heure aux

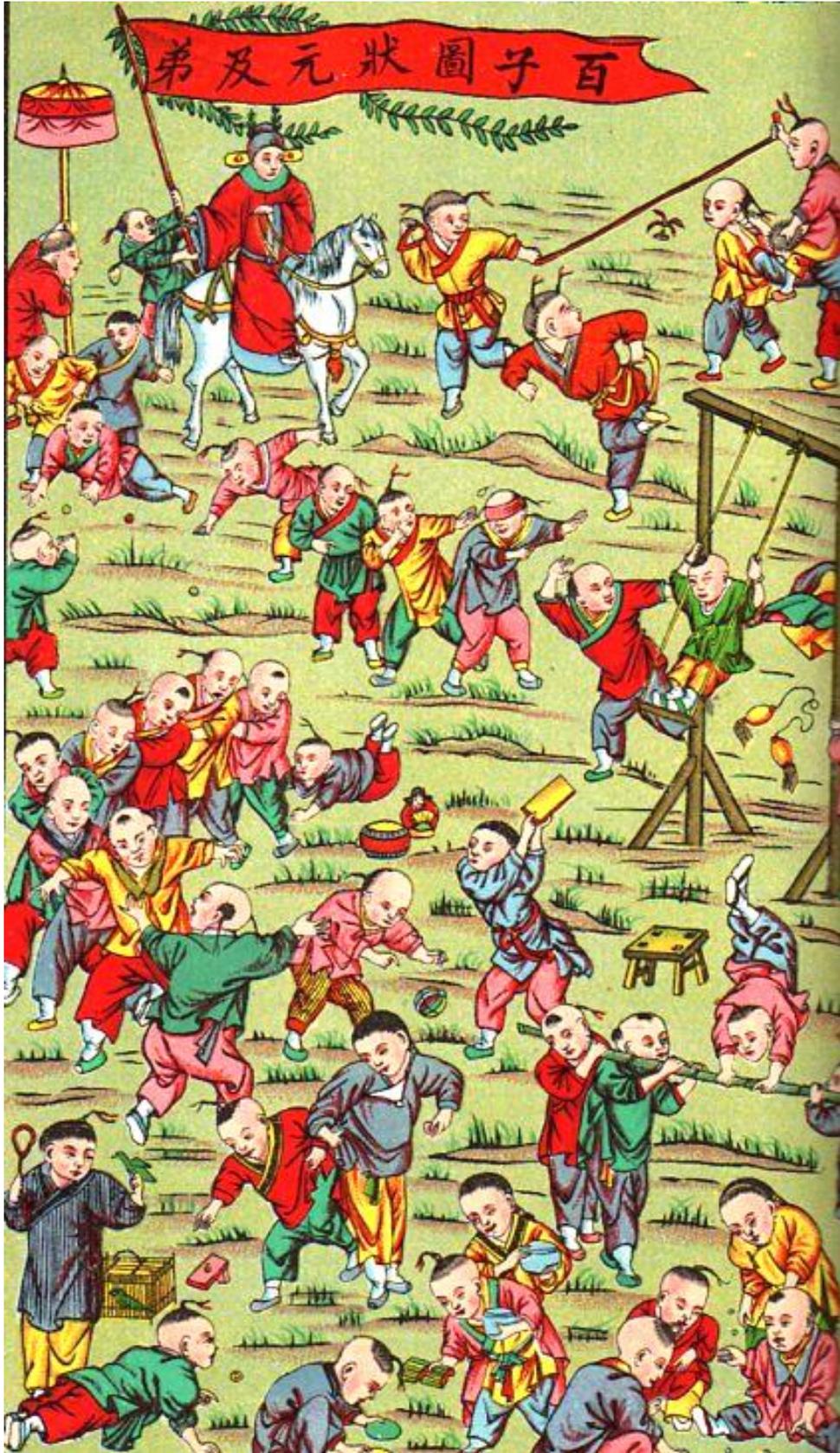
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

dignités. Une troisième espèce de bois employé pour ce lit, c'est le bois de sapin, *Song-chou*, parce que cet arbre est toujours vert, et qu'on a coutume de peindre le dieu de la Longévité tout près d'un sapin : c'est donc un gage de longue vie. Un berceau confectionné avec ces trois espèces de bois, réunit toutes les chances d'un avenir brillant.



**Fig. 19a. Porte-bonheur. Puissiez-vous avoir cinq garçons vigoureux, riches, montant de dignité en dignité !**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**



**Fig. 19b. Allusion aux cent enfants de Wen wang. Ayez cent enfants, et que l'un d'eux soit reçu premier académicien !**

## ARTICLE IV. — PASSER LES DOUANES

@

*Kouo koan.*

p.026 Tout enfant pendant sa jeunesse doit passer une série de douanes, espacées soit de mois en mois, soit d'années en années sur le chemin de sa vie : ce n'est qu'après le passage de la dernière douane, dans sa seizième année, que tout péril a disparu.

Nous avons vu précédemment que la couronne de cheveux qu'on laisse sur la tête des enfants, est comme un passe-port, un 'laissez-passer', grâce auquel l'enfant parvient à se délivrer des tracasseries des Esprits-douaniers, qui molestent ces voyageurs novices sur le chemin de l'existence.

Nous donnerons ici les noms des trente douanes à passer sans entrer dans le détail des précautions à prendre tel jour, tel mois et telle année pour traverser chacune de ces passes difficiles.

Qui voudra en avoir la théorie complète, pourra consulter l'ouvrage intitulé : '*Wan-pao-ts'iuén-chou*'. Là il trouvera toutes les images de ces trente douanes, et tous les moyens inventés à plaisir pour les passer franc de port.

Douane

- 1<sup>e</sup> — La douane des quatre saisons, où habite un mauvais diable.
- 2<sup>e</sup> — La douane des quatre colonnes.
- 3<sup>e</sup> — La douane du diable *Nieou Wang* (Roi-bœuf).
- 4<sup>e</sup> — La douane de la porte du diable, où habite un Esprit méchant.
- 5<sup>e</sup> — La douane de l'ébranlement de la vie.
- 6<sup>e</sup> — La douane de l'impasse.
- 7<sup>e</sup> — La douane de la poule d'or qui se précipite dans un puits.
- 8<sup>e</sup> — La douane des parties sexuelles. p.029
- 9<sup>e</sup> — La douane des cent jours <sup>1</sup>.
- 10<sup>e</sup> — La douane du pont brisé.

---

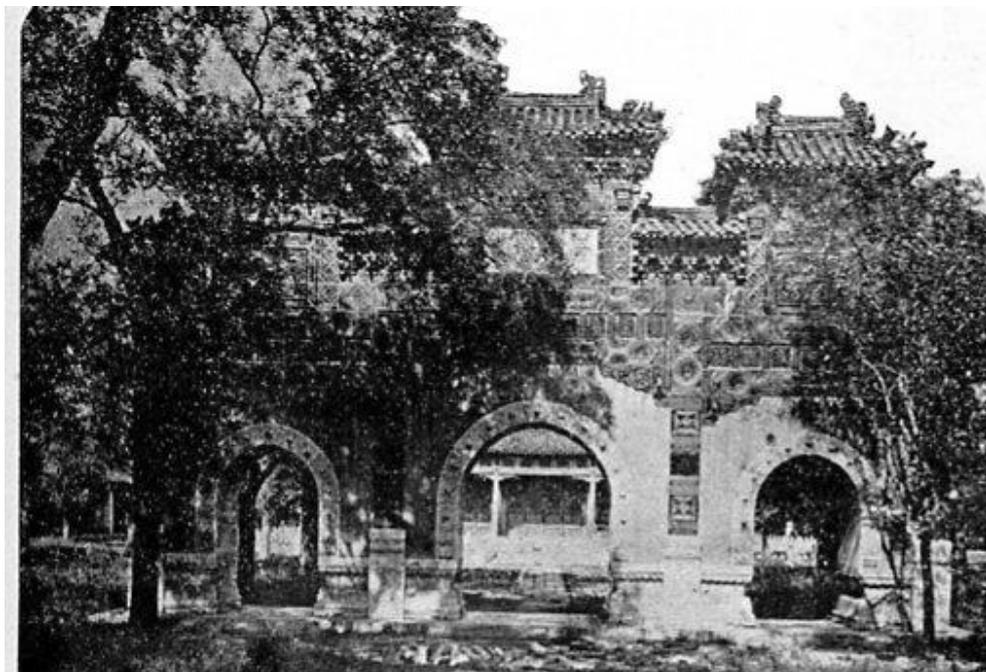
<sup>1</sup> Le *T'eu-cheng-koei* n'a plus aucun pouvoir sur l'enfant qui a passé cette dernière douane ; son pouvoir expire donc au bout de cent jours révolus. Cf. Superstitions pour les enfants, 8°

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

- 11<sup>e</sup> — La douane du pied rapide (parce qu'on y reçoit des coups).
- 12<sup>e</sup> — La douane des cinq diables.
- 13<sup>e</sup> — La douane du cadenas d'or.
- 14<sup>e</sup> — La douane du serpent de fer.
- 15<sup>e</sup> — La douane du bain.
- 16<sup>e</sup> — La douane du tigre blanc.
- 17<sup>e</sup> — La douane des bonzes.
- 18<sup>e</sup> — La douane du chien céleste.
- 19<sup>e</sup> — La douane des convulsions.
- 20<sup>e</sup> — La douane du cadenas et de la clef. (Il faut ouvrir la porte).
- 21<sup>e</sup> — La douane du coupe-boyaux.
- 22<sup>e</sup> — La douane du brise-tête.
- 23<sup>e</sup> — La douane des mille jours.
- 24<sup>e</sup> — La douane des pleurs nocturnes.
- 25<sup>e</sup> — La douane du bouillon brûlant.
- 26<sup>e</sup> — La douane de l'enfouisseur d'enfants.
- 27<sup>e</sup> — La douane de courte-vie.
- 28<sup>e</sup> — La douane des flèches du maréchal.
- 29<sup>e</sup> — La douane des eaux profondes.
- 30<sup>e</sup> — La douane de l'eau et du feu.

@

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**



## CHAPITRE II

### LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE

Hong che 紅事

#### ARTICLE I. — LES FIANÇAILLES <sup>1</sup>

@

<sup>p.029</sup> Dans les mariages chinois, les entremetteurs, nommés *Mei-jen*, jouent un rôle prépondérant. Quand ils ont pérégriné de la famille du mari dans celle de la fiancée, après maints bons repas, alors que les ouvertures sont faites pour le futur mariage, et que, des deux côtés, on est tombé d'accord sur la somme d'achat que versera le fiancé, pour acquérir sa future, alors on passe des paroles aux écrits. <sup>p.030</sup>

<sup>1<sup>er</sup></sup> Billet. — *T'sao-pa-tse* (Brouillon du contrat), ailleurs diversement nommé *Ho-soan-t'ié*, ou encore *Cheng-keng*. Le fiancé écrit sur ce billet les deux caractères du cycle désignant l'année de sa naissance, les deux caractères désignant le mois, les deux caractères du jour, et les deux caractères marquant l'heure : ainsi, on a une somme de huit caractères :

$$2+2+2+2 = 8$$

c'est de là que vient son nom : Billet des 8 caractères (Brouillon du...). La famille de la fiancée, au reçu de cette information, envoie des indications identiques sur la naissance de la jeune fille. Ce billet est échangé afin que, d'après ces données, les diseurs de bonne aventure déterminent si le destin du fiancé s'accorde avec celui de la fiancée. Ces devins de profession confrontent leurs caractères avec les cinq éléments : métal, bois, eau, feu et terre ; ils confrontent de même les deux animaux du cycle, qui ont présidé à la naissance des deux futurs, pour savoir s'ils vivront en bonne harmonie. D'après les règles de l'art, ils en déduisent des pronostics

---

<sup>1</sup> Les quelques usages superstitieux pour les fiançailles et pour les noces, que nous énumérons dans cet article, ont plusieurs points communs avec ceux qu'a énumérés le R. P. Wiegner dans son ouvrage intitulé 'Rudiments'. Nous y avons ajouté les coutumes locales du *Ngan-hoei* et du *Kiang-sou*, en omettant les pratiques non admises dans nos pays.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

heureux ou néfastes pour le mariage. Ces règles sont basées sur l'antipathie ou la concorde de tel animal cyclique avec tel autre : v.g. le tigre est l'ennemi du serpent ; sur la juxtaposition ou l'incompatibilité de tel élément avec tel autre, par exemple de l'eau avec le feu. Ceci fait, le choix d'un bon jour est aussi arrêté ; du reste, le calendrier impérial, appelé vulgairement *Hoang li t'eu*, marque ponctuellement les jours noirs (défavorables) et les jours jaunes (favorables). Comme on peut le voir, ce premier échange des documents de naissance est une espèce de ballon d'essai, pour voir si le mariage projeté est susceptible d'une solution heureuse, ou si, au contraire, il y a des obstacles fondamentaux d'après les lois superstitieuses de la bonne aventure. Dans le cas où l'union est jugée possible, on échange un nouveau billet, dit :

2<sup>e</sup> Billet. — *Ting t'sing t'ié*. c'est le billet de fixation du jour où on conclura les fiançailles ; il est envoyé par le fiancé à la famille de sa future. Par cette pièce, le fiancé fait savoir à la famille de sa fiancée qu'il a fait étudier soigneusement <sup>p.031</sup> la question par les maîtres de l'art, et que d'après les documents de naissance, rien ne paraît s'opposer à la conclusion des fiançailles. En outre ces hommes ont fixé l'échange du contrat pour tel jour de tel mois : c'est ce que j'ai l'honneur de vous notifier.

3<sup>e</sup> Billet. — *T'choan-keng t'ié*. C'est le vrai contrat de fiançailles. Il s'appelle encore : *Hia-chou*, et cette formalité est vulgairement connue sous le nom de *Kouo-li*. Ce contrat est en partie double ; c'est encore le fiancé, qui le premier envoie son contrat à la fiancée, ou plutôt à sa famille. Il est accompagné des arrhes fixées par les entremetteurs. Ces arrhes consistent dans une somme d'argent versée à la famille de la fille et dans tout un attirail d'épingles à cheveux, de pendants d'oreille, d'anneaux, de bracelets, de bijoux, suivant la fortune des fiancés. La famille de la future a elle-même préparé un contrat de fiançailles conçu à peu près dans les mêmes termes que le précédent, et qu'elle envoie à la famille du fiancé, en réponse à celui qu'elle vient de recevoir. Les fiançailles sont alors conclues au point de vue juridique, et sous les plus favorables auspices. Le mariage doit être heureux. A l'occasion des présents offerts, il se glisse souvent des habitudes qui frisent plus ou moins la superstition.

## ARTICLE II. — LE MARIAGE

@

### *Détermination de l'époque*

p.032 C'est d'ordinaire la famille de la fille qui fixe le mois où aura lieu le mariage, et celle du mari qui détermine le jour des noces. De là, les deux pièces suivantes à échanger.

A. Pièce pour fixer le mois du mariage. — Le choix du mois dépend de l'animal cyclique qui a présidé à la naissance de la fille. Voici en cela les règles à suivre.

Si la fille est née l'année du

|               |   |                |
|---------------|---|----------------|
| <i>Ki</i>     | coq, le mariage doit être célébré à la          | septième lune. |
| <i>T'ou</i>   | lièvre,   | septième «     |
| <i>Hou</i>    | Le tigre exige que le mariage soit célébré à la | deuxième «     |
| <i>Tchou</i>  | Le porc   | troisième «    |
| <i>Long</i>   | Le dragon                                       | quatrième «    |
| <i>Nieou</i>  | Le bœuf   | cinquième «    |
| <i>Chou</i>   | Le rat  | sixième «      |
| <i>Heou</i>   | Le singe  | huitième «     |
| <i>Ché</i>    | Le serpent                                      | neuvième «     |
| <i>K'iuen</i> | Le chien  | dixième «      |
| <i>Yang</i>   | Le mouton                                       | onzième «      |
| <i>Ma</i>     | Le cheval                                       | douzième «     |

B. Pièce pour fixer le jour du mois. — La fille a fixé le mois, le mari, à son tour, reprend ses droits et fixe le jour du mois où aura lieu le mariage. Cette pièce s'appelle : *Kia-t'siu-t'ié*, ou vulgairement *Hia-t'siu-t'ié*, Envoyer la pièce pour les noces, ou le billet de mariage.

Quelque temps après avoir expédié cette lettre, le fiancé fait porter ses présents pour urger la livraison de sa fiancée : ces présents sont renfermés dans une boîte rouge, c'est un avertissement de se tenir prêt et de tout disposer pour le jour fixé par les devins.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

La famille de la fiancée envoie le trousseau de la mariée, p.033 meubles, ustensiles, habits, et cadeaux de bon augure, variant suivant le pays. Ce sont : des feuilles d'immortelle, *Wan-nien-t'sing*, pour souhaiter longue vie ; des branches d'armoise, pour chasser les influx néfastes : des fleurs de pivoine, *Mou-tan-hoa*, présage de fortune ; des grenades, *Che-lieou*, présage de nombreux enfants. Ces fruits contiennent un grand nombre de pépins pierreux, nommés *Tse* en chinois ; or ce caractère *Tse* est l'identique de *Tse* enfant. On offre aussi des jujubes, *Tsao-tse* qui se prononce comme *Tsao tse* : (ayez) vite des enfants ! des châtaignes, *Li-tse*, identique comme prononciation aux deux caractères *Li tse* : mettez au jour des enfants ; du son, *Fou-tse*, expression qui fait penser à *Fou-tse*, fils riche.

Un cadeau toujours bien accueilli en cette occasion, c'est le présent des 7 graines *T'si tse li*.

Toute la délicatesse roule sur des jeux de mots. Le caractère *Tse* de pépin, graine, se prononce comme le caractère *Tse* de fils.

Voici quelques-uns des fruits qui composent ces présents.

Le nénuphar, le tournesol, les pépins de citrouille, de courge, de pastèque, la grenade, la châtaigne, la poire, la pêche.

Les premiers ont une quantité de pépins : c'est le présage d'une nombreuse descendance.

La châtaigne et la poire *Li-tse*, *Li-tse*, comme prononciation rappellent *Li tse*, constituer une descendance.

La pêche est le fruit de l'immortalité. Autant de termes de favorable augure. p.034

### ARTICLE III. — LE DÉPART DE LA FIANCÉE

@

Avant de monter en chaise pour aller chercher sa fiancée, le jeune homme fait des prostrations devant les tablettes du Ciel et de la Terre, et devant les tablettes des ancêtres, ce après quoi, il va se prosterner devant

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ses parents, et dans toutes les maisons voisines. On a eu soin de placer dans sa chaise un jeune enfant : c'est lui souhaiter d'avoir bientôt un héritier.

Après les cérémonies d'usage à l'arrivée du fiancé dans la famille de son beau-père, et après le repas, on donne au futur une paire de bâtonnets, et deux bols à vin enveloppés dans du papier rouge : il est censé ainsi emporter le bonheur et l'abondance de la famille. On a eu soin de tourner l'avant des chaises de la mariée et de son époux dans la direction où se trouve l'Esprit de la joie ce jour-là. Le calendrier impérial et les autres ouvrages superstitieux indiquent cette direction.

Quelquefois, la fiancée est emballée comme un colis dans une sorte de grande caisse en bois, et cadenassée par les pieds. Des hommes transportent cette caisse d'emballage dans la chaise rouge, au sommet de laquelle est représentée une licorne portant un enfant mâle.

Derrière la chaise de la mariée, sont suspendus un crible, *Chai-tse*, et un miroir, *King*, pour rendre propice tout ce qui pourrait être défavorable.

A l'arrière de la chaise est encore suspendu un calendrier impérial, *Li-teou* : c'est de bon augure ; enfin, la fiancée elle-même porte suspendu à sa boutonnière un petit miroir, qu'elle n'enlève qu'après s'être assise sur le lit nuptial. Ce miroir est ordinairement en cuivre, et peut prendre des dimensions assez respectables. On pourra voir, ci-joint, la photographie d'un



**Fig. 20.**

**Miroir en cuivre**

de ces miroirs acheté dans le Hai-tcheou : il a environ huit pouces de diamètre, l'avant est poli et luisant comme une glace, le revers est orné de

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

deux circonférences en relief, et des quatre caractères : p.035 *Ou tse teng kouo* qui signifient : que tes cinq fils arrivent aux grades universitaires !

Au centre, une boucle soudée sur la plaque de métal permet le suspendre par une corde ou une ceinture. Les jeunes mariées du Nord du *Kiang-sou*, s'attachent cet instrument sur le ventre, le jour où elles se rendent en chaise dans la maison de l'époux, et lorsqu'elles remontent en chaise à porteurs pour retourner chez elles, quelque temps après le mariage.

Les femmes choisies pour faire partie de l'escorte d'honneur, pendant le trajet de la maison paternelle de la jeune fille à celle son mari, doivent être nées sous les auspices d'un animal cyclique vivant en bonne harmonie avec celui qui a présidé à la naissance du mari. Si ces animaux étaient ennemis, la paix et la prospérité du futur ménage seraient en danger.

Voici les diverses inimitiés existant entre ces animaux du cycle.

Le cheval hait le bœuf,  
Le mouton hait le rat,  
Le coq hait le chien,  
Le tigre hait le serpent,  
Le lièvre hait le dragon,  
Le porc hait le singe.

D'après ces données, on choisit les compagnes de la jeune mariée. p.036

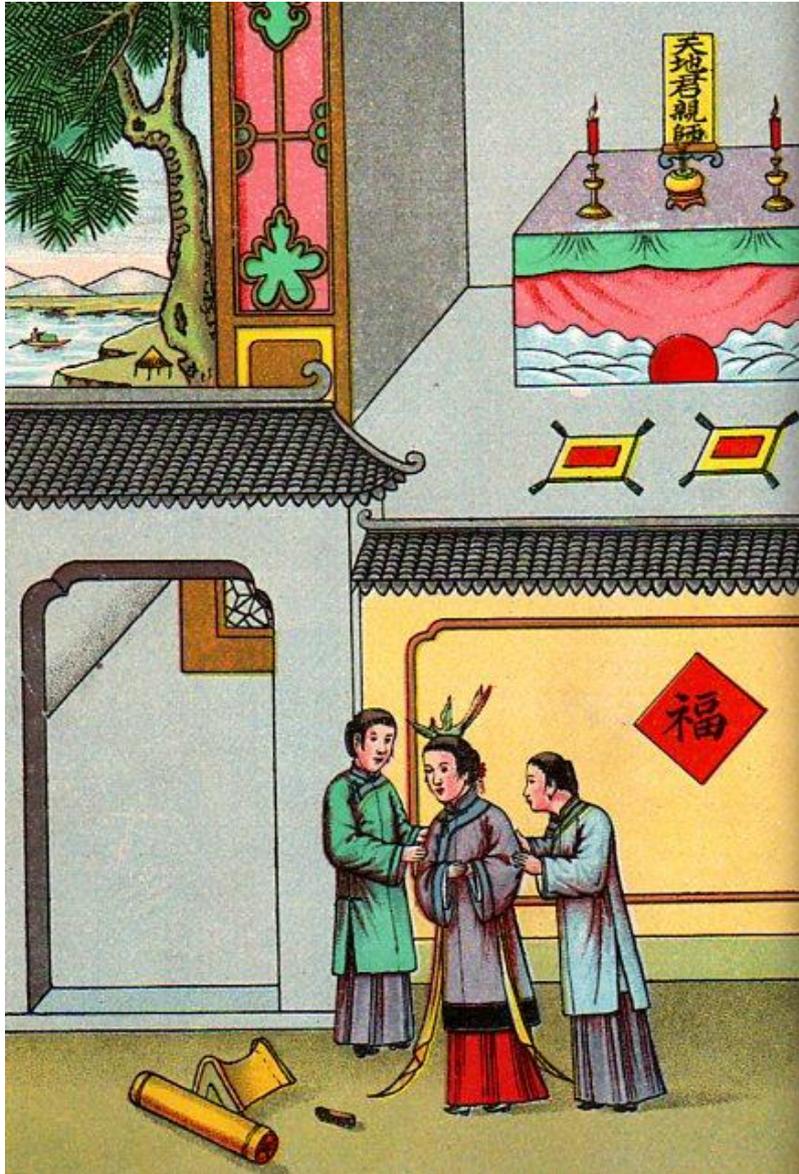
**ARTICLE IV. — INTRODUCTION DE LA FIANCÉE DANS LA MAISON DU MARI**

@

A l'arrivée du cortège nuptial dans la demeure du mari, on tire de la chaise rouge la cage contenant la mariée, et on la transporte dans la grande salle de réception. (Plus souvent, la jeune femme est simplement assise dans sa chaise). Pendant cette opération, un homme dont l'animal cyclique de naissance peut vivre en bonne harmonie avec ceux des fiancés, brûle un chapelet de pétards devant la porte d'entrée.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Quand la fiancée descend de sa cage, elle est protégée par un crible, en guise de bouclier contre les mauvais esprits. Les uns prétendent que les trous du crible ne laissent passer que l'influx heureux, d'autres expliquent diversement le phénomène. Les nombreux trous du crible, disent-ils, ressemblent à autant d'yeux braqués sur les mauvais génies, qui auraient la velléité de nuire à la jeune épouse, ce que voyant, ils sont pris d'épouvante,



**Fig. 21. Introduction de la fiancée dans la maison du mari.  
Le soulier et la selle.**

et s'enfuient. Souvent on projette sur la jeune fille les influx du bonheur, à l'aide d'un miroir qui réfléchit les rayons lumineux sur sa personne. Ailleurs, elle porte simplement sur elle un miroir en cuivre, destiné à écarter toute influence pernicieuse, comme nous l'avons vu précédemment. Dans

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

certains pays, v.g. *Houo-tcheou*, *Han-chan-hien* (*Ngan-hoei*), on pratique à l'arrivée de la jeune épouse la cérémonie dite : vaporisation du vinaigre *Hiang-tan* (voir ce titre). Le vinaigre, qui au contact du fer brûlant, se précipite en colonne hors du creuset, est un indice de la croissance rapide de la fortune du nouveau ménage.

La fiancée, en descendant de sa chaise, doit poser le pied sur une selle de cheval. La selle, en chinois, se nomme *Ngan*, et a la même prononciation que le caractère *Ngan*, paix, tranquillité.

Pour cette opération on lui fait quelquefois chausser un soulier de son mari.

p.037 Souvent encore, sous la selle est placé le bat d'une bête de somme, appelé *Chao-tai*, sorte de bissac, ce qui est la prononciation de *Chao tai* : apporter une descendance, (avoir nombreux enfants).

**Tablette du Ciel et de la Terre**



Avant l'arrivée des époux pour les cérémonies du mariage, il est de coutume, dans les contrées au Nord du *Kiang-sou*, de préparer un boisseau, sur lequel on pose une balance et une enfilade de sapèques. Le boisseau, qui sert à mesurer les céréales, est le symbole de l'abondance : la balance, instrument des transactions commerciales, est un gage de bon succès dans le commerce ; enfin, les sapèques, qui constituent comme l'unité monétaire en Chine, figurent au vif la fortune, si avidement convoitée. Cette coutume est tout à la fois un souhait de bonheur et de richesse aux nouveaux époux, et une sorte de talisman producteur des biens désirés : y manquer causerait infailliblement préjudice à l'avenir des deux contractants.

La fiancée est conduite devant la table sur laquelle est érigée la tablette du Ciel et de la Terre, des bougies sont allumées et l'encens brûle.

Le jeune fiancé vient se placer à ses côtés, puis tous deux font la prostration profonde devant la tablette : ils répètent la même cérémonie devant la tablette des ancêtres, ensuite devant l'image du dieu du foyer *Tsao-kiun*, ils se saluent ensuite mutuellement, et le mariage est fait.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

p.038 On conduit les deux époux dans la chambre nuptiale, tous deux vont s'asseoir sur le lit, la jeune fille tient les yeux baissés.

C'est le commencement de la cérémonie abominable connue sous le nom de *Nao-sing-fang*, c-à-d. du dévergondage dans tout ce que ce mot comporte de désordonné. Pendant trois jours et trois nuits, tous viennent à tour de rôle voir la nouvelle mariée, et épuiser leur répertoire de propos impudents. Il est reçu qu'un vieillard en cheveux blancs peut, pour la circonstance, tenir le langage du jeune homme le plus dissolu. Ce sont là des horreurs du paganisme, où il semble que la notion même de la pudeur ait disparu.



**Fig. 22. *Nao-sing-fang*. Plaisanteries grivoises.**

p.039 Dans plusieurs localités, il est d'usage que les jeunes mariés se rendent au temple des ancêtres, *T'se-t'ang*, et fassent la prostration devant les tablettes des ancêtres. J'ai vu cette cérémonie se pratiquer dans le *T'ai-p'ing fou*. Dans tous cas, la jeune mariée devra toujours offrir des mets devant la tablette de son beau-père, et de sa belle-mère, s'ils sont morts :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

c'est son devoir de femme mariée <sup>1</sup>.

Si la jeune mariée venait à mourir avant d'avoir accompli cette cérémonie, Confucius statue que son cercueil ne doit pas être porté dans la salle du plus ancien des aïeux ; que sa tablette ne pas être placée auprès de celle de son auguste belle-mère.

Son mari ne s'appuiera point sur un bâton, ne portera pas de souliers de paille, et ne pleurera pas sur elle dans un appartement écarté.

Le corps de la défunte sera reconduit dans sa famille pour être enterré, parce qu'elle n'a pas rempli ses devoirs de belle-fille <sup>2</sup>.

@

---

<sup>1</sup> [Li-ki, Ch. V, Tseng-tse-wen.](#)

<sup>2</sup> [Li-ki, Ch. V, Tseng-tse-wen](#), où sont rapportées les propres paroles de Confucius consacrant cet usage.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**



## CHAPITRE III

### MORT ET FUNÉRAILLES Pé che 白事

#### ARTICLE I. — AVANT LA MORT

@

<sup>p.041</sup> Dès que se manifestent les premiers symptômes d'une mort probable, si le malade est un enfant, on pratique toujours 'le rappel de l'âme', (voir ce titre). Souvent même on rappelle l'âme des personnes plus avancées en âge. Je l'ai vu faire pour un jeune homme marié, père de famille, âgé de vingt-quatre ans.

Après avoir accompli ce rite sans succès, beaucoup ont recours à une suprême et dernière ressource : c'est d'apporter le *pou-sah* dans la demeure du mourant. Cette cérémonie s'appelle *T'ai-pou-sah* (apporter le *pou-sah*).

On va dans une des pagodes du pays, chercher la statue d'un *pou-sah* en réputation, on la place sur une sorte de chaise-autel, <sup>p.042</sup> fixée sur deux brancards, quatre hommes prennent Sa Majesté sur leurs épaules, deux autres précèdent, frappant sur le tam-tam à coups redoublés, pour avertir que le dieu passe, et lui faire honneur : les pétards ne sauraient manquer, inutile d'en faire mention ! Quand le cortège arrive à la porte de la maison du malade, on vient lui faire les honneurs de la réception, puis on le prie de vouloir bien guérir le malade, ou du moins d'indiquer un remède efficace contre son mal. Cela fait, on conduit le dieu dans la boutique d'un pharmacien, afin qu'il daigne faire choix du remède adapté à la maladie en question. Un ou deux *tao-che* se tiennent de chaque côté du *pou-sah* qui repose sur les épaules des porteurs. Le pharmacien tourne le dos, et indique du doigt un des tiroirs contenant ses drogues. Si le *pou-sah* ne remue pas. c'est signe que le remède ne vaut rien : s'il avance ou s'il recule, ou plutôt si

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ses porteurs le font avancer ou reculer, juste au moment où l'apothicaire désigne un remède, c'est le bon, c'est celui-là qu'il faut se procurer à tout prix. Inutile de dire que les pharmaciens spéculent fortement sur la crédulité populaire, pour vendre fort cher un remède ordinaire.

*Le trousseau mortuaire.*

Dans le cas d'une maladie grave, dès qu'il y a danger de mort, on s'empresse de préparer des habits pour le mort. Voici en quoi consiste le trousseau mortuaire.

A. Pour un homme. — Des bottes et un chapeau de cérémonie sans panache rouge, (ces deux articles sont d'ordinaire confectionnés en papier) ; la semelle des bottes doit être molle et flexible : les morts ne peuvent porter de chaussures à dure semelle ; — une robe longue et un manteau (*Wai-tao*). Ces vêtements ne peuvent avoir des boutons en cuivre, ils seraient trop lourds, et le mort ne pourrait pas les emporter dans l'autre monde. Voilà pour les habits extérieurs.

Les habits de dessous, culotte et gilet, doivent être ouatés, même en été.

B. Pour une femme. — Une robe, un manteau et un voile, puis les habits intérieurs comme précédemment. p.043

Tous ces habits doivent être neufs, autant que possible ; ils ne peuvent être garnis de fourrures, ou confectionnés avec des poils d'animaux, par conséquent les tissus de drap de flanelle sont strictement prohibés, de crainte que le mort ne soit réincarné dans le corps d'un animal.

D'ordinaire, parmi les classes populaires, les habits de dessous sont de toile blanche.

Les autres vêtements sont de couleur, au goût de chacun. Le rouge et le jaune sont cependant deux couleurs réservées aux gradués et aux mandarins. La soie et le satin ne sont pas défendus.

Les deux ligaments appelés *Kio-tai-tse*, qui lient l'extrémité inférieure de la culotte au-dessus du pied, et la ceinture proprement dite, *Tai-tse*, sont soigneusement omis : on se sert d'un simple fil en guise de ceinture.

La raison, la voici : la ceinture, *Tai-tse*, a en chinois la même

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

prononciation que *T'ai tse* (emmener les enfants, emporter les enfants).

Or, comme on redoute avant tout qu'il ne prenne fantaisie au mort d'emporter ses enfants avec lui dans l'autre vie, on ne lui donne point de ceinture.

Cette coutume repose, comme on le voit, sur un pur jeu de mots. Pour une raison semblable, on évite de mettre les boutons dans les boutonniers, *K'eu-tse*, parce que cette expression se prononce comme *K'eu tse*, 'voler les enfants'.

Il faut aussi éviter à tout prix que le moribond ne vienne à expirer sur le lit de famille, qui serait hanté. Dans les pays du Nord, où le lit de famille, *K'ang*, est construit en pisé, on dit que dans le cas où le malade mourrait sur ce lit, il serait condamné dans l'autre monde à porter des briques de terre sèche.

On a donc grand soin de préparer un autre lit, quelquefois même une simple porte placée sur deux bancs, et d'y coucher le mourant ; quel que soit son état de faiblesse, il doit y être transporté dût-il en mourir de suite : qu'il meure, mais suivant les règles ! p.044

Ceux qui assistent le mourant ont grand soin d'enlever les rideaux de son lit : ces rideaux, dit-on, ressemblent à un filet de pêcheur, et si le moribond venait à mourir entouré par ces mailles de tissu, il serait changé en poisson dans l'autre vie.

Une coutume plus cruelle consiste à enlever l'oreiller de dessous la tête du malheureux mourant, afin de lui enlever toute possibilité de voir ses pieds. S'il pouvait voir ses pieds en expirant, de grands malheurs tomberaient sur ses enfants. Cette coutume déraisonnable accélère certainement la mort dans plusieurs cas. p.045

## ARTICLE II. — APRÈS LA MORT

@

Dès que le malade a rendu le dernier souffle, le premier soin est de regarder le calendrier, vulgo *Hoang-li-t'eu*, pour voir si c'est un jour faste

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ou néfaste, dans le cas où ce jour est marqué comme néfaste, on suspend un crible et un miroir au-dessus de la porte.

Le crible ne laisse passer que les bonnes influences, et le miroir a la vertu de changer le malheur en bonheur.

On procède à la toilette du mort après cette opération préliminaire : on commence d'abord par le laver, puis on change la tresse de fils noirs de sa queue, en une tresse bleue. Quelqu'un prend du coton, ou une serviette, et lui essuie le visage. C'est alors qu'on revêt le mort de ses habits mortuaires, que nous avons décrits plus haut.

Des banderoles de papier sont affichées à la porte, pour faire connaître que quelqu'un de la famille est mort. Ces banderoles varient de forme suivant les contrées, dans plusieurs pays même il n'y en a point, on se contente d'afficher quelques caractères sur les murs extérieurs de la maison.

Ces dispositifs achevés, quand la nuit est venue, les gens de la famille allument des lanternes et s'en vont en pleurant informer le garde-champêtre céleste du quartier, le *T'ou-ti-lao-yé*, que quelqu'un de la famille est mort. Ils le supplient de se montrer indulgent à son endroit, alléguant que pendant sa vie il était faible ou infirme, marchant péniblement. Après une explosion de pétards et l'offrande d'encens, chacun retourne chez soi. Le second jour tous retournent, lanternes à la main, à la pagode du *T'ou-ti-lao-yé*, cette fois, il s'agit de ramener l'âme du défunt, qui est censée avoir reçu l'hospitalité dans la pagode. Mais où est-elle logée ? Pour la trouver, les gens frottent une sapèque le long du mur de la pagode, là où elle semble se coller, (soit imagination, soit qu'une toile d'araignée la retienne un tant <sup>p.046</sup> soit peu,) là habitait l'âme du défunt, et on l'emmène.

De retour à la maison, des provisions de voyage sont déposées dans une sorte de bissac en papier, qu'on place dans un palanquin en papier, ou dans un char, suivant les divers pays. Cela fait, on invite le défunt à monter dans ce véhicule en papier, pour entreprendre le grand voyage de l'éternité. On met le feu au véhicule et le mort est parti pour l'autre vie. Souvent dans cette occasion, on brûle quelques-uns de ses vieux souliers

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

après avoir pris la précaution de couper la semelle en deux, et on les lui envoie dans l'autre monde.

Souvent aussi une petite table recouverte d'une couche de cendre a été placée près de la chaise ou du char, afin de fournir un point d'appui au mort et de lui permettre de monter plus facilement en chaise : chacun s'empresse d'examiner s'il ne verrait point sur la cendre quelque chose de ressemblant à l'empreinte d'un pied.

Une coutume assez extraordinaire consiste à attacher au cou du défunt deux flocons de coton pour lui donner à emporter la misère de la famille et la crainte d'avoir trop de filles. p.047

### ARTICLE III. — LA MISE AU TOMBEAU

@

Le défunt doit être déposé dans son cercueil un jour faste, au risque d'empêcher tout le quartier ; quelque familles attendent un, et même deux jours, pour la mise au tombeau.

Dans ce dernier cas un grand couteau de cuisine est placé sur le cadavre, couché dans son lit funèbre. Cet instrument de fer tranchant est lourd et peut servir d'arme : le défunt est mis dans l'impossibilité de s'enfuir, son âme ne peut donc plus revenir molester les survivants.

Pour plus de clarté, nous mentionnerons brièvement les superstitions communes, concernant le cercueil lui-même, puis nous indiquerons les divers objets disposés dans la chambre mortuaire.

1° L'ensevelissement du défunt, et son cercueil.

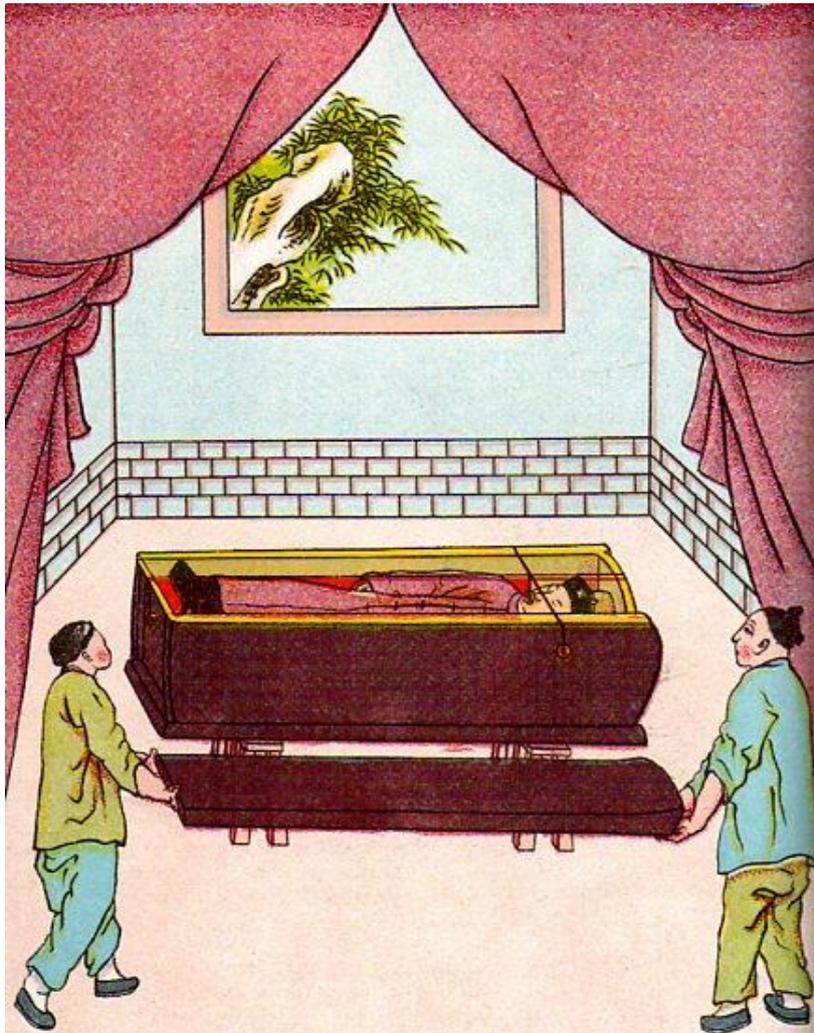
Dans les pays du Bas-kiang, le cercueil est muni d'un gros clou, appelé *Tse-suen ting* : « le clou de la postérité ». Cela est considéré comme capital pour obtenir une nombreuse descendance. Cette coutume n'existe guère dans le Nord. Par contre, tous, au moins dans le *Ngan-hoei*, mettent une sapèque dans la bouche du mort.

Quelquefois on lui maintient la bouche entrouverte au moyen d'un petit

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

coin en bois ; d'autres fois, on lui ouvre la bouche en desserrant ses dents serrées par les convulsions de l'agonie. Il y a tout un dispositif pour cette opération solennelle. Deux fils, ou deux ficelles sont posées en croix sur son cercueil ouvert, l'une dans le sens de la longueur, l'autre dans le sens de la largeur. Elles doivent se croiser juste au-dessus de la bouche du mort, couché dans le cercueil.

Au point de jonction des deux fils, on suspend un troisième fil, à l'extrémité duquel est attachée une sapèque, qui descend juste dans la bouche du mort. On l'y laisse pendant quelque <sup>p.048</sup> temps. puis on la retire. C'est cette sapèque qui se nomme *Han-k'eu-t'sien* : sapèque serrée dans la bouche.



**Fig. 23. *Han-k'eu t'sien.***  
**Sapèque serrée dans la bouche du défunt.**

Le fils aîné, s'il est encore jeune, la porte respectueusement suspendue à son cou, en guise d'amulette. S'il n'en veut pas, on en fait cadeau à une

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

autre famille, pour l'aîné de leurs enfants.

Il ne sera pas inutile de faire remarquer ici que beaucoup d'enfants païens, qui portent des sapèques suspendues à leur cou par une ficelle rouge, ont une sapèque dite *Han-k'ou-t'sien*, et une autre sortie de la bouche du *Pé lao-yé* (voir Démonifuges).

Souvent on verse un peu de riz dans la bouche du défunt, avant d'enlever le petit coin de bois : c'est le repas du départ.

Voyons maintenant comment on a préparé le cercueil, dernière demeure de tout homme ici-bas. Au fond du cercueil sont disposés des petits sachets composés de chaux, cendre et terre ; le nombre de ces sachets égale le nombre des années du mort. S'il a soixante ans, on dépose soixante sachets. Ces trois substances sont empaquetées dans du papier *P'i-tche*.

On ajoute quelquefois une couche de coton en guise de matelas. — A la tête du cercueil, on place un oreiller nommé *Ling-kio-tchen*, mot à mot : 'oreiller-macre', à cause de sa ressemblance avec la forme cornue du macre.

Cet oreiller est composé de deux moitiés juxtaposées : dans cet oreiller on ne met ni paille ni balle, mais seulement de la cendre et de la chaux. La partie supérieure est en étoffe rouge et les deux cornes sont tournées en haut, la partie inférieure est bleue, ses deux cornes sont tournées en bas. On dirait la juxtaposition de deux croissants. La tête du mort repose au milieu du croissant supérieur : il est revêtu de sa toilette funèbre, on le couvre d'une couverture ouatée, rouge, juste de largeur du cercueil. Une dernière fois on lui a mis du riz dans les mains, afin qu'arrivé au village des chiens faméliques, qu'il doit traverser en se rendant dans l'autre monde, il puisse leur jeter cette nourriture pour les apaiser. p.049

Ce riz se nomme *Ta-keou-che*.

D'autres, plus prévoyants encore, y joignent deux bâtonnets, en guise de gourdins dont le mort pourrait user, si ces chiens affamés persistaient à vouloir le mordre. Un miroir est placé verticalement à ses pieds afin que l'image du mort qui s'y reflète tienne lieu de mort subséquente : mort deux fois d'un coup, il ne mourra plus !

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Les richards couchent le cadavre sur de petits lingots d'argent, ou d'or : c'est le comble du bonheur, l'avenir de leurs descendants est en sûreté. (Voir cette ancienne coutume, chap. V. Art. IV.)

Beaucoup de personnes riches sont aussi parées de leurs bijoux, et cette coutume excite souvent la convoitise des voleurs : de là à violer les sépultures, il n'y a qu'un pas. La loi chinoise punit ce crime de la peine de mort.

Après que la toilette du mort a été mise au complet, et qu'il est bien couché sur son lit de repos, on prend une serviette très propre, qu'on trempe dans l'eau chaude, on la passe une dernière fois sur le visage du défunt, puis on cloue la bande de toile nommée : *Tsing-k'eu-pou*, qui recouvre en entier la partie inférieure du cercueil, sous le couvercle. Elle est destinée à empêcher la poussière de pénétrer dans le cercueil, et de tomber sur le visage du mort.

Il ne reste plus maintenant qu'à fermer le cercueil. On a eu soin de prendre trois cheveux à la tresse du mort, on les enroule autour de trois des gros clous préparés pour clouer le couvercle du cercueil, c'est ce qu'on nomme : *Wan-ting*, ou encore *Tchoan-ting*.

Ici encore, c'est un jeu de mots entre les deux expressions *Wan-ting*, entourer la pointe, le clou, et *Wan-ting*, descendants.

De même on joue sur la prononciation de *Tchoan-ting* entortiller autour d'un clou, et *T'choan-ting*, propager sa descendance. C'est donc en somme le présage d'une nombreuse postérité. p.050

Dès que l'ouvrier se prépare à enfoncer à coups de marteau les gros clous préparés pour clouer le cercueil, le fils du défunt à genoux près de la dépouille mortelle de son père, lui crie : 'N'aie pas peur : on va clouer le cercueil'.

Dans plusieurs contrées, c'est le fils lui-même qui enfonce le premier clou.

De même, quand précédemment on a cloué la bande de toile dite *Tsing-k'eu-pou*, le fils a dû avertir son père de retirer ses mains, de peur que les pointes ne viennent à le blesser.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Quand le cercueil a été bien préparé, on le place sur deux bancs au milieu de la chambre mortuaire, en attendant l'enterrement.

2° Autour du cercueil.

A la tête du cercueil, en avant, entre la porte d'entrée, par conséquent. et le cercueil lui-même, une petite table a été dressée. Il importe de bien savoir ce qu'on y place, car c'est là comme le centre de toutes les superstitions.

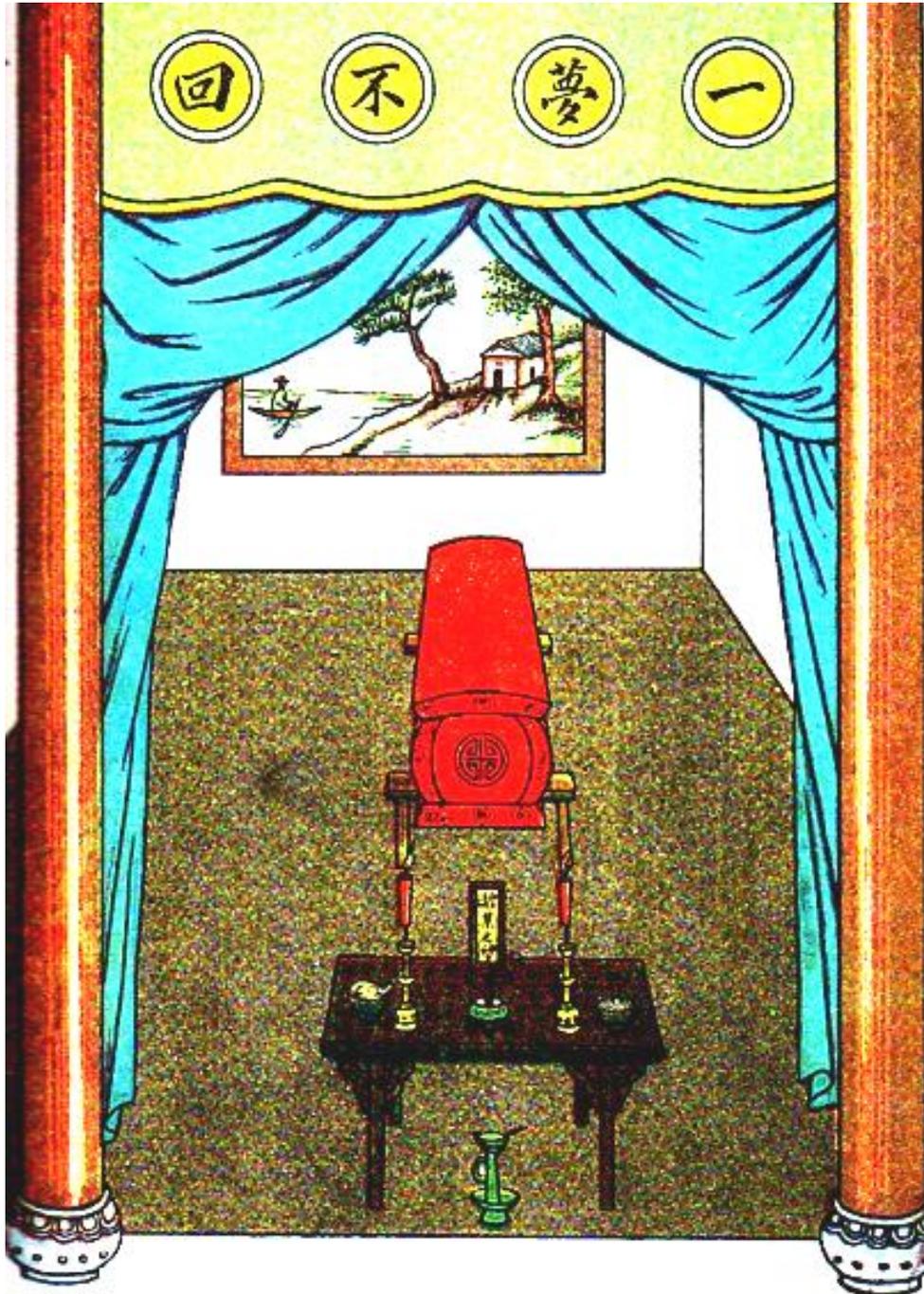


Fig. 24. *Tao-t'eu-fan*. Le riz de derrière la tête.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

A. Au milieu de la petite table s'élève le siège de l'âme, appelé soit *Ling-tsouo-tse*, soit *Hoën-p'ai-tse*. C'est une tablette en papier, une sorte de poche ou de grande enveloppe rouge rectangulaire, censée contenir l'âme du défunt dont on a écrit le nom dessus.

B. A gauche de cette tablette on place un bol de riz, sur le milieu on a fixé un œuf cuit ou dur et dont on a percé la partie supérieure, deux bâtonnets sont plantés tantôt dans l'œuf lui-même, tantôt dans le riz, suivant les pays. Ce riz se nomme *Tao-t'éou-fan*, le riz de derrière la tête.

C. A droite de la tablette, dans un grand bol, on a posé un coq tué, mais non cuit ; il a été plumé entièrement, on ne lui a laissé que les grandes plumes de la queue ; sa tête est tournée vers le cercueil.

D. Au milieu de la table, devant la tablette, figure un brûle-encens, dans lequel on a allumé de l'encens en poudre. p.051

E. De chaque côté de la tablette se dressent deux chandeliers, munis de deux bougies qui brillent sans interruption.

F. Sur le bord de la table, en côté, se place une petite lampe chinoise, alimentée avec de l'huile.

G. Plusieurs ajoutent à ce dispositif, une paire de bâtonnets, un verre à vin, un pot de vin, une cuvette pour la toilette, et une paire de souliers la semelle coupée en deux, et enveloppés dans une serviette.

Sous le cercueil, entre les deux bancs, on place une lampe (à sept mèches, assez souvent) qui brille jour et nuit (*T'si-sing teng*).

Derrière la lampe, on a fixé un miroir où se reflète l'image du cercueil. Ce cercueil compte pour deux, il n'y aura plus de mort de sitôt dans la famille. Souvent la lampe est placée sur une pierre qui sert à moudre les grains.

La figure ci-jointe représente ce qui vient d'être décrit.

3° Cérémonie du *Fong-ling*.

Le troisième ou le cinquième jour après la mort, les riches invitent les bonzes, pour aider l'âme à passer le pont (sans doute le pont de la douleur, jeté sur le torrent rouge, et du haut duquel les deux diables Courte-vie et

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Prompte-mort, précipitent dans les flots les âmes qui s'y engagent) <sup>1</sup>.

Les bonzes viennent en procession, puis, quand la nuit est venue, ils vont se placer devant la demeure du défunt. En avant de la porte d'entrée, un simulacre de pont a été construit avec des tables, placées les quatre pieds en haut ; chaque pied de table soutient une lanterne allumée.

A la tête du pont a été dressé un siège élevé, où monte le principal bonze, la tête ceinte du chapeau à cinq cornes. Du haut de ce siège, il marmotte des incantations, puis jette des gâteaux que les curieux se disputent les uns aux autres ; les bonzes s'en vont, et la cérémonie est finie. p.052

4° Ce qui se passe autour du cercueil.

Que le cercueil reste plus ou moins longtemps à la maison avant l'enterrement, peu importe : c'est à la tablette, siège de son âme, que se rapportent toutes les superstitions en usage.

Chaque personne qui va à l'enterrement doit apporter du papier-monnaie, qu'elle présente à celui qui est destiné d'office pour introduire les visiteurs.

Elle brûle ensuite du papier-monnaie, et offre ses condoléances au fils du défunt, qui ne répond que par des prostrations de remerciement, tant il est censé devoir être oppressé par la douleur.

La tablette reste exposée quarante-neuf jours, c'est-à-dire jusqu'à la fin des sept septaines.

Pendant ce laps de temps, il y a une suite de repas donnés et de présents reçus. Parmi ces derniers, figurent les *Wan-tchang*, sortes de grandes inscriptions sur des pièces rectangulaires de satin, de soie, ou de drap, qu'on portera le jour de l'enterrement, en l'honneur du défunt.

Pendant que le cercueil repose sur les deux bancs, les petits enfants passent dessous pour obtenir du courage.

C'est ainsi que nous les verrons manger l'œuf placé sur le bol de riz, au

---

<sup>1</sup> Cf *Yu-li-t'chao-t'choan* Traité sur l'enfer.

chevet du mort, pour se donner du courage. On joue sur le mot *Tan*, œuf, et *Tan*, courage. Avaler cet œuf, c'est avaler du courage. p.053

## ARTICLE IV. — L'ENTERREMENT

@

1° Préliminaires de l'enterrement.

Presque partout, on mande un géomancien, maître ès *Fong-choei*, pour inspecter le pays environnant, et choisir un emplacement avantageux pour lieu de sépulture. A lui aussi d'indiquer dans quelle direction doit être tourné le cercueil : de cette orientation dépend la fortune, les grades littéraires, ou une nombreuse postérité ; du choix judicieux du terrain dépend l'influx du bonheur <sup>1</sup>.

D'ordinaire, le géomancien, après avoir déterminé l'emplacement favorable, prend un coq vivant, et trace sur le sol une sorte de croix avec le bec du volatile, puis il y verse de l'eau-de-vie.

Les gens fortunés font une cérémonie solennelle pour pointer le caractère *Tchou* sur la tablette du défunt.

Pour cela ils invitent un gradué, qui, en grand costume, monte majestueusement sur une estrade, prend avec solennité un pinceau trempé dans du vermillon, puis appose le fameux point sur le haut du caractère *Tchou* 主 : cela s'appelle *Tien tchou*, pointer le caractère 主. Cette cérémonie coûte gros, mais aussi quel honneur : Ce rite est accompli soit dans le temple des ancêtres, soit au cimetière.

Dans ce dernier cas, il faut encore inviter un personnage distingué pour faire des prostrations à la terre, sur le bord de la fosse creusée pour recevoir le cercueil. C'est ce dernier officiant qui se nomme *Se-t'ou*. Celui qui a pointé le caractère *Tchou*, s'appelle *Tien-tchou-koan*.

2° La levée du corps.

Les bonzes ou les *tao-che* sont réunis autour du cercueil, les prières

---

<sup>1</sup> Cf. *Fong-choei*. Chapitre VIII. Art. II.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

sont terminées, le papier-monnaie brûle à foison, on va sortir le cercueil, c'est le moment solennel, les lamentations <sup>p.054</sup> battent leur plein. Un des *tao-che* armé d'un grand couteau de cuisine, frappe un coup sur le cercueil, et brise un bol vide d'un second coup : c'est pour réveiller le mort, et l'avertir qu'il doit se tenir prêt, qu'on va se mettre en route.

Immédiatement après, on soulève le lourd cercueil et on le transporte au milieu de la rue, ainsi que la table sur laquelle est placée la tablette du défunt.

Le fils du mort est prosterné, et s'appuie sur le cercueil ; il est en grand deuil, il porte le bonnet nommé *San-leang-koan*, bonnet à trois poutres, ainsi appelé à cause de sa forme particulière.

Les bonzes l'invitent à prendre la tablette de son père, et à la rentrer à la maison, après quoi il sort de nouveau et suit le cortège, en s'appuyant sur les brancards. Il fait des prostrations aux porteurs, en les suppliant de porter doucement son vieux père. Au cas où ils ne rempliraient pas bien leur devoir, il est armé d'une sorte de bâton, autour duquel est enlacée une longue bande de papier blanc, et nommé *Tao-sang-pang*, pour frapper ceux qui cahoteraient trop le mort dans son cercueil <sup>1</sup>.

Sur le haut du cercueil trône un coq, attaché par la patte à l'un des brancards. Le nom du coq, *Ki*, a la même prononciation que *Ki* bonheur : c'est de bon augure <sup>2</sup>.

Notons que si le mort n'a qu'un seul garçon en bas âge, on prend les grands moyens pour l'empêcher de l'emporter dans l'autre monde. Quand le cercueil sort de la maison, on place le bébé dans un grand panier, qu'on hisse jusqu'au faite de la maison, au moyen d'une corde passant sur une poulie fixée à une poutre. L'enfant se trouve ainsi en dehors de sa portée, et force est bien au mort de partir sans lui.

3° Ordre du cortège funèbre.

A. Deux hommes portent en tête du cortège deux grands <sup>p.055</sup> fanions,

---

<sup>1</sup> Dans plusieurs régions, cette banderole de papier blanc nouée à un roseau, sert de guidon indicateur. destiné à montrer au mort le chemin du cimetière.

<sup>2</sup> Cf. Chapitre X. Article VIII.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ou drapeaux de papier blanc, appelés *Yn-lou fan-tse*, ou guidons, destinés à indiquer la route au mort.

B. Puis vient le semeur de papier-monnaie, qui tient à la main un panier contenant sa provision de monnaie de papier, qu'il jette le long de la route pour acheter le 'droit de passage' <sup>1</sup>.

C. Deux grands personnages en papier, nommés *T'ong-niu*, *T'ong-nan*, la première, munie d'un bol à thé et d'une théière, (c'est une jeune fille) ; le second, un jeune homme, porte une pipe. Leur charge consiste à servir le mort dans l'autre vie.

D. Deux miniatures de montagnes, l'une appelée *King-chan*, la montagne d'or, confectionnée avec du papier doré ; l'autre, *Yn-chan*, la montagne d'argent, faite de papier argenté : le défunt n'aura qu'à extraire l'or et l'argent de ces mines inépuisables <sup>2</sup>.

E. Deux hommes portent la chaise de voyage du mort, *Lou-kiao*, confectionnée en papier.

F. Il y a aussi des chevaux portant leurs cavaliers, le tout en papier, bien entendu.

G. Deux fier-à-bras en papier, nommés *K'ai-lou-chen* ou *Ta-lou-koei* hérauts chargés d'ouvrir le passage, et de disperser les intrus qui obstrueraient le chemin.

L'un est armé d'une massue et l'autre brandit une hache.

H. Viennent ensuite les tablettes du mort *P'ai*, à l'instar des grands mandarins, qui ont toujours une foule d'enfants pour porter leurs insignes, *Kang-p'ai*. Le mort est censé monté en grade dans l'autre monde, il est accompagné de ses insignes mandarinaux.

I. Au bout de bâtons, sont portés des insignes spéciaux qu'on peut voir dans les processions diaboliques, p.056 *T'siuen-fou loan-kia*. Ce sont des mains, des haches, des marteaux etc.... le tout en étain.

---

<sup>1</sup> Cf. Chapitre III, Article VII.

<sup>2</sup> Deux pagodes célèbres, élevées sur deux îlots du *Kiang*, portant ce nom, ont été bâties en face de la ville de *Tchen-kiang*, au *Kiang-sou*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Les gens fortunés font porter ces instruments devant le cercueil ; ils sont sculptés en bois, et garnis d'une feuille d'étain qui les recouvre.

J. Vient le cortège des *tao-che*, ou des bonzes, vêtus de *Kia-cha*, sortes de chapes bigarrées, et jouant de la flûte, battant le tam-tam, ou marmottant leurs prières.

K. Quatre gradués, faisant l'office de cérémoniaires, conduisent le deuil.

4° Au cimetière.

Dès qu'on est sorti de la ville, ou du village, tous ces insignes sont brûlés pour les envoyer au service du mort dans la vie d'outre-tombe (quelquefois cependant on les brûle au cimetière). On ne conserve d'ordinaire que les deux grands guidons de papier blanc, *Yng-lou fan-tse*, qui seront plantés sur la fosse du mort, de chaque côté du cercueil, pour que son âme puisse retrouver facilement son tombeau, après ses courses dans les airs <sup>1</sup>.

Pendant qu'on dépose le cercueil en terre, on brûle du papier-monnaie, la musique joue, les pétards font fureur, les lamentations redoublent, et tous sont prosternés à terre.

Très souvent encore on brûle une chaise en papier, pour servir de véhicule à l'âme du mort, qui va être introduite aux enfers par *Yng-koei t'ong-tse*, ou diable introducteur.

Chacun des morts a un caractère écrit sur le front : 'Honorable pénitent', 'obéissant...' etc... C'est le dieu du foyer, *Tsao-kiun*, qui écrit sur le front de ses dévots ces caractères, qui les recommandent à la clémence du dieu des enfers.

Bien souvent on voit dans la campagne, dans les champs, ou sur le flanc des collines, des cercueils simplement recouverts de paille ou d'herbes sauvages ; il est bon d'en savoir les raisons.

Trois motifs dictent d'ordinaire cette manière de faire. p.057

1° L'époque où on doit porter le mort en terre a été jugée néfaste, les

---

<sup>1</sup> Cf. *Fan-tse*. Guidons, Chap. V. Art. VII.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

devins ont déclaré qu'un enterrement fait ces jours là porterait malheur aux survivants : alors on dépose seulement le cercueil à terre, on le recouvre sommairement pour attendre un jour favorable où la cérémonie devra se faire.

2° L'emplacement avantageux pour y déposer le défunt, n'a pas encore été trouvé. Les géomanciens ne sont pas d'accord ; ou bien il s'agit de se procurer un bon terrain, et le propriétaire, se doutant des intentions de l'acquéreur, veut le faire chanter. Dans ces cas, on dépose momentanément le cercueil dans un emplacement d'attente, quitte à terminer les cérémonies quand tout aura été réglé.

3° Les infortunées mortes en couches sont, nous l'avons déjà vu, fort mal traitées par le bouddhisme. Le cercueil où sont déposés leurs restes mortels, doit rester exposé en plein air pendant trois années : on le recouvre quelquefois d'une couche de paille, mais il est défendu de le déposer en terre, ou d'élever un tumulus. C'est comme une flétrissure publique, que cette doctrine inhumaine prétend infliger à leur mémoire. p.058

## ARTICLE V. — APRÈS L'ENTERREMENT

@

### *Diverses époques*

Le troisième jour après l'enterrement, se fait la cérémonie dite *Fou chan*. On offre quatre bols de mets, viande de porc, de poule, poisson et fromage de pois. Sur la table figurent une paire de bâtonnets, un pot de vin et un verre à vin.

Deux tresses de paille de riz, qui comptent autant de mailles que le défunt a vécu d'années sur terre, sont placées de chaque côté du tombeau ; on allume l'extrémité de ces tresses qu'on brûle pour servir de compagnie au mort. Elles s'appellent *Yen-heou-pa* ; on en voit fréquemment les restes sur les tombeaux. Ce jour-là on fait partir des pétards, et on brûle du papier-monnaie.

Cette cérémonie est quelquefois appelée *Yuen-fen*, l'élévation du tumulus.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

C'est aussi ce jour-là spécialement que le mort revient dans son ancienne demeure, chercher la lumière de ses yeux qu'il y a perdue, (*Yen-koang*, lumière des yeux).

Avant cette date, on se garde soigneusement de déranger quelque chose dans la maison, on ne balaie rien, on ne lave ni linge, ni couverture, de peur que le mort, à son retour, ne puisse retrouver la lumière de ses yeux. Comment revient le mort ?

Les uns disent qu'il descend par la cheminée, et ils appliquent contre le fourneau une petite échelle en bambou, ou en roseau, afin de faciliter sa descente à la maison.

D'autres aiment mieux croire qu'il franchit le mur de clôture, et ils lui préparent une petite échelle pour passer le mur.

On a eu soin de semer de la cendre fine sur le pavé de l'appartement, afin de juger, d'après la trace de ses pas, s'il a été réincarné en homme ou bien changé en animal. Cette nuit-là, personne ne dort à la maison : entend-on quelque bruit à la porte, à la fenêtre, vite, on éteint la lumière.

p.059 On a eu soin aussi de lui préparer un œuf, qu'on a mis dans un bol, avec un seul bâtonnet, afin qu'il reste plus longtemps.

Personne n'ignore qu'il est fort difficile de manger un œuf dur en se servant d'un seul bâtonnet.

Cette visite passée, on donne l'œuf aux enfants, pour qu'ils deviennent courageux, *Tan-tse ta* (jeu de mots entre *Tan* œuf, et *Tan*, fiel, courage).

L'offrande de la maison meublée, renfermant tout le mobilier, les serviteurs, et le reste, le tout en papier, se fait le quarante-neuvième jour après la mort, ordinairement du moins. On la brûle pour la faire parvenir au mort dans la vie d'outre-tombe.

On fait souvent brûler une seconde maison de papier aux vieux de cinquante ou soixante ans ; cette seconde offrande se fait bout de trois ans.

Enfin, il arrive souvent qu'un vieillard n'a pas d'enfants, et a des frères ou d'autres proches parents morts avant lui.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Comme il se voit exposé à n'avoir personne pour lui offrir une maison de papier après sa mort, il prend les devants, et s'en brûle une pour lui-même, en avant soin de l'adresser à quelqu'un de ses proches, déjà arrivé dans l'autre vie, le priant de vouloir bien la lui tenir prête pour le jour où lui-même arrivera en prendre possession. Le Chinois est prévoyant, quoiqu'on en dise ! Cette offrande de maison de papier se nomme *tcheou-ling*.

*Fan-k'iuén*. Qui n'a remarqué dans les campagnes ces restes de couronnes en paille sur certains tombeaux ! Ces couronnes de paille se nomment *Fan-k'iuén*, ou *Fan-kou-tse* ; on s'en sert dans les marmites chinoises pour y faire chauffer des bols de divers mets en même temps que le riz cuit.

On dépose ces vieilles couronnes de paille sur les tombeaux des enfants, afin d'empêcher le chien céleste, *T'ien keou*, de soir les dévorer. Ils sont comme encerclés dans leurs tombeaux, croit-on, et ne peuvent en être retirés. De plus, le chien céleste prend cela pour un collier et bat en retraite, car en cela il <sup>p.060</sup> ressemble au chien de la fable, il n'aime pas être attaché.

Voici maintenant quelques dates où, dans le courant de l'année, on pratique certaines cérémonies en l'honneur des défunts.

Le 1<sup>er</sup> jour de la I<sup>e</sup> lune, on va souhaiter la bonne année aux morts, tirer des pétards, et offrir des lingots de papier sur leurs tombes.

Le 13<sup>e</sup> jour de la I<sup>e</sup> lune, la première année après la mort, on place une lampe sur la tombe du défunt, et tout près, on dépose une boîte d'allumettes, afin qu'il puisse lui-même la rallumer, si elle venait à s'éteindre. Cette lampe se nomme *Koei-teng*, lampe de l'âme du mort. On a vu des richards placer de grands vases remplis d'huile auprès des tombeaux des leurs : ces vastes récipients sont transformés en lampes, qui durent des mois.

Au *T'sing-ming*, 5 Avril, les tumulus des tombeaux doivent être réparés, arrondis, nettoyés : on taille dans le gazon une motte de terre ronde, en forme de chapeau, et on la place sur le sommet du tertre conique. Cette motte de terre taillée en rond simule un chapeau de cérémonie chinois. On tire des pétards, puis une flambée de papier-monnaie et des prostrations

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

terminent la séance. Quelquefois, on dispose des mets sur une table placée devant le tombeau, et on les offre en sacrifice aux mânes des défunts. Au *Kiang-sou*, on place les lingots en papier dans une bourriche tressée en paille de riz, puis on y met le feu pour expédier ces richesses au pays des morts.

Dans les environs de *Chang-hai*, il se fait un vrai commerce de ces bourriches de paille : on voit arriver des barques entièrement chargées de ces paniers aux provisions pour les morts.

Le 15<sup>e</sup> jour de la VII<sup>e</sup> lune, on renouvelle la visite aux tombeaux des ancêtres, et on leur offre des sacrifices. C'est à cette époque qu'on conduit le *T'cheng-hoang*, mandarin céleste, recueillir les âmes errantes et miséreuses, *Kou-hoen*, et qu'on leur offre des présents consistant en papier-monnaie, en habits de papier, en mets et gâteaux de papier etc..., pour se mettre à couvert de leurs rapines. Cette tournée se nomme : 'la p.061 cueillette des âmes', *Cheou koei*.

Le 1<sup>er</sup> de la X<sup>e</sup> lune, se fait l'offrande des habits d'hiver pour les morts : on les brûle sur leurs tombes, pour les leur faire parvenir dans l'autre monde. Il est bien entendu que ces habits, chapeaux, bottes, souliers, robes, etc..., sont tout en papier. On y ajoute du papier-monnaie et des lingots ; c'est ce qui se nomme : 'lâcher les *koei*', *Fang koei*.

Le jour anniversaire de la mort, il est d'usage de se rendre sur la tombe du défunt, pour lui offrir de la monnaie de papier et des lingots : c'est 'l'offrande du souvenir', une preuve que leur souvenir reste gravé profondément dans les cœurs.

En général, aux quatre *tsié* chinois. c'est-à-dire aux quatre fêtes trimestrielles : le premier de l'an, le *t'sing-ming*, le 5 de la V<sup>e</sup> lune, et le 15 de la VIII<sup>e</sup>, on doit avoir un souvenir pour les morts.

Le 15<sup>e</sup> jour de la I<sup>e</sup> lune, au soir, on allume des *lou-teng*, sorte de petits flambeaux flottants, qu'on place au bord des cours d'eau, pour éclairer les âmes de ceux qui sont morts prématurément. *Yen-wang*, le dieu des enfers, ne les a pas recueillies, elles errent par le monde ne sachant où aller, vivant de vols et de rapines. A l'aide de ces petits flambeaux, elles peuvent retrouver leur route et se réincarner.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Le 15<sup>e</sup> jour de la VII<sup>e</sup> lune est appelé vulgairement le terme des *koei-tsié* : on allume de petits bouts de moelle de jonc entourés de coton imbibé d'huile, et placés sur une demi-écorce de pastèque. On laisse flotter ces lumières au gré du mourant et de la brise du soir, sur les canaux et rivières, afin que les âmes des noyés trouvent leur chemin pour se réincarner.

La VII<sup>e</sup> lune est le mois des morts ; elle est consacrée tout entière au soulagement de l'âme des morts : les bonzes et les *tao-che* font maintes cérémonies d'expiation, de continuelles processions chaque soir dans les villes et les bourgs, au son du tamtam et des instruments de musique, pour améliorer le sort des âmes errantes. p.062

**ARTICLE VI. — PAPIERS EMPLOYÉS AU TEMPS DES FUNÉRAILLES**

@

*Tche-ma*

A l'occasion des funérailles, on emploie un grand nombre de papiers superstitieux, soi-disant pour secourir les morts. Sur ces papiers sont imprimées les images de diverses divinités, ou de subalternes des dieux infernaux, qui peuvent rendre des services aux âmes des défunts dans l'autre vie. On cherche ainsi à capter leurs bonnes grâces, en faveur de ceux qui viennent de mourir. Nous en donnerons ici quelques-uns à titre de renseignement seulement, car pour être complet, il faudrait trop les multiplier.

1<sup>o</sup> *Sao-chen pou-sah*.

Le jour de l'enterrement, on brûle une feuille sur laquelle est représenté le char funèbre et le *pou-sah* conducteur du deuil, nommé *Sao-chen pou-sah*.



**Fig. 25. Le char funèbre conduit par l'esprit *Sao-chen*.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

C'est lui qui est chargé de conduire sans encombre le convoi funèbre au lieu choisi pour la sépulture ; il est donc important de s'aboucher avec lui.

Au-dessus du char funèbre, *Sang-tché*, voltigent la mauvaise étoile féminine, *T'se*, et la mauvaise étoile masculine du mort, *Hiong*. p.063

2° *Ming-fou che-wang*.

Après la mort d'un homme, il est d'usage de brûler un *tche-ma* en l'honneur des dix dieux infernaux : c'est de là que lui vient son nom. Cette pratique repose sur la croyance bouddhique que les dix compartiments de l'enfer sont régis par dix rois, dont nous donnerons les noms et les attributions dans le Livre II de cet ouvrage. On leur envoie donc une supplique, pour implorer leur pitié en faveur du défunt qui va paraître devant leur tribunal.

De chaque côté d'une sorte de tablette ou d'inscription en leur honneur, c'est-à-dire le sbire à la tête de bœuf, et le sbire à la tête de cheval.



**Fig. 26. *Ming-fou-che-wang*.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

3° p.064 *Long-tché pou-sah.*

Sur cette troisième feuille on représente, suivant le genre de locomotion en usage dans le pays où on l'imprime, soit un palanquin, précédé et suivi de porteurs d'insignes officiels, soit un char traîné par des chevaux. Dans un cas comme dans l'autre, l'idée est la même : on a pour but de représenter un genre de locomotion dont l'âme se servira pour franchir la longue distance qui lui reste à parcourir jusqu'aux enfers. Ces moyens de transport sont fournis par le *pou-sah* pourvoyeur de véhicules, *Long-tché pou-sah*. Et voilà pourquoi on brûle cette image superstitieuse en son honneur, afin d'attirer ses faveurs à l'endroit de l'âme voyageuse qu'il devra conduire.



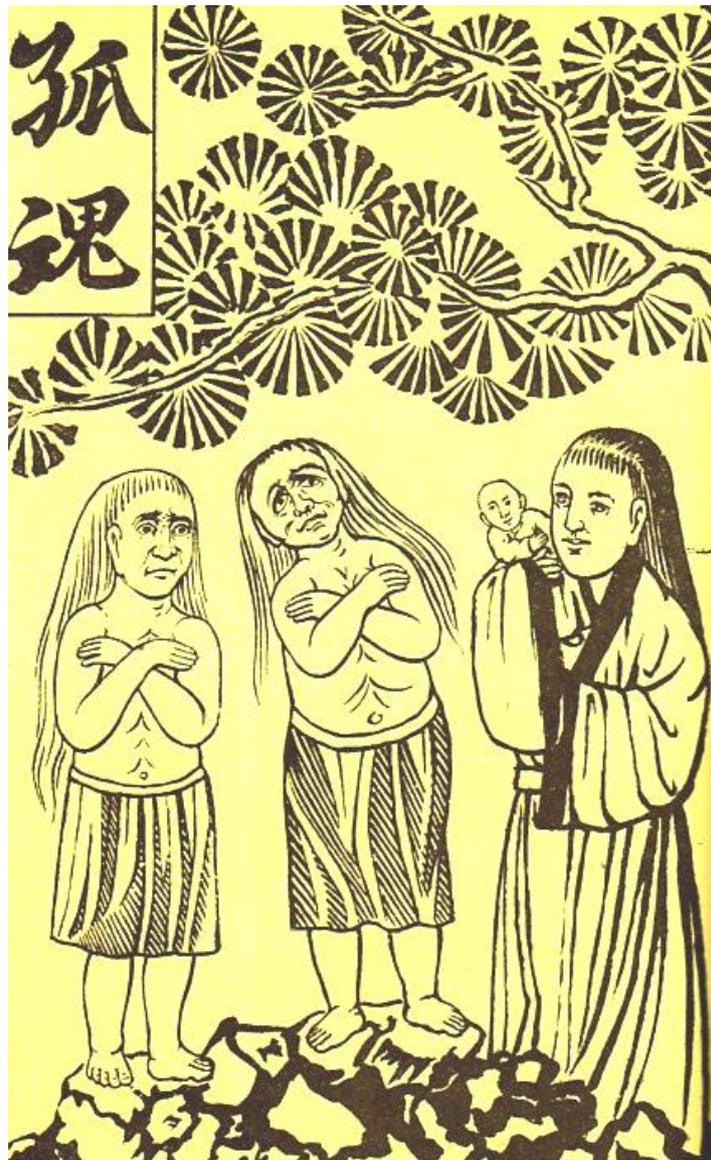
**Fig. 27. Long-tché pou-sah,  
le pourvoyeur de véhicules dans l'autre monde.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

4° p.065 *Kou-hoen pou-sah.*

C'est d'ordinaire à *Ti-t'sang wang*, qu'on donne cette appellation miséricordieuse. C'est lui qui a popularisé les cérémonies destinées à secourir les âmes abandonnées (Voir sa vie). En brûlant cette image, où il est représenté recueillant les malheureuses âmes qui n'ont pas trouvé le chemin de la réincarnation, on le supplie de conduire sûrement et promptement l'âme du défunt au lieu et place où elle devra être fixée.

Du reste, comme on le verra, ce dieu est considéré d'ores et déjà comme le souverain sans conteste du royaume des ombres, rien n'importe donc davantage que de s'en faire un protecteur.



**Fig. 28. Kou-hoen pou-sah,  
le protecteur des âmes abandonnées**

Souvent, cette feuille superstitieuse s'appelle *Mou-lien* : c'est le nom de bonze du dieu en question.

On brûle aussi très souvent le *Tche-ma* du dieu du foyer, car c'est lui, ne l'oublions pas, qui écrit sur le front de l'âme qui va être jugée, des caractères qui décideront en partie de sa destinée, selon qu'ils seront favorables ou défavorables.

Après avoir déposé le cercueil dans la fosse, il est d'usage dans certaines régions de brûler un *Tche-ma* en l'honneur du *Chan-chen*, ou de l'Esprit gardien du lieu de la sépulture. A lui de veiller sur la dernière demeure du mort, à lui de prévenir le malheur de la violation de la tombe. On le représente de garde auprès d'un cercueil à l'entrée du caveau. C'est le garde champêtre des morts, le gardien du monticule ou tumulus. p.066

## ARTICLE VII. — L'ACHAT DU DROIT DE PASSAGE

@

### *Mai-lou t'sien*

Jadis *Kao-t'chai*, disciple de Confucius, et sous-préfet de *T'cheng-hien*, avait endommagé les récoltes, lors de l'enterrement de son épouse. *Chen-siang*, fils de *Tse-tchang*, l'en avertit et le pria d'indemniser. *Kao-t'chai* s'y refusa, alléguant que s'il achetait le droit de passage pour l'enterrement, il créerait un précédent nuisible à tous <sup>1</sup>.

D'après la coutume actuelle, quand on porte le mort à sa dernière demeure, quelqu'un marche d'office en tête du cortège en jetant du papier-monnaie ; c'est ce qui s'appelle : 'acheter le droit de passage'. C'est un souvenir de cet épisode historique de *Kao-t'chai*.

Au Japon, le jour de l'enterrement, on élève un pavillon sous lequel on brûle l'encens devant le cercueil : c'est le pavillon de l'orphelin. En avant du défilé, un homme a l'ordre de jeter des pièces de monnaie en cuivre ; c'est ce qui se nomme : l'achat du droit de passage. Les pauvres et les

---

<sup>1</sup> *Li-ki T'an-kong hia* (édit. Des Yuen, an 1222, fol. 69).

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

mendiants viennent recueillir cet argent. Il semble que cet usage aurait passé du Japon en Chine <sup>1</sup>.

*Kao-t'chai* avait tort de refuser une indemnité pour compenser le dommage causé aux moissons, le jour de l'enterrement de son épouse ; la raison alléguée ne vaut pas, et son exemple n'est pas à suivre, car quiconque porte préjudice à autrui doit l'indemniser : il ne s'agit pas là d'acheter un droit de passage. p.067 Telles sont les justes réflexions de graves auteurs chinois.

Pour ce qui est de cette coutume japonaise de jeter des pièces de monnaie en cuivre, est-ce dans le but de faire une aumône aux pauvres, ou pour faire disperser cette foule de mendiants qui obstrue le sentier, et les empêcher de fouler aux pieds les moissons sur les deux côtés de la route..., et qu'il faudrait payer en cas de dommage ?... On ne sait trop.



**Fig. 29. L'achat du droit de passage.**

En tout cas, c'est l'usage actuel de semer du papier-monnaie sur le parcours du cortège, sans le brûler ; c'est ce qu'on est convenu d'appeler : l'achat du droit de passage.

Toute terre commune ou privée a un chemin d'accès, tous peuvent s'y rendre sans déboursier un denier : c'est vrai, mais les païens bouddhistes

---

<sup>1</sup> *Che-ou yuen-hoei.*

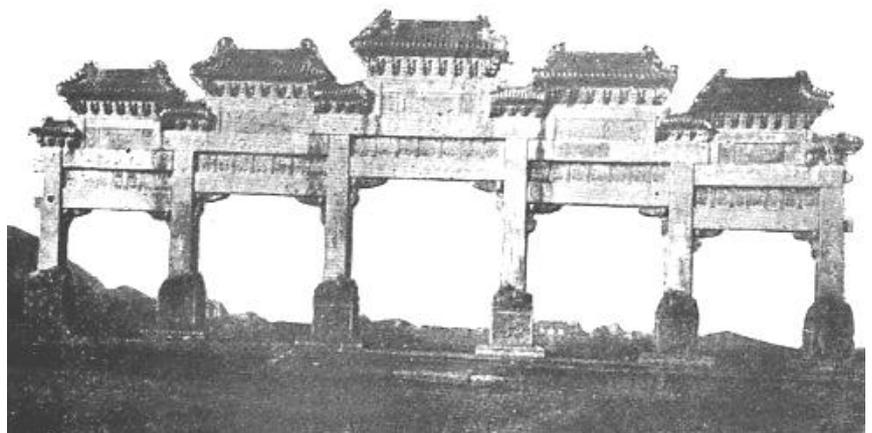
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

disent que les diabolins errants et sans ressources, viennent en foule, le jour de l'enterrement, pour demander une aumône, et qu'ils arrêtent le cortège au cas où on la leur refuserait.

Autrefois, on ne jetait point de papier-monnaie sur le parcours en portant les morts en terre, le cortège n'en défilait pas moins bien pour cela ; entendit-on jamais dire que le convoi funèbre restât à mi-route, ou fût refoulé en arrière ?

Les disciples de Confucius, pour se conformer, disent-ils, à l'intention de *Kao-t'chai*, achètent un passage pour le cortège : ils trompent les gens simples et se trompent eux-mêmes. Cet usage est universel au *Kiang-nan*.

@



## CHAPITRE IV

### TALISMANS-SUPPLIQUES EN FAVEUR DES MORTS

#### ARTICLE I. — POUR LES MORTS ORDINAIRES

@

p.069 Les bonzes et surtout les *tao-che*, dont l'imagination est féconde en inventions lucratives, ont donné libre carrière à leurs investigations, surtout pour varier les recettes utiles aux morts, et secourir leurs âmes dans l'autre vie. Le gros public a besoin de cérémonies qui parlent aux yeux, qui frappent l'imagination, et qui soient bien appropriées à l'esprit chinois, ainsi qu'au genre de mort de chaque défunt. C'est dans le but de satisfaire à toutes ces exigences populaires, qu'ils ont imaginé d'adresser des pétitions à leurs dieux, pour implorer leur miséricorde à l'endroit de leurs morts. Ils ont joint à ces pétitions, des talismans, qui ont, d'après eux, la vertu de retirer l'âme des enfers, et de lui assurer une heureuse réincarnation. La variété rompt la monotonie ; aussi, leurs suppliques et leurs talismans varient d'après le dieu à qui on s'adresse, et suivant le genre de mort de l'individu pour qui on prie. p.070

Ces suppliques-talismans sont imprimées dans les boutiques nommées *Tche-ma tien* où se vendent tous les papiers superstitieux en usage parmi le peuple. Quand quelqu'un va mourir, on court acheter des suppliques pour informer le roi des enfers que quelqu'un va bientôt se présenter devant son tribunal. Dès qu'il est mort, les pétitions varient suivant la cause de sa mort : il y en a pour tous les cas, pour les pendus, pour les noyés, pour les tués, etc.

Quand les bonzes ou les *tao-che* vont faire leurs cérémonies pour le mort, ils brûlent ces talismans-suppliques, qu'il confient au feu, disent-ils, pour qu'il les transmette rapidement au dieu destinataire.

Le feu est le grand messager pour les communications habituelles avec

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

l'autre monde. Nous allons donner ici quelques-unes de ces pièces les plus usuelles, et les plus communément employées dans nos pays du *Ngan-hoei*.

1° *Lao-kiun*, (sur papier jaune).

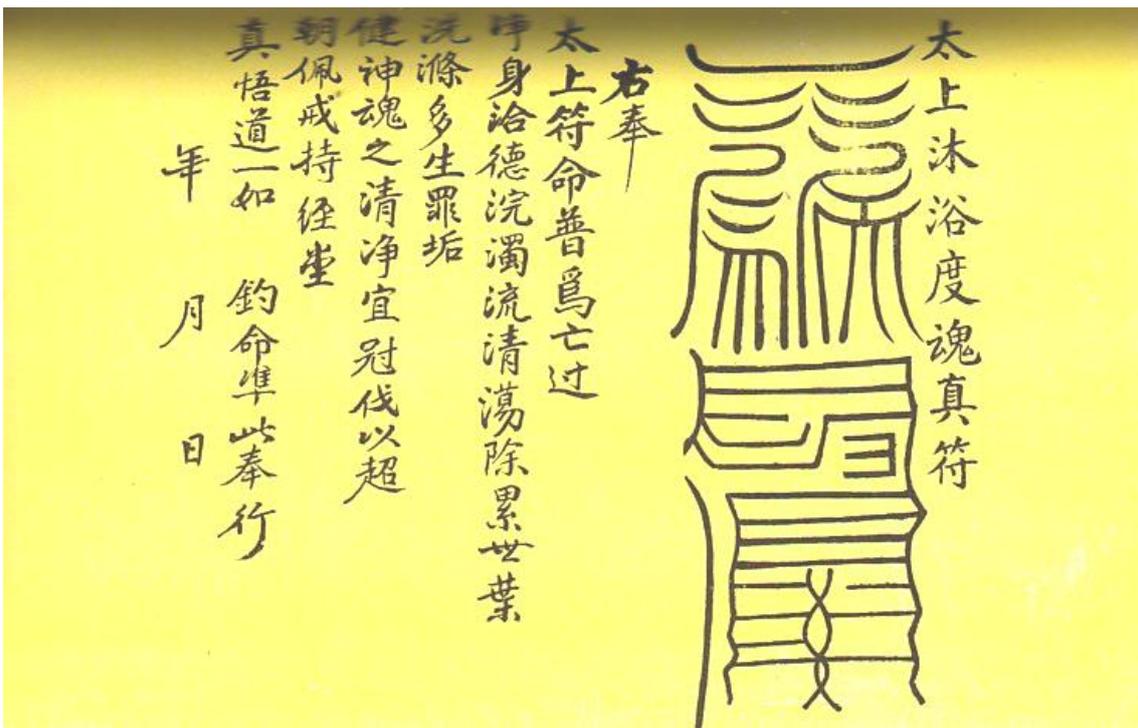
Voici le sens de cette pièce :

Talisman de *T'ai-chang Lao-kiun*, pour purifier et sauver l'âme des défunts.

Ce talisman a été accordé par *Lao-kiun*, en faveur de tous les défunts, pour laver leurs corps, épurer leurs vertus, effacer leurs taches, les rendre immaculés, et effacer jusqu'aux derniers vestiges des fautes qu'ils ont commises pendant leurs existences précédentes, (allusion à la métempsychose). Nettoyés de toute souillure terrestre, ils mériteront d'être admis en présence de *Yen-wang*. En foi de quoi, nous accomplissons aujourd'hui cette cérémonie expiatoire, (allusion aux *tao-che*, qui doivent être invités pour prier, et brûler la supplique en question), et brûlons ce talisman, nous conformant en tout aux ordres de *Lao-tse*.

Telle année,... tel mois,... tel jour....

Cette pétition-talisman est employée par les *tao-che*. p.071



**Fig. 30. Talisman purificateur de *Lao-tse*.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

2° Talisman-supplique en l'honneur de *Ngo-mi-t'ouo-fou* et *Ti-t'sang wang*.

Nous, vos croyants, N... (noms), en ce mois..., (nom du mois), avec tous les membres de notre famille, le fils pieux, nos alliés, prosternés devant *Ngo-mi-t'ouo-fou*, *Ti-t'sang-wang*, et les dix dieux des dix sections infernales, nous implorons votre grande pitié. Nous osons même passer un engagement écrit avec vous, et comme parties contractantes, nous vous offrons nos prières pour cet homme, N... (nom), âgé de... (âge), né telle année..., tel mois..., tel jour..., à telle heure... ; son âme est retournée vers la patrie des Immortels.

Que rapide est donc le cours du temps ! vraiment, l'existence ne dure qu'un moment ! Nous nous rappelons avec larmes la présence de cet être chéri, que la mort vient de moissonner ! Tirez-le, nous vous en supplions, de la terre de douleurs, daignez lui accorder une nouvelle existence, pleine de bonheur et de joie.

Aujourd'hui, tel mois..., tel jour..., nous accomplissons cette cérémonie en sa faveur, pour lui frayer la route vers une nouvelle vie, prospère et glorieuse. Grâce à votre clémence sans bornes, ô *Ngo-mi-t'ouo-fou*, *Ti-t'sang-wang*, nous espérons que son âme sera admise dans un lieu de paix et de félicité ; nous comptons aussi sur cette cérémonie, accomplie en sa faveur, pour lui mériter la grâce de renaître dans un corps d'homme. Une fois encore. *Ngo-mi-t'ouo-fou*, *Jou-lai-fou*, *T'se-koang-fou*, (3 Bouddhas), nous vous supplions de sauver son âme.

'Quand la fleur du lotus s'épanouit, le fruit se forme, (l'homme en renaissant a déjà la nature d'un bouddha) ; mais quand la fleur tombe, le fruit est tout formé' (Ainsi la mort parfait l'œuvre du nirvana : l'homme, grâce à elle, devient bouddha parfait).

Nous présentons respectueusement à vos yeux cette supplique en faveur de telle âme, et pour vous la faire parvenir, nous la brûlons, en telle année..., tel mois..., tel jour....

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Cette pétition est imprimée sur papier jaune, et est à l'usage exclusif des bonzes. p.072

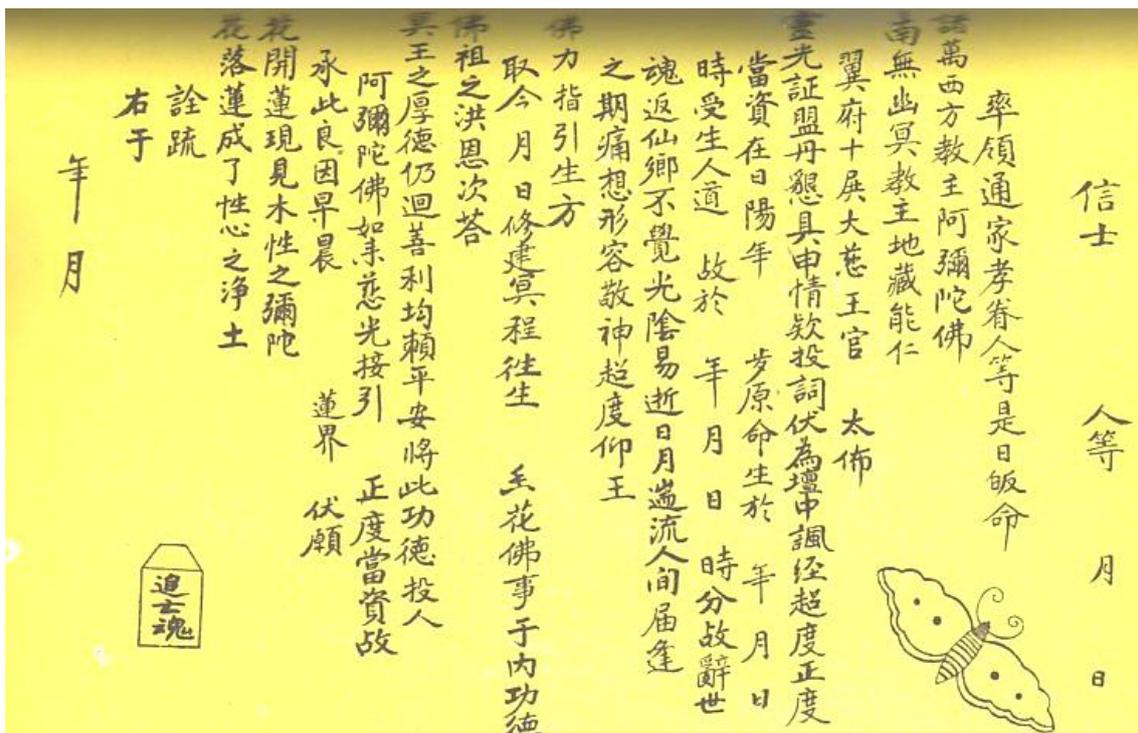


Fig. 31. Supplique à *Ti-t'sang-wang*.

Seconde supplique dans le même style :

**西方公據冥途路引**

南無幽冥教主本尊赦罪救苦地藏王菩薩證盟

寅逢賜祭事

月 日

東教奉行主功德敢賜救收沙門臣僧

勅賜九華山地藏禪寺為出給路引事

兩時地後善薩發願云家生度盡方證菩提地獄未室常不成佛切見南閻浮提不  
 問男子女人歿後無西方公據路引經過冥司把隘去處多留難滯不得往生  
 極樂世界如是地藏善薩憐憫而白佛言世尊阿彌陀佛留發四十八願廣度無量  
 衆生緣何南閻浮亡者無有公據佛告地藏言汝今諦聽依吾佛勅出給路引若有  
 善男信女生前請給一道或自念或請僧眾至念阿彌陀佛幾百千萬聲臨命終時  
 即得往生極樂世界化生不轉輪廻如遇王殿神祠泰赤放行須至出給者今據  
 佛給引命係一年月日時生惹地獄苦發菩提心虔誠子  
 地藏禪寺請給冥引一道念佛禮拜供大限滿于  
 赴安泰照教有破地獄真言曰

Fig. 31bis. Passe-port pour l'autre vie. Brûlé en l'honneur de *Ti-t'sang-wang*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

3° p.073 Talisman-supplique pour une bonne réincarnation.

Les *tao-che* brûlent cette supplique pour que le mort soit réincarné dans le corps d'un homme, ou tout au moins dans le corps d'un bon animal. Elle est imprimée sur papier jaune, et adressée à *Lao-kiun*. p.074



Fig. 32. Supplique pour obtenir une réincarnation avantageuse.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

4° Le passe-debout délivré à l'âme.

Les bonzes impriment sur papier jaune, aux couleurs impériales, un passe-debout, qu'ils délivrent à l'âme du mort, moyennant lequel, elle passe sans difficulté la douane établie sur la route qui conduit aux enfers. C'est un ordre intimé aux douaniers, qui ne devront s'opposer en rien à son passage. Le *tao-che* peuvent délivrer aussi ce document officiel. Ces gens-là ont toutes les audaces. p.075

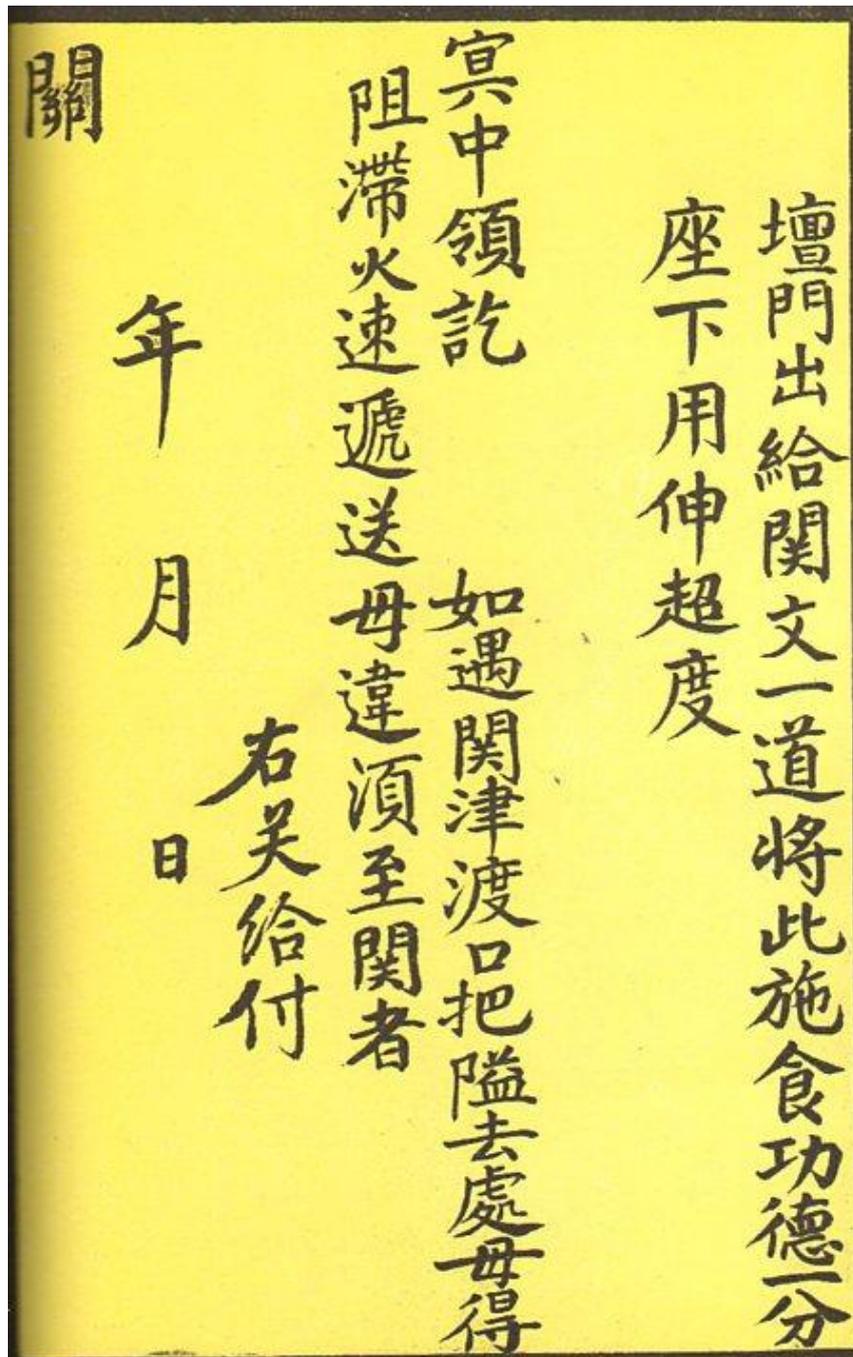


Fig. 33. Passe-debout pour la douane sur la route des enfers.

5° Le passe-port de l'âme, *Lou-yn*.

C'est un certificat délivré par l'autorité compétente, et promettant la libre circulation de l'âme, sur la voie qui conduit dans l'autre monde. Le mort, grâce à cette feuille de route, passe franc de port aux octrois, et est assuré d'une protection efficace sur tout le parcours. On écrit le nom du porteur, l'année, le mois et le jour où cette pièce lui a été délivrée. Cette feuille de route en papier jaune est brûlée pendant les obsèques. p.076

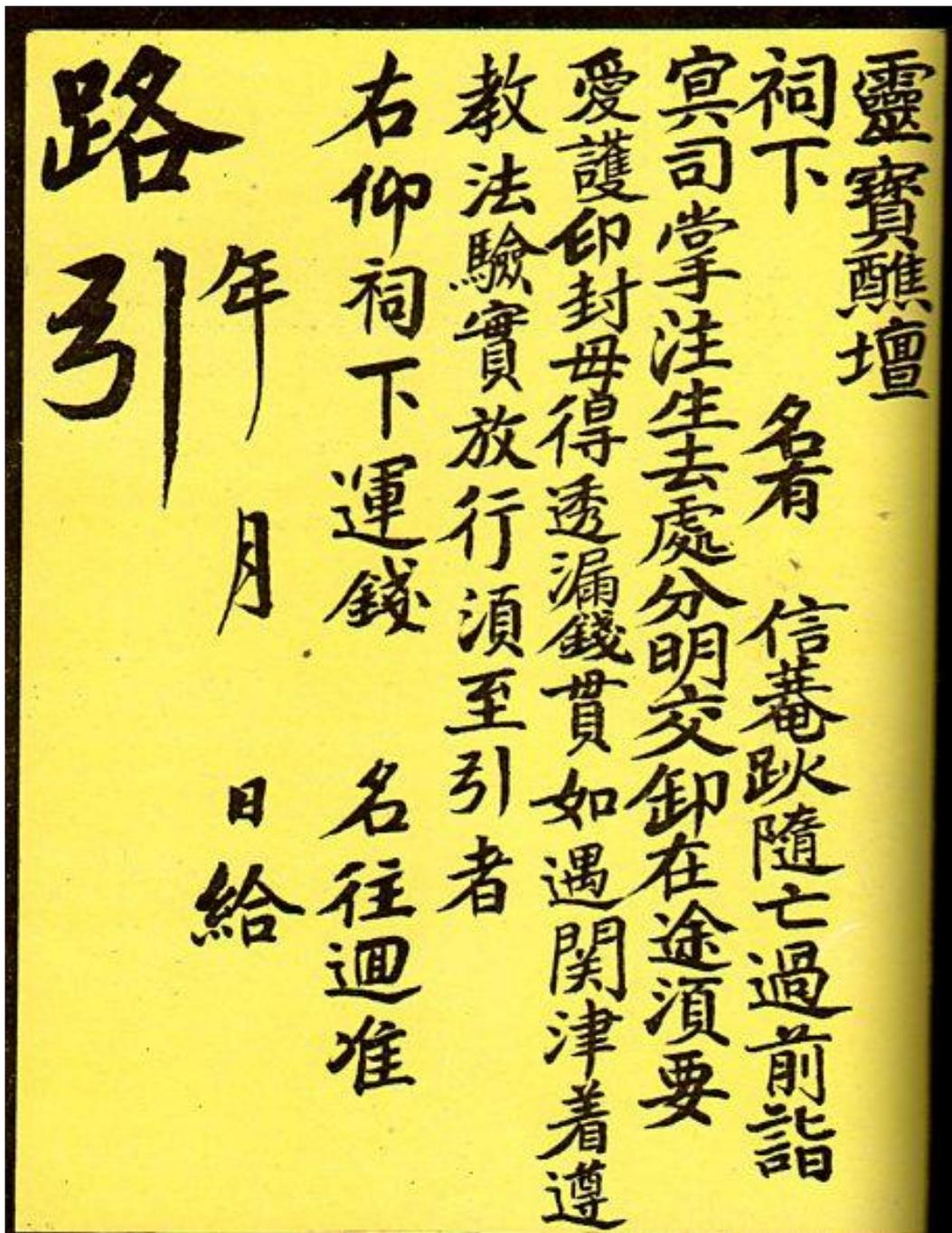


Fig. 34. *Lou-yn* *tan-tse*. Passe-port de l'âme.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

6° Pour les âmes errantes, *K'ai t'an*.

Cette supplique est brûlée en faveur des âmes errantes et vagabondes, qui n'ont pu trouver le chemin de la réincarnation dans le sein d'une mère. On prie tous les bons esprits de les protéger, ainsi que l'âme du mort dont le nom figure sur la feuille, contre la malveillance des diables. Ce charme se place sur l'estrade des bonzes ou des *tao-che*, qui le brûlent au début de la cérémonie expiatoire en faveur des morts. p.077

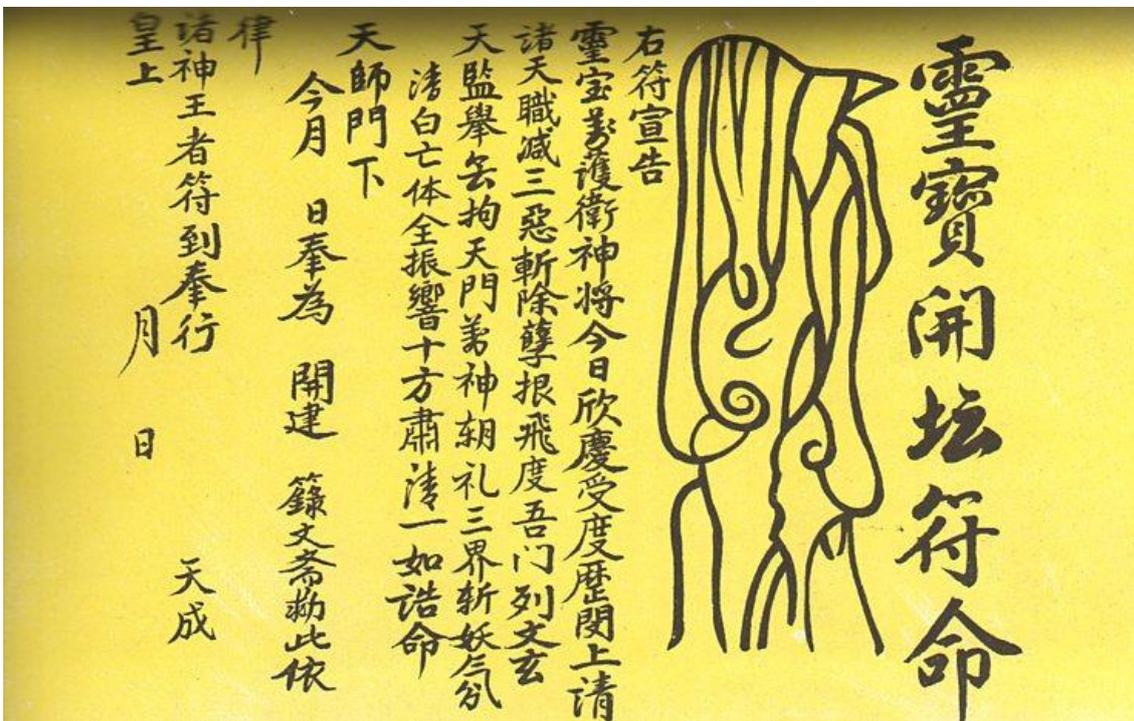


Fig. 35. *K'ai t'an* pour les âmes errantes, égarées sur la route des enfers.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

7° La clef du ciel, *K'ai t'ien*.

Ce talisman doué, croit-on, d'une efficacité merveilleuse, est gardé comme la clef du ciel, et procure infailliblement le bonheur à l'âme pour laquelle on le brûle. Il tire des enfers l'âme en faveur de laquelle on l'expédie, et ouvre toutes grandes les portes du paradis bouddhique. Cet ordre d'en haut est imprimé sur papier jaune, daté soigneusement, et porte le nom du défunt. p.078

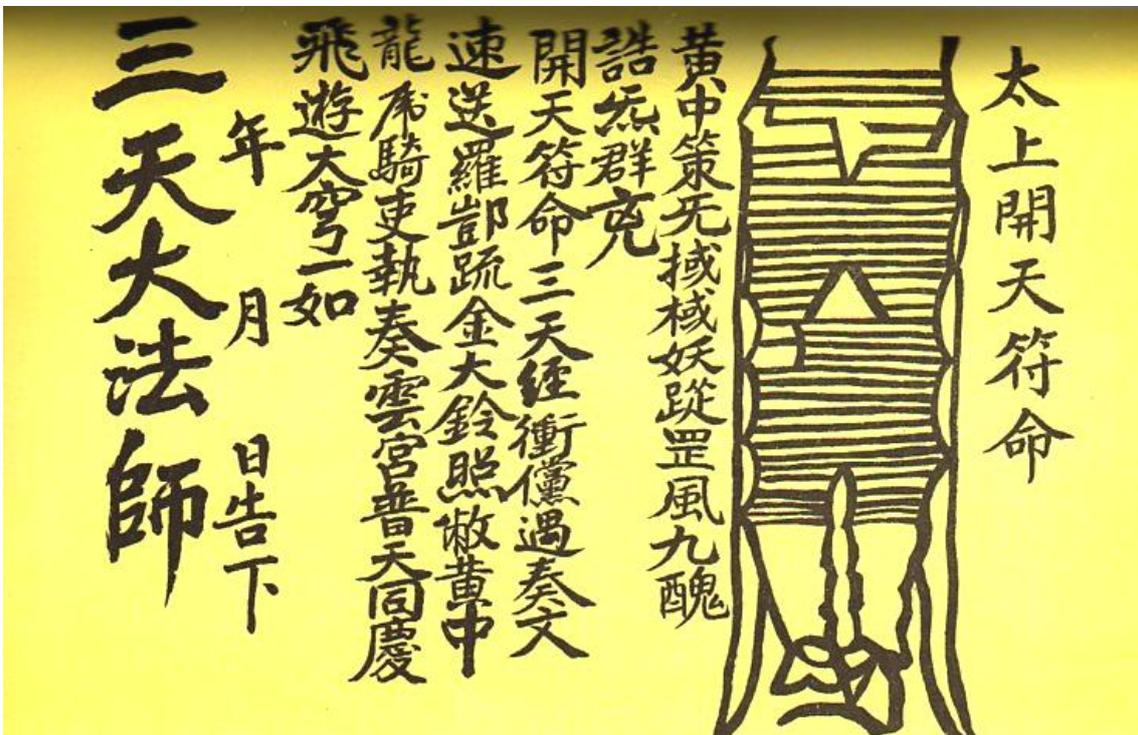


Fig. 36. La clef du ciel.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

8° Lettre d'information au roi des enfers.

Cette pièce est un manifeste, écrit par le chef d'une des bonzeries du *Kiang-nan*, pour informer le dieu des enfers, *Ti-t'sang-wang*, que tel homme qui vient de mourir a vécu en bon bouddhiste, et mérite d'être traité avec miséricorde dans l'autre vie.

Cette pièce est imprimée à l'avance sur papier jaune. Quand on veut s'en procurer une, on s'adresse au chef d'une bonzerie, qui la signe, indique le nom de sa pagode, et la date précise, année, mois et jour, où il la délivre pour tel défunt. p.079

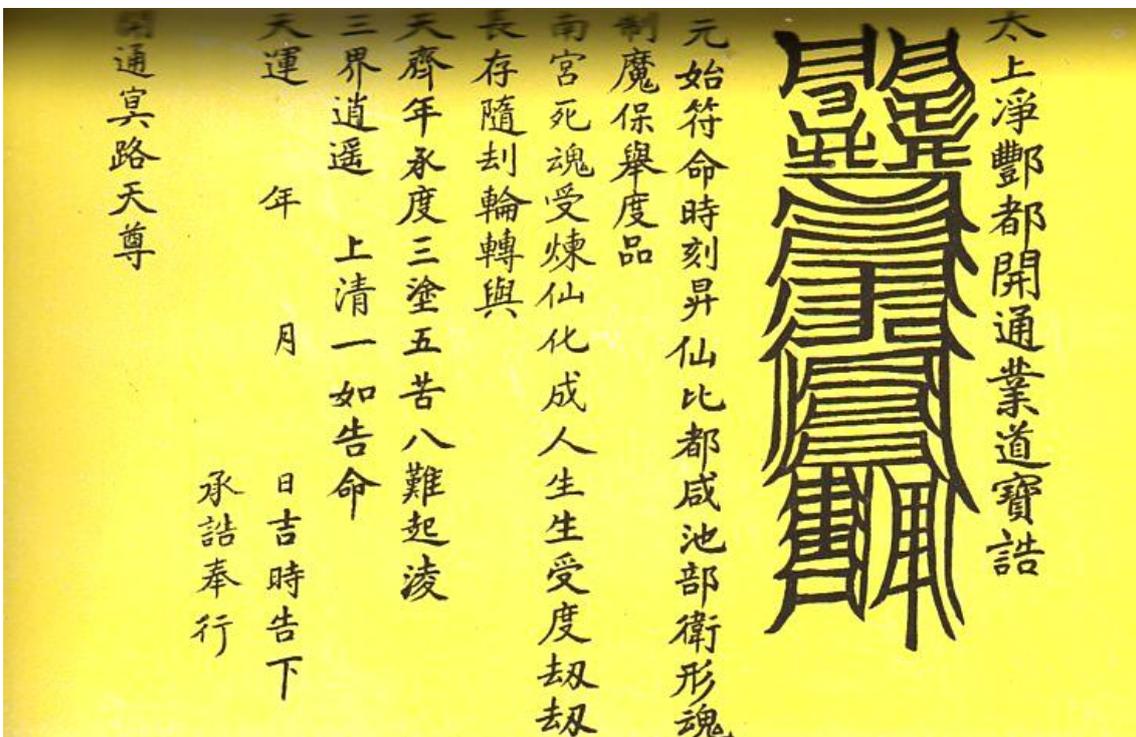


Fig. 37. Certificat de bonne conduite envoyé au dieu des enfers.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

9° Siège transitoire de l'âme.

Pendant les funérailles, on suspend cette pièce à un roseau, ou à un bâton, puis on invite l'âme du mort à venir s'y fixer, afin de recevoir les offrandes en habits et en lingots, qu'on lui fait parvenir pour son usage dans l'autre vie. p.080



Fig. 38. Siège transitoire de l'âme.

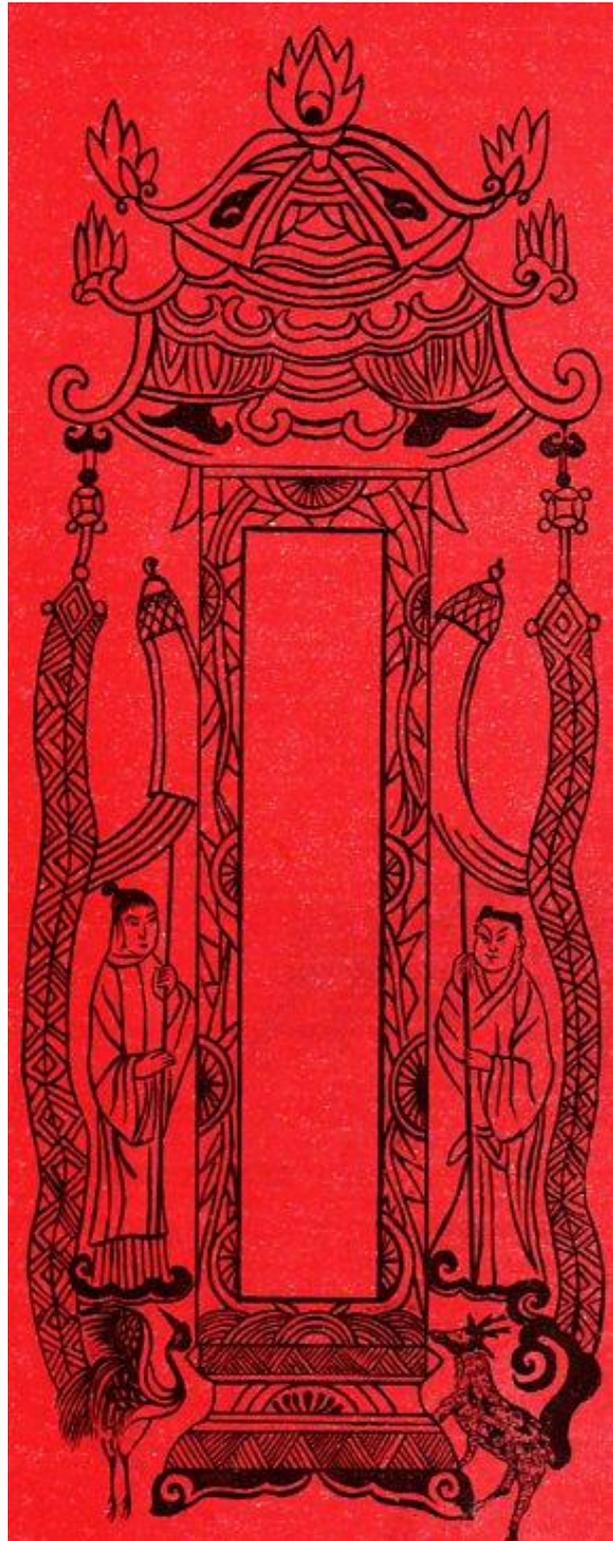
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

10° La bourse de l'âme.

C'est une tablette ou papier, qu'on plie en forme de rectangle. Elle a toute l'apparence d'une de ces grandes enveloppes pour les lettres officielles chinoises : c'est une sorte de bourse en papier, destinée à recevoir l'âme. On la plante debout sur la petite table, au chevet du cercueil, à côté du *tao-t'eu fan*.

C'est le premier siège de l'âme, ou le siège provisoire, en attendant que la tablette définitive soit érigée.

C'est l'héritier légitime du mort, qui a le droit de s'emparer de cette importante pièce. J'ai connu des cas, où des plaideurs l'ont présentée au mandarin, comme preuve de leurs légitimes revendications. La figure ci-jointe est le fac-similé d'une tablette, qui a été portée au tribunal de *Han-chan hien* par la partie intéressée, pour prouver son droit à l'héritage du défunt en question. Elle a servi de pièce à conviction dans le procès, qui eut lieu à propos du partage des biens. p.081



**Fig. 39. La bourse de l'âme.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

11° Habits de papier brûlés pour le mort.

On trouve dans les boutiques de papiers superstitieux, des feuilles de papier jaune, sur lesquelles sont imprimées les diverses formes d'habits et de chaussures à l'usage ordinaire des vivants.

A ces feuilles sont jointes d'ordinaire des sentences ou des supplices, destinées à soulager l'âme pour qui on se propose de brûler ce trousseau mortuaire. Avant l'hiver, tout fils pieux doit avoir soin de préparer le trousseau pour son père décédé, ou pour sa feue mère. Quand il a fait provision des habits de papier qu'il veut faire parvenir aux défunts, il se rend près de leur tombe et les brûle pour les leur envoyer, afin qu'ils ne souffrent pas trop du froid dans l'autre monde. p.082

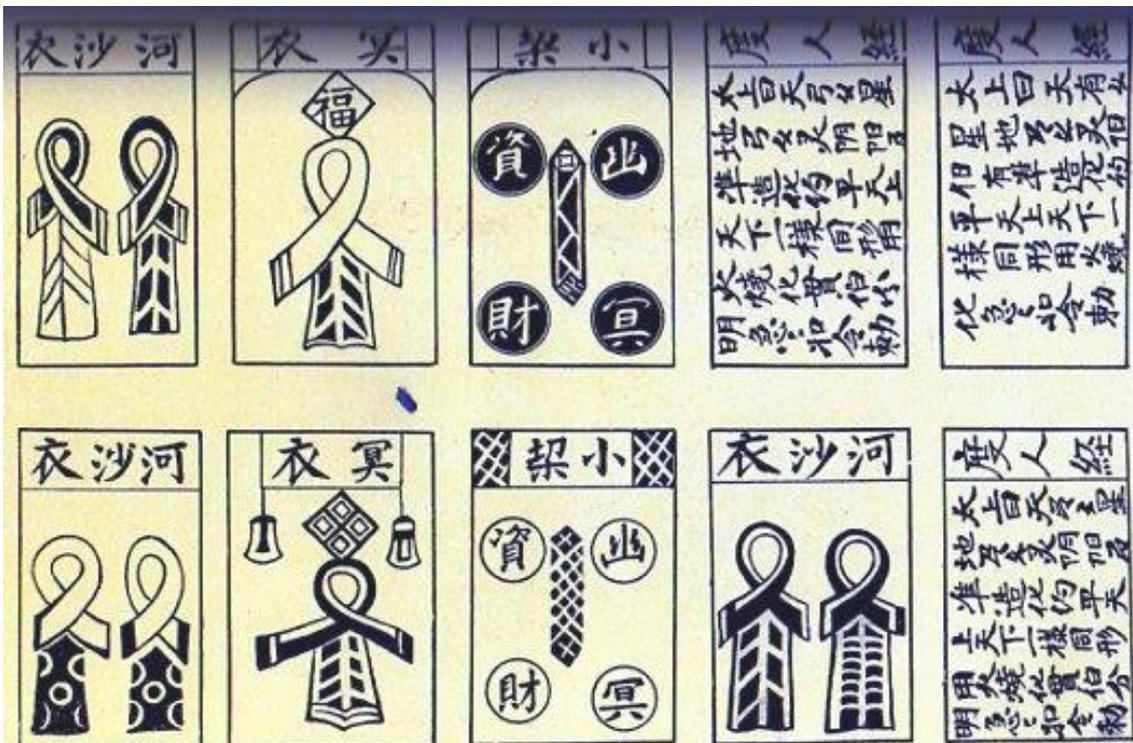
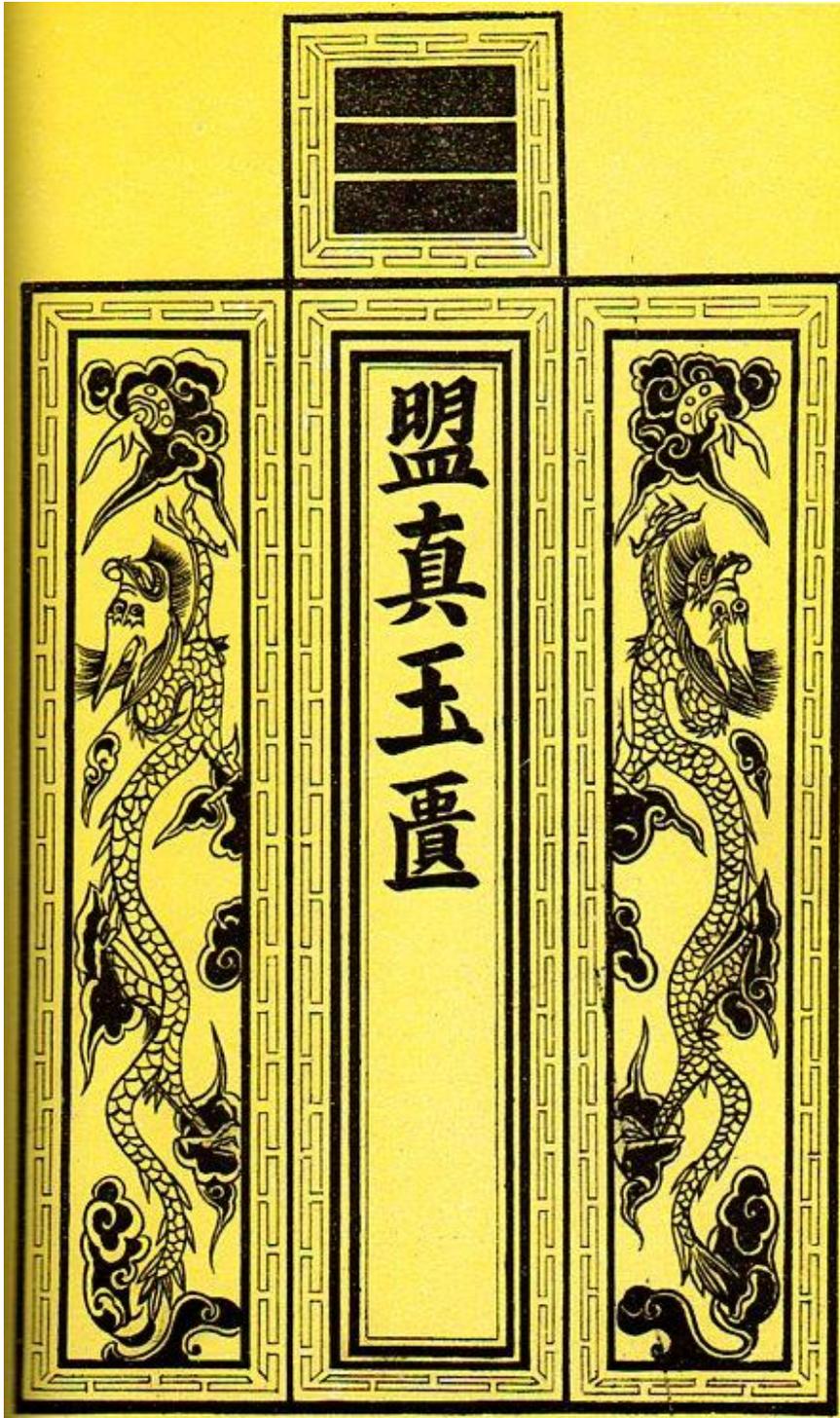


Fig. 40. Habits de papier brûlés pour le mort.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

12° Coffre-fort en papier.

La propriété ne paraît guère plus assurée par l'efficacité des lois dans l'autre monde que dans le nôtre ; à peine pourrait-on l'appeler 'un monde meilleur'. Dans ce royaume des pots-de-vin et des friponneries, un coffre-fort n'est pas inutile, pour se mettre à l'abri des cambrioleurs. Aussi la coutume



**Fig. 41. Coffre-fort en papier.**

commence-t-elle à s'introduire d'offrir un coffre-fort en papier, qu'on brûle pour en faire présent au mort. Ce dernier s'en servira pour y déposer en sûreté ses lingots d'or et d'argent. C'est la civilisation qui menace de s'introduire jusque dans le royaume des morts. Autrefois, on se contentait de leur envoyer tous les instruments de leur profession, des maisons, des chevaux, des serviteurs, des trousseaux au complet, des malles en papier, des meubles : mais depuis que l'industrie moderne a livré des coffres-forts incombustibles, munis de serrures de sûreté, on s'est empressé de leur envoyer ce précieux article, qui met comme le sceau à leur félicité, en leur assurant la perpétuelle possession de leurs trésors. Le bouddhisme est une religion de progrès !! p.083

## ARTICLE II. — TALISMANS-SUPPLIQUES POUR LE 'LAC SANGLAN'T'

@

L'étang de sang *Hiué-hou*, appelé encore *Hiué-p'en-t'che*, 'le lac du baquet sanglant', est une immense nappe de sang et de boue où sont immergées les malheureuses femmes mortes en couches ; et ce qui est plus monstrueux, d'après les dires des bonzes modernes, toutes les femmes qui ont enfanté sont souillées par le fait même, et doivent rester plongées dans le lac sanglant jusqu'à ce qu'on les en retire. Or pour les en retirer il faut de toute nécessité inviter les bonzes à prier pour elles : voilà la théorie <sup>1</sup>.

Cette pratique est très lucrative, et rapporte de beaux bénéfices annuels à tous ces charlatans. J'ai eu la chance de pouvoir me procurer deux pièces qui sont usitées dans ces cérémonies.

La première est un talisman-supplique qui ne diffère guère des compositions similaires inventées pour le reste des infirmités humaines ; on la brûle pendant la cérémonie expiatoire accomplie par les bonzes ou les *tao-che*. Elle est imprimée sur papier jaune, et porte le nom de la patiente, l'année, le jour et l'heure où se fait la cérémonie.

---

<sup>1</sup> Cf. Chapitre V, Article XI.

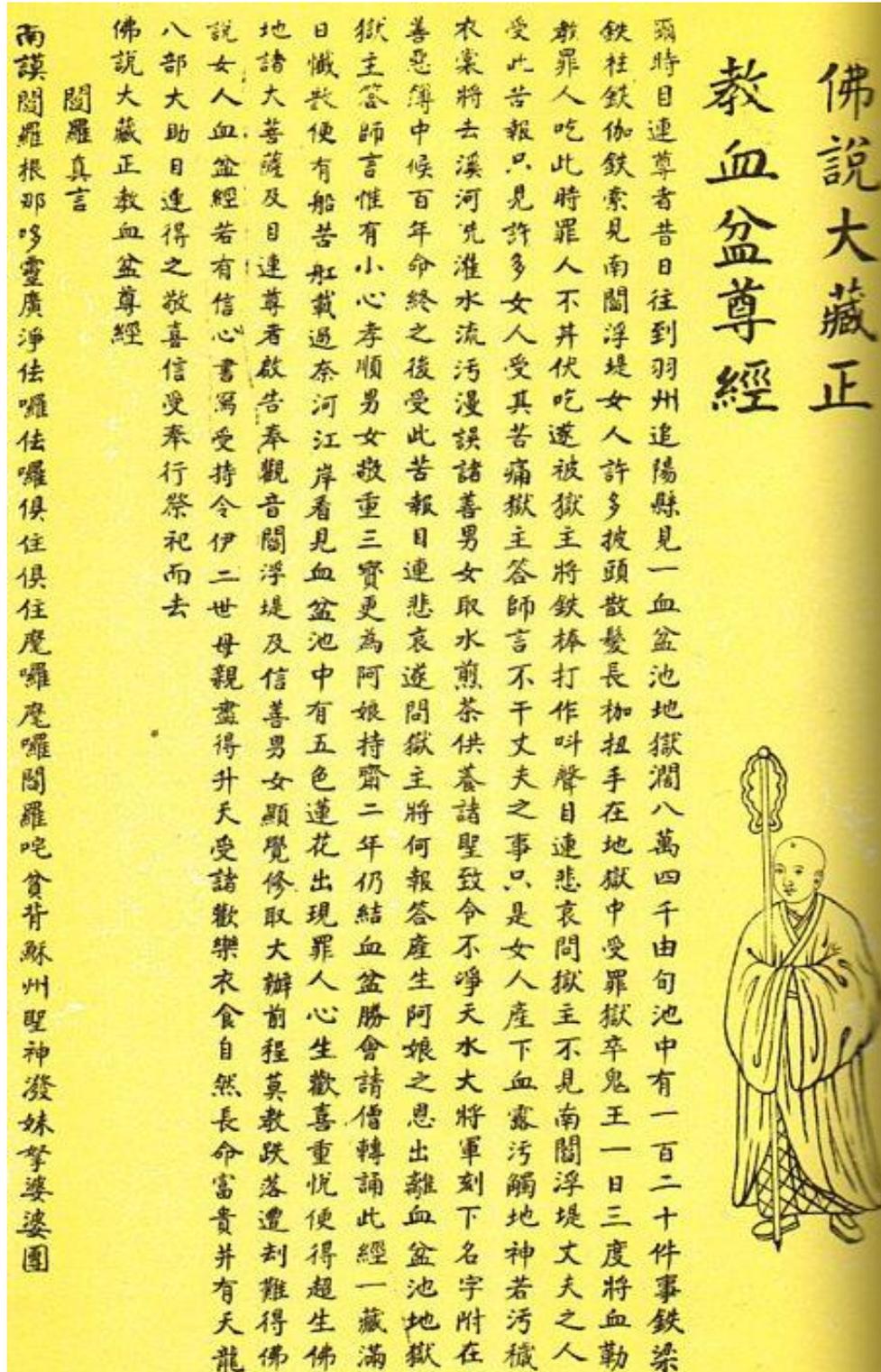


Fig. 42. Fac-similé de la précieuse prière, dite du lac sanglant.

La seconde pièce est de beaucoup la plus importante ; elle constitue comme un brevet de spécialiste pour les bonzes : c'est un diplôme qui leur a été délivré par Bouddha lui-même, pour les patenter officiellement, et leur assurer l'exploitation exclusive et perpétuelle de cette industrie

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

macabre. Vu l'importance et la rareté du document, nous en donnerons une traduction *in extenso*.

*La précieuse prière du 'baquet sanglant', composée par Bouddha, et conservée dans le recueil bouddhique 'Ta-t'sang-king'.*

*Mou-lien* étant allé à *Tchoei-yang-hien*, dans <sup>p.084</sup> le *Yu-tcheou*, vit un enfer nommé 'l'enfer du lac du baquet de sang' (lac-baquet sanglant, parce qu'il a cette forme), et si grand, qu'il faut huit cent quarante mille jours pour en effectuer la traversée. Il y a là cent vingt genres de supplices : les poutres de fer, les colonnes de fer, les cangues de fer, les chaînes de fer. Vers le sud de ce lac, une infinité de femmes, les cheveux épars et les menottes aux mains, sont plongées dans ce marais sanglant. Le roi des enfers les oblige trois fois par jour à boire du sang, et quand elles refusent, il les bat rudement à coups de barre de fer. *Mou-lien*, ému en les entendant gémir sous les coups, dit au roi des enfers :

— Pourquoi ne voit-on point ici leurs maris ?

— Ce supplice, répondit *Yen-wang*, n'est point fait pour leurs maris : elles sont ici parce que, en enfantant, elles répandent du sang fétide qui outrage les Esprits de la terre ; de plus, elles vont laver leurs habits, tout maculés de sang, dans les ruisseaux et les rivières où hommes et femmes viennent puiser cette eau contaminée, pour en faire des infusions de thé qu'ils offrent ensuite aux dieux. Offensés par cette irrévérence, ils députent un maréchal céleste qui écrit les noms des coupables sur le registre du bien et du mal, puis, après leur mort, elles subissent ce supplice.

*Mou-lien* attristé, demanda au roi des enfers comment, en reconnaissance du bienfait de l'existence, il pourrait bien retirer sa mère du 'lac de sang.' Le roi répondit :

— Il faut honorer ses parents, être dévot à la trinité bouddhique : surtout il faut inviter les bonzes à faire la cérémonie du sauvetage, pendant laquelle ils réciteront cette prière (ci-jointe) ; alors au milieu du lac de sang apparaîtront des fleurs de lotus aux couleurs variées, une barque de la flottille de la douleur sera mise à sa disposition, et

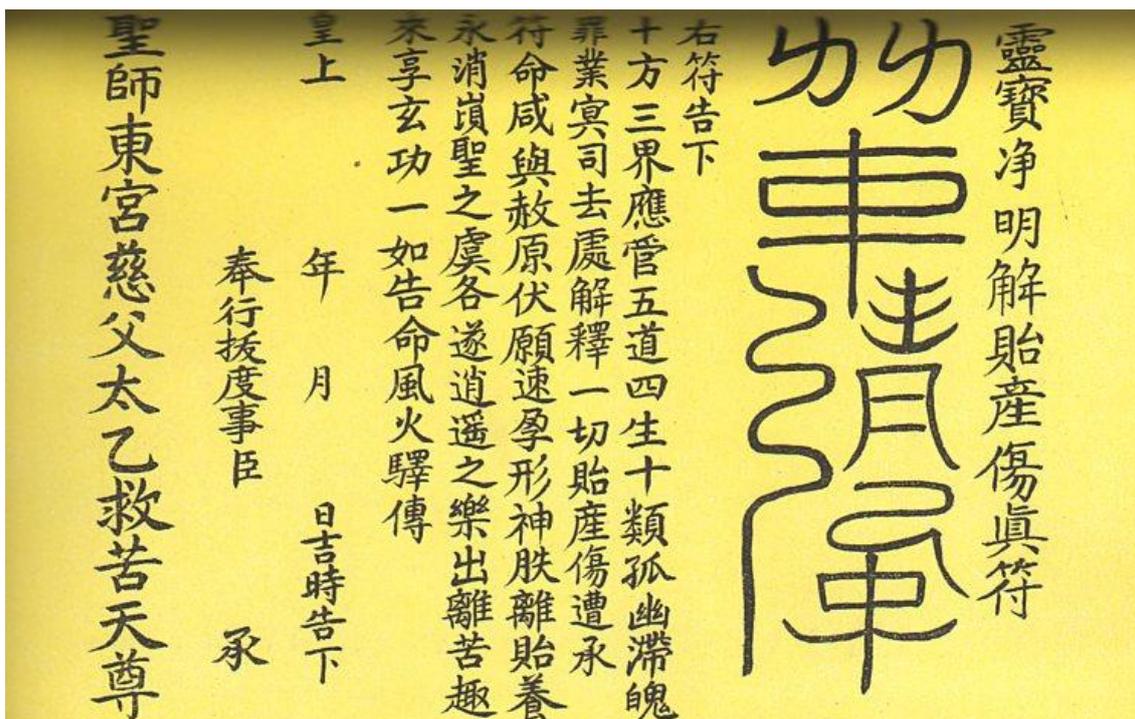
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

la transportera sur la rive du fleuve *Nai-ho*, où elle pourra être réincarnée dans un pays fortuné.

*Koan-yn*, sur l'ordre de Bouddha, enjoignit à *Mou-lien* d'exhorter les croyants à écrire cette prière pour la distribuer aux femmes, afin que, la récitant, elles évitent de tomber dans le lac de sang après cette vie, et puissent être réincarnées dans un pays de joie et de bonheur, jouir de tous les avantages de la fortune et de la gloire, sous la protection des <sup>p.085</sup> huit maréchaux du dragon céleste. *Mou-lien* remercia avec effusion, sacrifia à *Koan-yn*, et se retira.

Suit le texte de la célèbre prière, en prononciation indoue figurée par des caractères chinois <sup>1</sup>.

Cette feuille est donc brûlée par les bonzes pendant la cérémonie qu'ils font pour retirer du lac sanglant toutes les femmes qui ont enfanté, et non pas seulement celles qui sont mortes en couches. Par exemple, la mère de *Mou-lien* n'était pas morte en couches, et cependant, d'après ce document, elle était détenue dans le lac sanglant.



**Fig. 43. Supplique pour une femme morte en couches.**

<sup>1</sup> Cf. Notice sur *Ti-t'sang wang*, Livre III.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Cette pratique repose sur un principe absolument faux et contre nature, qui classe parmi les crimes dignes de l'enfer la propagation de la race humaine par voie légitime.

Cet enfer est appelé le lac du baquet sanglant : il y a là une allusion à l'instrument qui sert au moment de l'accouchement : cet instrument ou baquet s'appelle *p'en*, et c'est ce même caractère *p'en* qui entre dans la composition de *Hiué-p'en-t'che* le lac du baquet sanglant, (ou le lac en forme de baquet). On sait que le bonze *Mou-lien*, dont il est ici question, n'est autre que le fameux *Ti-t'sang-wang*, divinisé par les bonzes et honoré à *Kieou-hoa-chan*, au *Ngan-hoei*. Il fut l'un des plus habiles et l'un des premiers propagateurs, sinon même l'inventeur, de cette horrible doctrine qui inspire tant de frayeur aux femmes païennes, et enrichit les bonzes <sup>1</sup>.

Cette légende du bonze *Mou-lien* qui sauve sa mère des enfers, est, comme on le voit, une répétition de l'histoire attribuée au bonze Maudgalyayana, disciple chéri de Bouddha, et qui tira sa mère des enfers <sup>2</sup>.

Les *Tao-nai-nai*, sorte de sorcières du *Hai-tcheou*, ont su exploiter à leur profit la croyance populaire au <sup>p.086</sup> *Hiué-hou-t'che*. Au bas du monticule de *T'a-chan*, dans la sous-préfecture de *Chou-yang*, on peut voir une petite mare boueuse : au dire de ces femmes, c'est là que se trouve l'étang de sang et de boue où sont embourbées les femmes mortes en couches, et même celles qui meurent après avoir mis au monde des enfants. Il s'agit donc de les tirer du marais fangeux où croupissent leurs âmes.

Tâche ardue, disent-elles ; pour y réussir, elles doivent se réunir en bon nombre. Les familles intéressées au succès de l'entreprise invitent donc toutes les sorcières des alentours, leur servent un copieux repas, puis les conduisent sur les bords de la mare de *T'a-chan*. Arrivées là, elles crient, tapotent sur des morceaux de bois, puis les parents, armés de bâtons, remuent la vase, fouillent la mare, et font mine de retirer l'âme de la morte. La comédie finie, tous retournent chez eux, et donnent un bon pourboire aux *Tao-nai-nai*, pour les remercier d'avoir bien travaillé et

---

<sup>1</sup> Cf. Vie de *Ti-t'sang wang*, Livre II.

<sup>2</sup> Cf. Wieger, Textes historiques, 3<sup>e</sup> vol. p. 1705.

bien hurlé. Les gens du pays appellent cette cérémonie : *Tso-hoei* s'associer. p.087

### ARTICLE III. — TALISMANS-SUPPLIQUES POUR LES CAS PARTICULIERS

@

1° Pour un pendu. (Sur papier jaune).

On sait que d'après la doctrine bouddhique, exposée dans le *Yu-li-t'chao-t'choan*, tous ceux qui se sont suicidés sans raison suffisante sont confinés après leur mort dans la cité des suicidés : *Wang-se-t'cheng*. Les bonzes ont imaginé un charme libérateur, qui, d'après eux, possède la vertu de tirer de cette cité de la douleur l'âme d'un pendu, et lui confère le bénéfice d'une nouvelle réincarnation.

On voue à toutes les malédictions l'odieuse corde dont il s'est servi pour exécuter son forfait. p.088

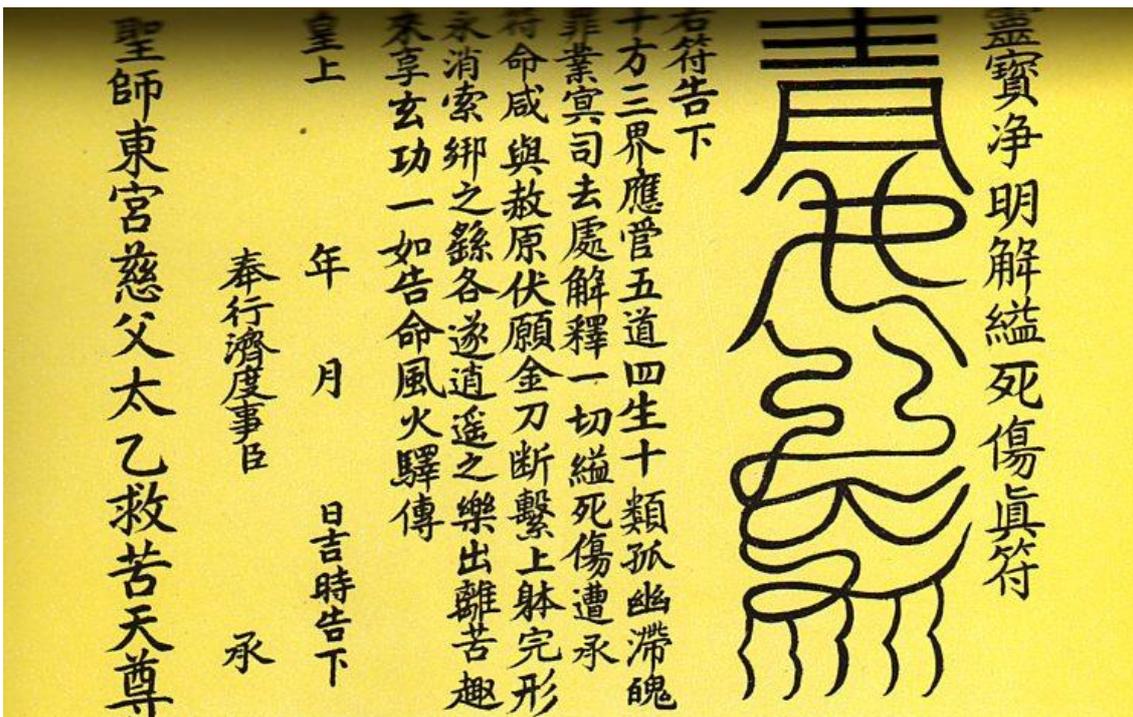


Fig. 44. Charme libérateur brûlé pour l'âme d'un pendu.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

2° Pour ici victime d'un assassinat. (Sur papier jaune).

Le *Yu-li-t'chao-t'choan*, au même paragraphe, nous apprend que l'âme d'un homme tué injustement, ou mort à la suite de ses blessures, demeure en liberté, et poursuit l'assassin dans le but de se venger de lui. Elle n'est satisfaite qu'après l'avoir livré aux juges infernaux, et s'être repue du spectacle de ses supplices : alors seulement, elle reprend une nouvelle existence dans le sein d'une mère.

Le talisman ci-joint a pour but de hâter l'heureux jour de sa réincarnation ; on voue à l'exécration le poignard ou le sabre dont il a été frappé, on exprime le vœu qu'ils soient brisés en morceaux. p.089

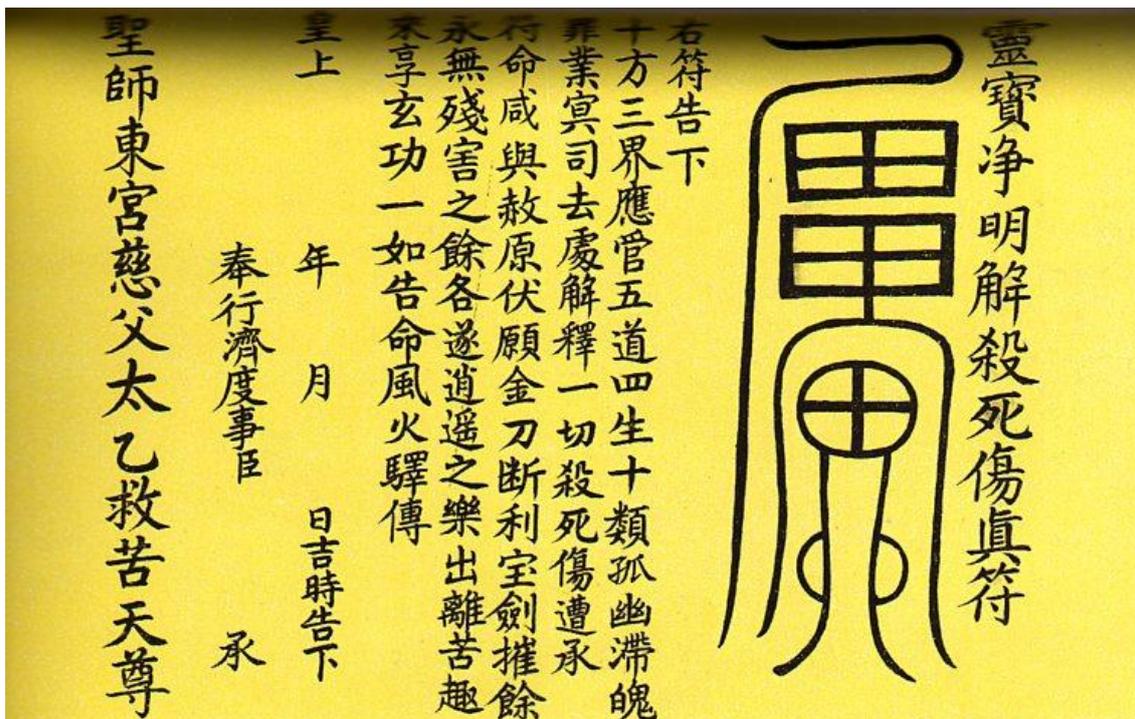


Fig. 45. Supplique pour la victime d'un assassinat.

3° Pour la victime des mauvais esprits. (Sur papier jaune).

Ce charme a la vertu d'accélérer la réincarnation des malheureuses victimes des mauvais esprits. Il est admis dans le bouddhisme que des esprits pervers parcourent le monde pour attenter à la vie des hommes, et qu'ils tuent fréquemment ceux qui ne se mettent pas à couvert de leurs poursuites. Les médecins chinois trouvent là une porte toute ouverte pour se disculper de l'inefficacité de leurs remèdes, et vendent fort cher certaines recettes magiques destinées à rompre les maléfices qui mettent la vie en danger. L'expérience leur a appris les moyens de bénéficier de toutes les situations. Les bonzes et les *tao-che* s'empressent de les imiter, et si la mort s'ensuit, ils brûlent cette supplique pour sauver l'âme de la victime. p.090

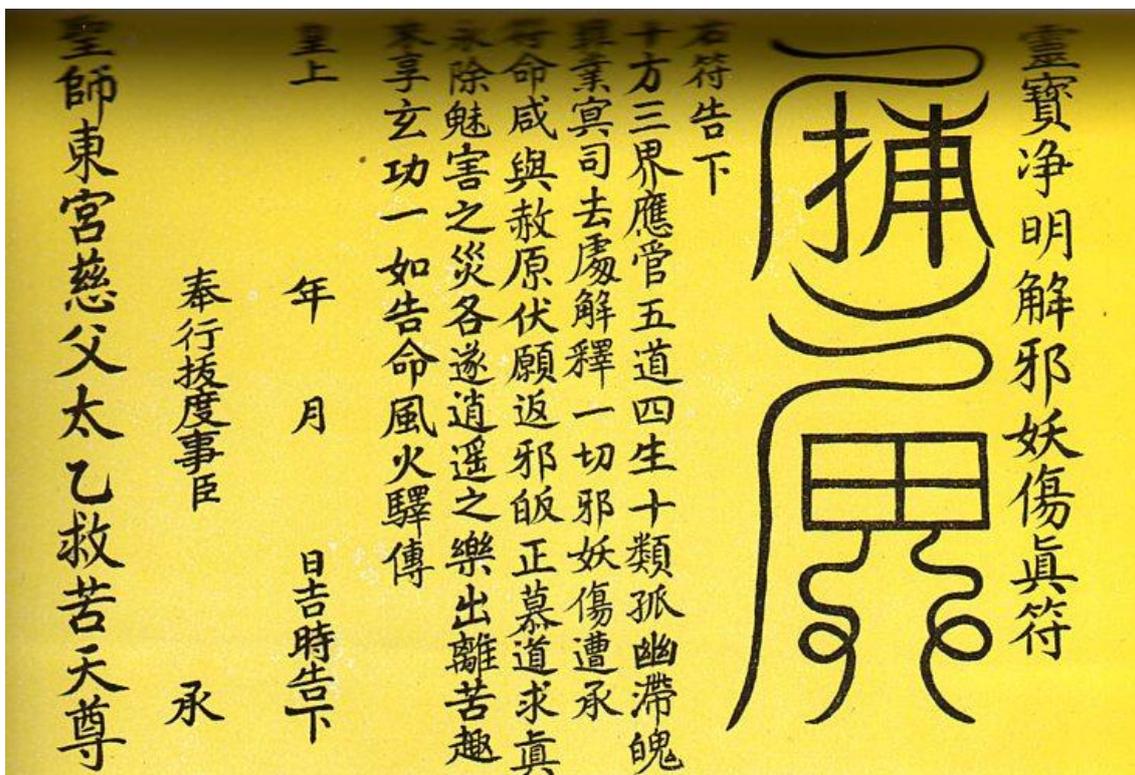


Fig. 46. Supplique pour l'âme de quelqu'un mort ensorcelé.

4° Pour la victime d'un procès. (Sur papier jaune).

Le Chinois est chicaneur par nature : il n'est pas rare de voir des individus mourir par suite des fatigues, des tracasseries causées par les interminables vexations des sbires des tribunaux, qui pendant les longues procédures d'une justice borgne, s'efforcent de les ruiner lentement. D'autrefois, pour en finir avec la vie, ils avalent une forte dose d'opium et se traînent devant la porte de leur adversaire pour y mourir et le ruiner par leur mort elle-même, quand tous les autres moyens sont impuissants : c'est là suprême vengeance du faible contre le fort.

Le talisman-supplique ci-contre a pour but de tirer leur âme des supplices, et d'obtenir qu'elle reprenne une vie meilleure. p.091



Fig. 47. Supplique pour la victime d'un procès.

5° Pour la victime d'un guet-apens. (Sur papier jaune).

Quand il arrive que quelqu'un a été induit en erreur, est tombé dans les embûches qu'on lui tendait, et vient à mourir des suites des blessures reçues, ou des mauvais traitements subis, on appelle les bonzes ou les *tao-che* qui brûlent ce papier superstitieux pour retirer son âme des supplices de l'enfer, et la faire rentrer dans la roue de la métempsychose. p.092

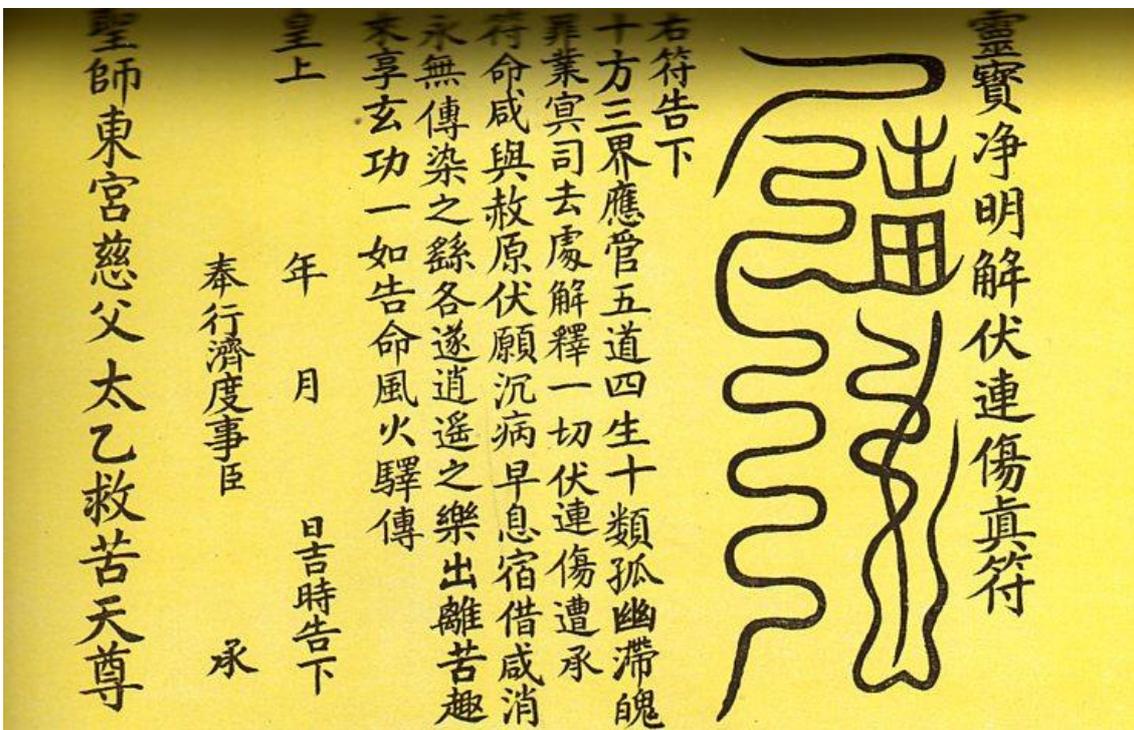


Fig. 48. Supplique pour un homme mort par suite de blessures.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

6° Pour les noyés. (Sur papier jaune).

Nous donnerons plus loin, au chapitre VIII, article XIV, les détails de la cérémonie que font les bonzes ou les *tao-che* pour retirer l'âme d'un noyé des eaux du fleuve où a disparu son corps. Ici, nous ne parlerons que du talisman libérateur, composé dans le but de retirer son âme de l'enfer, et lui obtenir la grâce d'être introduite derechef dans un nouveau corps. On brûle cette pièce pendant la cérémonie faite après sa mort, et au cas où elle serait encore le jouet des vagues dans la mer, les lacs, les fleuves ou les canaux, le roi des enfers devra prendre des mesures pour l'en tirer. Le nom de la victime et la date sont soigneusement inscrits sur la supplique. p.093

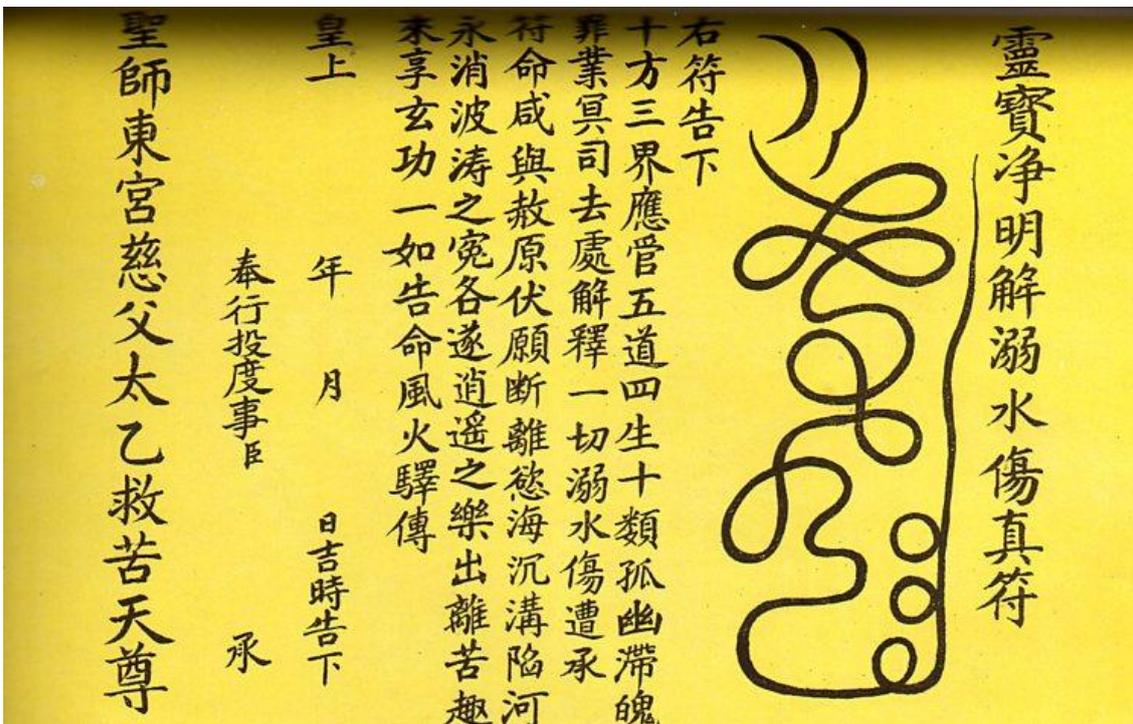


Fig. 49. Supplique pour les noyés.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

7° Pour quelqu'un mort en prison. (Sur papier jaune).

Souvent les prisonniers qui meurent dans les infects cachots chinois sont enfouis secrètement, et ce n'est que longtemps après qu'on apprend leur mort. Les bonzes pour porter secours à l'âme de ces infortunés brûlent la supplique ci-jointe, pendant la cérémonie qu'ils font pour leur venir en aide dans l'autre vie. p.094

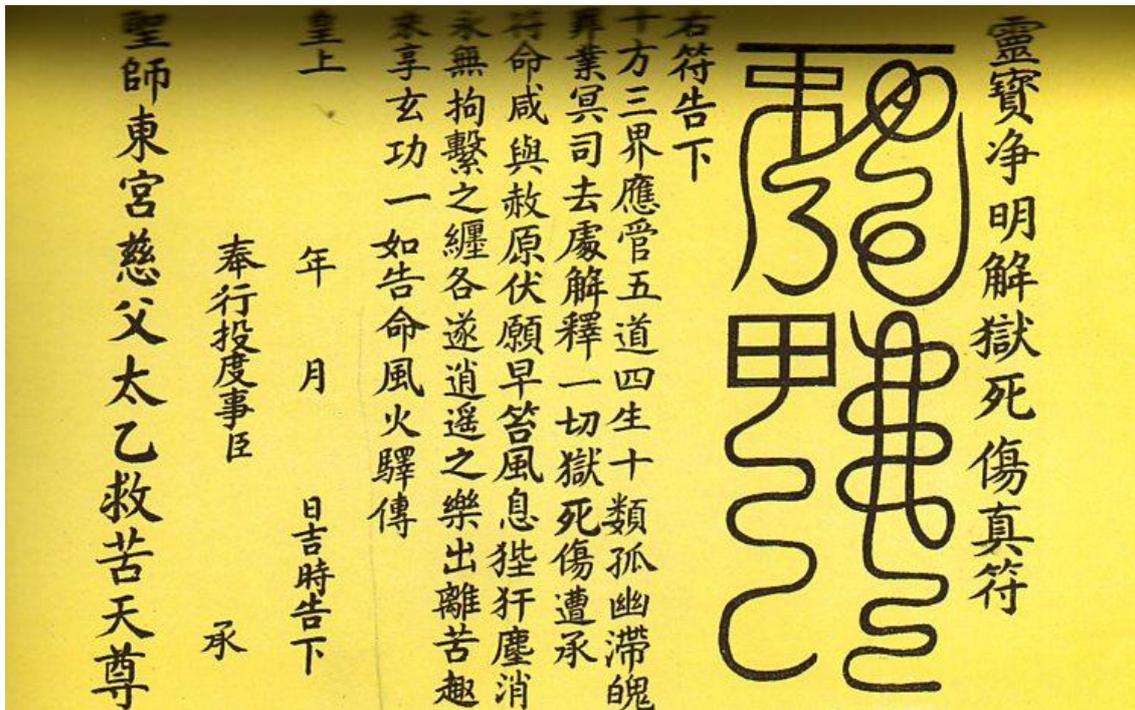


Fig. 50. Supplique pour ceux qui meurent en prison.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

8° Pour les victimes de calomnies. (Sur papier jaune).

C'est un talisman sauveur pour leur âme ; grâce à lui, ils obtiendront justice dans l'autre monde. Ici-bas leur réputation a été ruinée par la calomnie, le chagrin a abrégé leurs jours : les juges impartiaux du monde de l'au-delà sauront laver leur mémoire. et les récompenser des peines dont ils ont été affligés. Punition de ses calomniateurs, et heureuse carrière pour l'avenir, tels sont les souhaits émis à l'égard de la victime, et la pièce ci-jointe est destinée à lui procurer cette double faveur. p.095

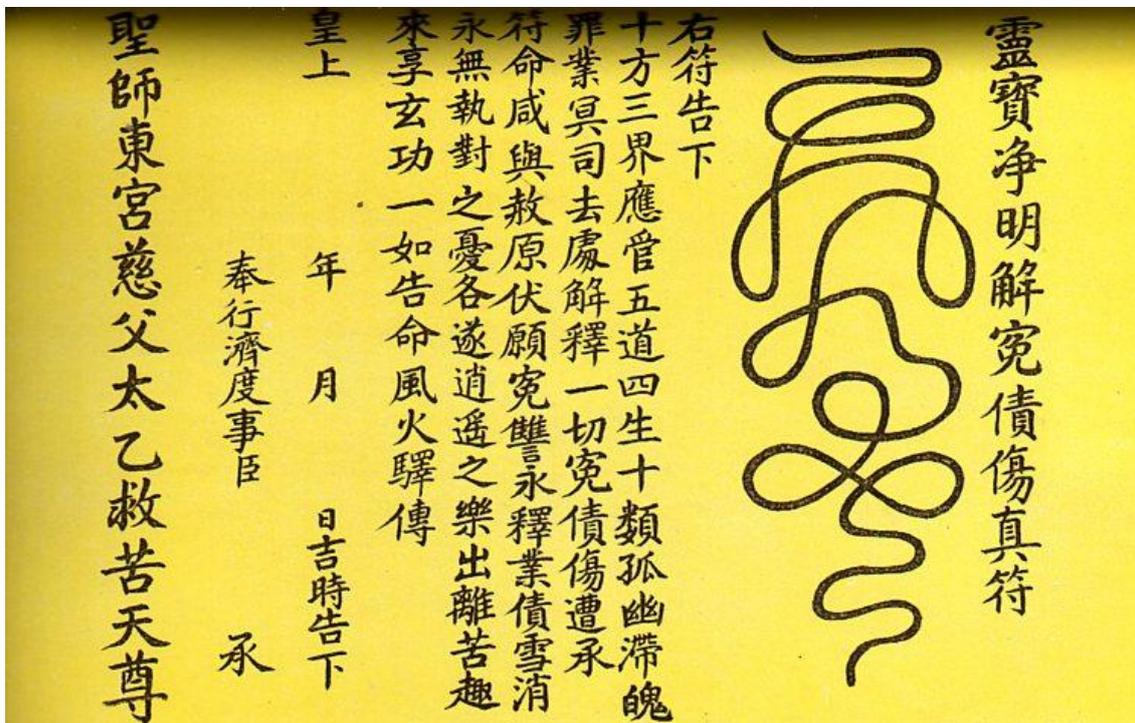


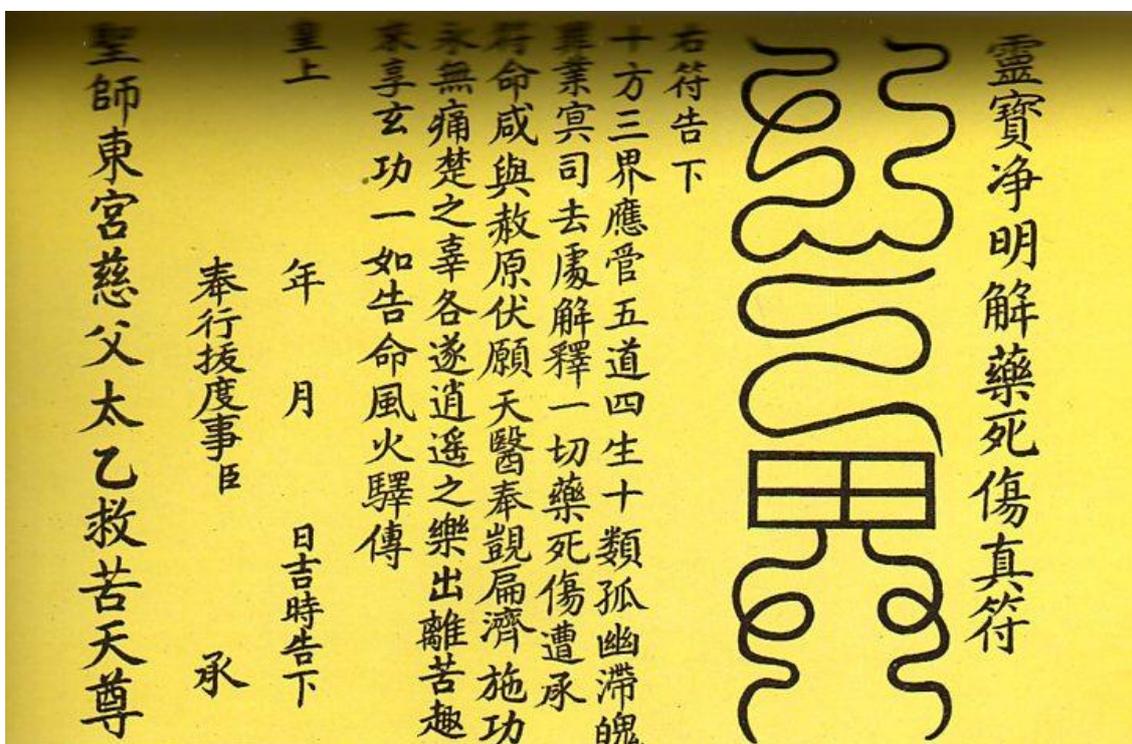
Fig. 51. Supplique pour les victimes de calomnies.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

9° Pour quelqu'un qui a été empoisonné par les remèdes des médecins.  
(Sur papier jaune).

Voilà un charme qui n'est pas banal, et qui pourrait être fréquemment employé en Chine. A ce propos, les Chinois content une historiette qui peint la situation. Un jour, le roi des enfers tomba malade, et pria un des diables à son service d'aller lui chercher un bon médecin sur la terre des vivants.

— Voici, ajouta t-il, la marque à laquelle tu le reconnaîtras. Va examiner à la porte de tous les professionnels, et compte le nombre des âmes vengeresses qui assiègent leur porte, pour se venger d'avoir été empoisonnées par eux dans leurs existences précédentes. Celui qui en aura le moins devant sa porte, c'est celui-là que tu inviteras à venir ici pour me guérir.



**Fig. 52. Supplique pour l'âme d'un homme mort empoisonné par les médecins.**

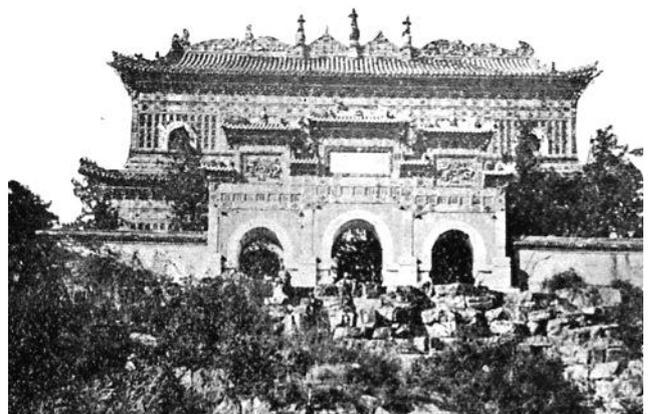
Le diable s'en alla faire sa ronde ; des centaines d'âmes vengeresses se pressaient à la porte de tous les médecins. Il commençait à désespérer, quand enfin il arriva chez un médecin qui n'avait devant sa demeure qu'une seule âme, venue pour obtenir vengeance. Tout joyeux, il le conduisit au roi des ombres, et lui rendit compte de sa mission. Le dieu interroge le médecin :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

- Depuis combien de temps exerces-tu ton art ?
- Depuis fort peu de temps.
- Combien as-tu traité de malades ?
- Un seul !
- Et il est mort, n'est-ce pas ?
- Oui.
- Va-t-en, tu vaux les autres !

C'est un trait de génie de la part des bonzes et des *tao-che* d'avoir inventé un secours si opportun pour tant de malheureux qui, journellement, tombent victimes de la médication insensée d'innombrables médecins improvisés. Ce moyen a pour but de sauver au moins leurs âmes, puisque la mort a frappé leurs corps.

@



## CHAPITRE V

### DIVERSES SUPERSTITIONS POUR LES DÉFUNTS

#### ARTICLE I. — LA TABLETTE DES ANCÊTRES

@

*Mou-tchou*

p.097 Dans les temps anciens, on n'employait ni tablette, ni substitut pour les funérailles et les sacrifices aux morts : c'était seulement après l'enterrement qu'on choisissait un substitut, et qu'on érigeait la tablette ; cette cérémonie se faisait après le retour dans la chambre mortuaire, où le sacrifice était offert. Nous allons dire en quoi consistent ces deux cérémonies, et quel en est le sens.

##### I. Le substitut *Che*

1° Qu'est-ce que le substitut ?

Le substitut *Che* est le représentant du mort : c'est un membre de la famille, qui est choisi pour représenter le mort p.098 pendant la cérémonie du sacrifice : Il doit être du même sexe que le défunt, c'est-à-dire que les hommes ont un représentant masculin, tandis que les femmes défuntes sont remplacées par une femme.

Le substitut d'un homme est pris parmi ses petits-fils légitimes ; s'il n'en a pas, on prend un de ses arrière-neveux, parent au cinquième degré au moins ; si on n'en trouve pas du cinquième degré, on le choisit dans la famille du mari, en dehors du cinquième degré. Un fils dont le père est vivant ne peut pas remplir le rôle de substitut.

La femme-substitut est une épouse d'un des petits-fils.

Après les funérailles des deux époux, ils ont chacun leur substitut, mais le substitut du mari est seul à paraître en scène.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Une table chargée de mets est préparée pour le sacrifice : alors on introduit le substitut, qui va s'asseoir le visage tourné vers le sud ; la tablette est placée à sa droite. Les sacrificateurs, de la même lignée que le défunt, saluent le substitut : tous, même les vieillards, se prosternent deux fois devant lui, lui offrent mets, et l'invitent à boire. Celui-ci fait semblant de manger et de boire, pour la forme. L'empereur, les grands dignitaires et les mandarins ont seuls des substituts ; les jeunes gens et les plébéiens n'en peuvent avoir. Les jeunes gens sont partagés en trois catégories diverses, quand ils meurent avant d'atteindre l'âge viril. La première, de seize à dix-neuf ans ; la seconde, de douze à quinze ans ; la troisième de huit à onze ans. Les enfants de sept ans et au-dessous passent inaperçus dans la parenté.

Telle était la coutume primitive pour l'élection des substituts.

2° Quelle fut l'idée inspiratrice de cette cérémonie du substitut ?

Cet usage fut matière à discussion ; nous rapporterons ici les principales opinions des lettrés. p.099

a. Les premiers, avec *Tou-yeou*, de la dynastie des *T'ang*, désapprouvent cet usage. Voici ce qu'écrivit cet auteur :

« Les anciens se servaient de substitut : c'est un rite ancien répréhensible, qui n'a été aboli que par nos sages ; chacun le pratiquait à l'envi. Maintenant que le progrès s'est introduit, et que ces sottises pratiques ont disparu, il importe de ne pas les faire revivre, s'en abstenir c'est du bon sens. Quelques demi-lettrés de notre époque voudraient à toute force remettre à l'ordre du jour cette cérémonie du substitut, c'est une aberration.

b. La seconde opinion regarde le substitut comme l'image de l'âme, *chen siang*.

Le *Li-ki kiao-t'é-cheng* dit :

« Le substitut est l'image de l'âme.

*Pan Kou*, du temps des *Han*, écrit :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

« Le substitut figure dans la cérémonie du sacrifice aux ancêtres, parce que l'âme n'émet pas de sons qui puissent être perçus, n'a pas de figure qui puisse être vue, l'amour souffrant d'un fils pieux ne trouve pas où s'épancher ; c'est pour cela qu'il choisit un substitut à qui il offre des mets ; après quoi, il brise les bols, tout joyeux, comme si son propre père était rassasié. Le substitut buvant à satiété, lui donne l'illusion que c'est l'âme du défunt qui a bu à satiété.

Il est à noter que d'après cette manière de voir, le substitut n'est point encore considéré comme le suppôt et le siège de l'âme, car le *Pé-hou-t'ong* nous dit : 'L'auteur écrit : (Le substitut) est l'image de l'âme'..., et plus loin : 'Comme si c'était le mort qui est rassasié quand le substitut est rassasié' : le <sup>p.100</sup> sens est manifeste, le substitut n'est donc pas considéré ici comme le suppôt de l'âme du défunt.

Le *T'ong tien*, de son côté, ajoute qu'on n'avait pas l'idée de prendre le substitut comme le siège de l'âme du défunt.

c. Troisième opinion. — Le substitut n'était que le porteur de la tablette du défunt. Dans l'ouvrage intitulé *Yu tcheou ta i i*, il est dit :

« On se sert du substitut dans les sacrifices pour emporter la tablette du défunt.

Ce sont les petits-enfants qui remplissent ce rôle, et emportent la tablette dehors. Si les petits-fils sont trop jeunes, et ne peuvent l'emporter, alors on députe quelqu'un pour la porter. Le rôle du substitut est de transporter la tablette, c'est pour cette raison qu'il n'est pas question d'élire un substitut immédiatement après la mort, parce que la tablette n'est pas encore érigée.

Nous trouvons ce passage dans le *Se chou jen ou k'ao* :

« Le fils pieux choisit un substitut pour porter la tablette, mais non comme lit de repos de l'âme du défunt : son intention est manifeste.

En résumé, dans les trois opinions précédentes, les écrivains ou condamnent l'usage du substitut, ou le réduisent à un rôle de porteur de tablette, ou tout au plus en font une image de l'âme du défunt.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

d. La quatrième opinion bat en brèche ce courant d'idée, que nous trouvons dans les anciens ouvrages des vieux lettrés chinois, et affirme sans hésiter que le substitut n'est pas seulement une pure image de l'âme, mais doit être considéré comme le siège, le suppôt de l'âme du défunt.

Les deux plus remarquables tenants de cette nouvelle école sont : *T'cheng I-t'choan*, nommé aussi *T'cheng I* p.101 ou encore *T'cheng Min-tao* et *Tchou Hi*.

Le premier écrit :

« Les anciens dans leurs sacrifices employaient le substitut, parce que l'âme et le souffle du mort après leur séparation d'avec le corps, cherchent un suppôt de même nature : or les hommes étant tous de la même espèce, le père et les enfants étant une même famille et une même substance, on prie l'âme du défunt de venir siéger dans leur personne comme dans un suppôt.

*Tchou Hi Yuen Hoei*, le fameux coryphée de l'école moderne, écrit non moins clairement :

« Dans l'antiquité, tous se servaient de substitut dans les sacrifices ; puisque les descendants sont comme la continuation de la vie des ancêtres, le substitut a donc une même vie avec le mort, et l'âme des ancêtres se repose indubitablement dans la personne de leurs descendants, l'habite, la revêt comme d'un vêtement <sup>1</sup>.

A quelle époque commença et finit cette coutume ? Nous n'avons que le témoignage des deux ouvrages *T'ong tien* et *Je tche lou*, qui nous disent vaguement qu'elle commença à tomber en désuétude vers la fin de la dynastie des *Tcheou*, et que sous les dynasties des *T'sin* et des *Han* personne ne la pratiquait plus. Il est bon de noter cependant qu'au temps de Confucius elle était en pleine vigueur, comme le prouvent les paroles mêmes que nous avons citées du *Li-ki*. Par ailleurs *Pan Kou* qui vivait sous les *Han*, semble dire que cet usage se pratiquait sous ses yeux, et il en décrit la signification comme s'il s'agissait d'une cérémonie encore en usage

---

<sup>1</sup> Cf. *Tchou tse yu lou*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

de son temps. Le texte cité plus haut semble le supposer.

## II. La Tablette

1° Qu'est-ce que la tablette ?

Après les funérailles et le sacrifice funéraire, on érigeait la tablette, *mou-tchou*, mot-à-mot : tablette en bois. p.102

On se servait de bois de mûrier, et on l'appelait du même nom : Tablette de mûrier, *sang-tchou*.

Après une année révolue, avait lieu le sacrifice du bout de l'an, qui tirait son nom *lien-tsi* du nom du bonnet que portait le fils du défunt pour cette cérémonie, ce bonnet se nommait *lien-koan*. Après ce sacrifice, la tablette de mûrier était déposée en terre, et remplacée par une tablette en châtaignier, *li-tchou*, qu'on érigeait dans un endroit honorable.

La tablette de l'empereur avait un pied deux pouces, celle des ducs, un pied seulement.

La tablette de mûrier ne comportait ni gravure, ni peinture : sur l'arrière de la tablette en châtaignier, on écrivait le nom posthume du mort.

Suivant quelques auteurs, les mandarins et les lettrés n'avaient pas de tablette en bois : celle des mandarins consistait en un tissu de soie, soutenu par une ossature en bois ; les lettrés n'avaient qu'une tablette en paille tressée.

La thèse qui soutient que dans l'antiquité les mandarins et les lettrés n'avaient pas de tablette en bois est admise par les lettrés suivants :

*Hiu Cheng* et *Tcheng Yuen*, de la dynastie des *Han*.

*T'soei Ling*, sous la dynastie des *Leang* du Sud.

*Kia Kong-yen*, sous la dynastie des *T'ang*.

*Se Ma-wen*, au temps des *Song*.

La thèse contraire, tendant à prouver que dans les temps anciens les mandarins et les lettrés avaient une tablette en bois est défendue par les lettrés ci-dessous :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

*Siu Miao*, de la dynastie des *Tsin*.

*Yuen I*, roi de *T'sing-ho*, sous les *Wei* du Nord.

Cette dernière opinion semble plus conforme aux allégations du *Li-ki*, chap. XX, *Tsi fa* <sup>1</sup>.

Depuis les dynasties *Wei* et *Tsin*, jusqu'à celles des <sup>p.103</sup> *T'ang* et des *Song*, les lettrés et les mandarins n'avaient pas droit qu'on leur érigeât une tablette en bois, *mou-tchou* : on leur donnait seulement la planchette du sacrifice 祠版, appelée aussi planchette de l'âme 神版, longue de un pied un pouce, large de quatre pouces et demi, épaisse de cinq lignes, et sur laquelle on écrivait des caractères de huit lignes de grandeur, pour indiquer que c'était le siège de l'âme de tel ancêtre, avec tel nom posthume, ou encore de telle femme illustre.

Homme : 某祖考某封之神座

Femme : 夫人某氏之神座

Au temps de la dynastie des *Song*, les chefs de l'école moderne, *T'cheng I-t'choan* et *Tchou Yuen-hoei* fixèrent la forme de la tablette en bois *mou-tchou*.

Les lettrés et les mandarins eurent désormais leur tablette en bois. La hauteur est de un pied deux pouces, sur trois pouces de largeur, et un pouce deux lignes d'épaisseur. Les deux coins supérieurs sont arrondis de cinq lignes. A un pouce plus bas, on tire une ligne, qui sépare le frontispice de la partie inférieure, laissant quatre lignes sur l'avant, et huit lignes en tête de la tablette souche. Au milieu, on écrit : Tablette de l'âme, de telle génération, de tel dignitaire, avec tel titre et tel rang...

L'usage actuel est d'écrire sur les deux côtés de la tablette souche, à droite et à gauche des caractères centraux, la date détaillée de la naissance et de la mort, la sous-préfecture, la division locale, la montagne et la direction où se trouve le tombeau du défunt. En avant, sur la face antérieure, on écrit : 'Tablette de l'âme de tel homme, mandarin de tel nom, de tel district' ; ou bien : 'Tablette de l'âme de telle femme, avec tel

---

<sup>1</sup> Cf. *Tou li t'ong k'ao*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

titre'. — On réunit ensuite les tablettes ensemble, et on les expose sur leur socle. Telles sont les règles actuelles <sup>1</sup>.

De nos temps, plébéiens et campagnards, tous sans exception érigent la tablette des ancêtres. Voyons maintenant quelle fut l'idée qui présida primitivement à son érection. p.104

2° Dans quel but érige-t-on la tablette ?

a. C'est l'image de l'âme, c'est un monument commémoratif du défunt, qui fixe l'amour filial.

Au temps des Han, le lettré Hiu Cheng écrivait :

« La tablette est l'image de l'âme, après les derniers devoirs rendus à son père, le fils pieux n'a plus où fixer son cœur, il fait des sacrifices et érige une tablette <sup>2</sup>.

*Pan Kou*, savant de la même dynastie, disait :

« L'âme n'habite aucun lieu, à proprement parler ; le fils pieux fixe son cœur sur la tablette, et s'en sert pour capter l'attention des générations postérieures <sup>3</sup>.

*T'cheng Pé-yu*, qui vivait sous la dynastie des *T'ang*, dit :

« Comme le cœur du fils pieux ne voit plus rien à aimer après l'enterrement, il a imaginé d'élever une tablette (commémorative) <sup>4</sup>.

L'auteur *T'chen Kao*, de la dynastie des *Yuen*, rapportant les paroles du lettré *Fang*, écrit ce qui suit :

« En réalité, l'âme n'occupe aucun lieu, elle ne peut donc avoir aucun siège matériel. Ce qu'on est convenu d'appeler le siège de l'âme, est de fait le siège de l'homme <sup>5</sup>.

Si nous en croyons les anciens auteurs, la tablette eut donc pour but de représenter d'une manière sensible le défunt disparu, et de fixer l'amour

---

<sup>1</sup> Cf. *Ou li t'ong k'ao*, *Tou li t'ong k'ao*.

<sup>2</sup> Cf. *Ou king i i*.

<sup>3</sup> Cf. *Pé hou t'ong*.

<sup>4</sup> Cf. *Ou li t'ong k'ao*.

<sup>5</sup> Cf. *Li ki tsi chouo*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

filial des descendants, mais on ne prétendit jamais en faire un réceptacle, ou un trône de l'âme du mort.

b. L'âme du mort réside vraiment sur la tablette.

Abordons maintenant le nouveau courant d'idées, qui se fit jour peu à peu. p.105

Sous la dynastie des *T'ang*, *K'ong Yn-ta* écrivait déjà ces lignes :

« La tablette est le siège où l'âme se repose <sup>1</sup>.

A l'époque des *Song*, *T'cheng I-tchoan*, auteur déjà cité, tient ce langage :

« Si on offre un sacrifice aux ancêtres sans leur ériger de tablette, leur âme n'a pas de *siège où résider*.

D'après *Tchou Hi*,

« le rite ancien de la tablette consiste à ériger un siège, où on veut que l'âme des ancêtres vienne résider <sup>2</sup>.

Des auteurs modernes ont donné maintes explications déraisonnables des livres canoniques. De cette erreur découle la croyance populaire que l'âme du défunt réside vraiment dans la tablette : on pense donc pouvoir obtenir le bonheur, en multipliant les prostrations et les supplications devant elle. De même on est persuadé qu'il arrivera malheur si on la méprise ou la rejette.

La crédulité populaire ne s'effraie pas des singularités et des contradictions ; la tablette n'est érigée qu'après l'enterrement, comment se fait-il que l'âme, qui se passe bien de tablette avant l'enterrement, vienne y résider après cette cérémonie, dès qu'on y a écrit le nom du défunt ?

Ou bien, comment expliquer que l'âme, qu'on croit fixée sur le morceau d'étoffe, devant le cercueil, ne voit pas plutôt son nom écrit sur la tablette, qu'elle quitte son premier réceptacle pour accourir se poser sur la nouvelle tablette ?

---

<sup>1</sup> Cf. *Li ki chou*.

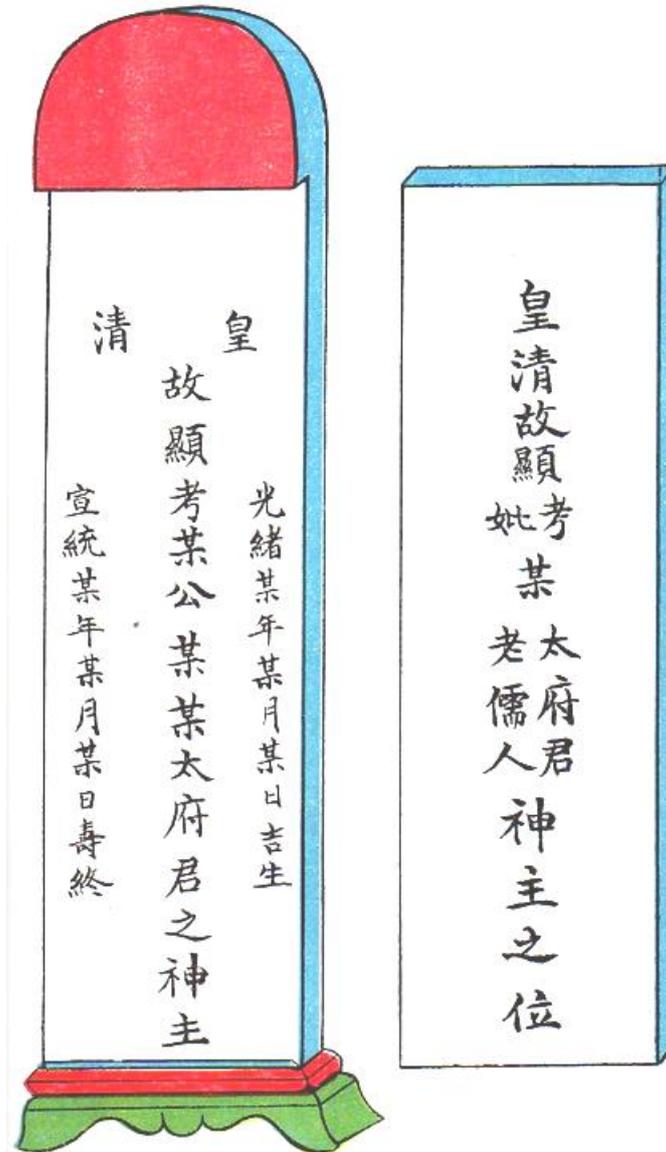
<sup>2</sup> Cf. *Tchou-tse yu-lei*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

En outre, la tablette ne peut pas être érigée une seconde fois ; si donc on vient à la briser ou à la perdre, où va donc habiter l'âme ?

3° Structure de la tablette des ancêtres.

Cette tablette se compose de deux planchettes. p.106



**Fig. 53. Figure de la tablette des ancêtres.**

La 1<sup>e</sup>, A, plus longue, plus épaisse, et reposant d'ordinaire sur un socle ouvragé S. La partie supérieure O forme un frontispice, quelquefois ciselé, et presque toujours peint en vermillon et verni. La forme du frontispice varie, elle est en forme de demi-cercle Z  Y ou en forme de pyramide tronquée P  X

Au-dessous de la ligne CD, cette planchette a été sciée en deux moitiés

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

de même épaisseur. La moitié supérieure I s'enlève ou s'enclave à volonté sur la première tablette-souche. (Voir la figure ci-jointe). Quand ces deux tablettes sont réunies, on ne soupçonne pas même qu'il y en a deux.

La tablette extérieure I, la plus courte, porte l'inscription réglementaire, que seule on voit en temps ordinaire. Mais de crainte que ces caractères ne viennent à s'effacer avec le temps, on écrit aussi cette formule et les détails de la naissance, de la mort, de la sépulture, sur la tablette-souche.

Cette seconde inscription est invisible et cachée par la petite tablette extérieure, enclavée dans cette tablette-souche.

Somme toute, la tablette se divise en deux pièces : l'enclave, et la tablette-souche. p.107

## ARTICLE II. — LA PROSTRATION AUX MORTS

@

*Keou-pai wang-jen.*

Le genre de salut dont il est ici question s'appelle vulgairement : *K'ou-t'eu*. Nous en trouvons une description détaillée dans les Mémoires sur les Rites *Li-ki*, au chapitre *T'an-kong*.

C'est Confucius lui-même qui parle :

« D'ordinaire, dit-il, on salue d'abord les visiteurs <sup>1</sup>, en se prosternant devant eux, puis, du front, on frappe la terre en signe de douleur. Cependant, la méthode qui consiste à frapper la terre du front, avant de se prosterner devant les visiteurs, est une façon plus expressive de manifester sa douleur, et je préfère cette dernière manière quand il s'agit du deuil de trois ans.

Cette prostration rituelle qui se fait devant le mort, ou en temps de deuil, porte le nom technique de *Ki-sang*, elle consiste à fléchir les genoux, à poser sur la terre les deux mains écartées, à baisser la tête jusqu'à terre,

---

<sup>1</sup> On entend ici par visiteurs ceux qui viennent offrir leurs condoléances à l'occasion de la mort des membres de la famille.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

et à demeurer même quelque temps le front appuyé contre terre, *Ki-lieou*.

« L'usage de saluer les morts, de se prosterner, de frapper la terre du front remonte jusqu'aux temps les plus reculés <sup>1</sup>,

et chacun le pratique comme bon lui semble. (L'homme étant mort, son âme est séparée de son corps, qui n'est plus qu'un cadavre sans raison. Cependant, cette dépouille mortelle, bien que privée de raison, est une partie essentielle de la personne humaine, et mérite des égards ; on a toujours eu des rites spéciaux pour l'honorer, rien de plus raisonnable. La manière de voir du peuple à notre époque est tout à fait différente. C'est pour cela que l'Eglise p.108 catholique a édicté ses prohibitions).



**Fig. 54. La prostration devant un tombeau.**

Le vulgaire traite actuellement le corps mort comme un esprit intelligent : le tombeau est appelé le sépulcre de l'âme *Ling-kieou*. Au-dessus, on affiche des inscriptions pour appeler la protection de l'âme, *Ling-yeou* ; la table en face se nomme le trône de l'âme, *Ling-tsouo* ; la tablette s'appelle le siège de l'âme, *Ling-wei*. Cette tablette, ou siège de l'âme, nommée en chinois *Ling-p'ai* , ou encore *Pang-t'ié*, consiste dans une bande de toile blanche, longue d'un pied, sur trois pouces et plus de large, et sur laquelle on écrit : 'Tablette de tel ou tel'... On la place sur une petite table devant cercueil, puis

---

<sup>1</sup> Cf. *Sang-li*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

on la brûle avec du papier-monnaie quand on fait l'enterrement.

Pendant la vie on ne se prosterne pas indistinctement devant le premier venu : comment se fait-il que devant le mort, fût-il un jeune homme ou un inférieur, supérieurs et vieillards, oublieux de leur dignité, s'agenouillent et se prosternent, craignent même de n'en pas faire assez ? Demandez-leur le pourquoi ? ils vous diront qu'ils espèrent que le mort leur procurera le bonheur, ou qu'ils redoutent ses maléfices ; ils le regardent comme le dispensateur de la félicité et du malheur. Voilà pourquoi ils se prosternent à diverses reprises. Supposons maintenant que deux ou trois hommes intelligents, en se prosternant devant le cadavre du mort, n'aient pas l'intention de lui demander le bonheur et d'écarter les calamités, mais observent simplement un rite de bienséance à son endroit, il n'en restera pas moins vrai que la sagacité de deux ou trois hommes de bon sens restera impuissante à renverser la folle espérance de milliers et de dizaines de milliers d'hommes : c'est pour ce motif que l'Eglise catholique a dû prohiber ces usages. p.109

### ARTICLE III. — SACRIFICES AUX MORTS

@

*Tsi-tsien wang-jen.*

Riches et pauvres, tous offrent des mets aux parents décédés ; cette coutume remonte très haut dans l'antiquité. Il est de rigueur de préparer du vin, des mets, des fruits et des légumes, qu'on place sur une table, puis on invite les morts à prendre leur repas.

Cette cérémonie se fait le jour de la mise au tombeau, le jour de l'enterrement, et aux deux anniversaires de la naissance et de la mort <sup>1</sup>.

Le dixième anniversaire de la mort est fêté comme la cinquantaine : pour la soixantaine on fait des compliments, des cadeaux etc., de même que pendant la vie présente.

---

<sup>1</sup> Cf. *Yao liu lou chou*.

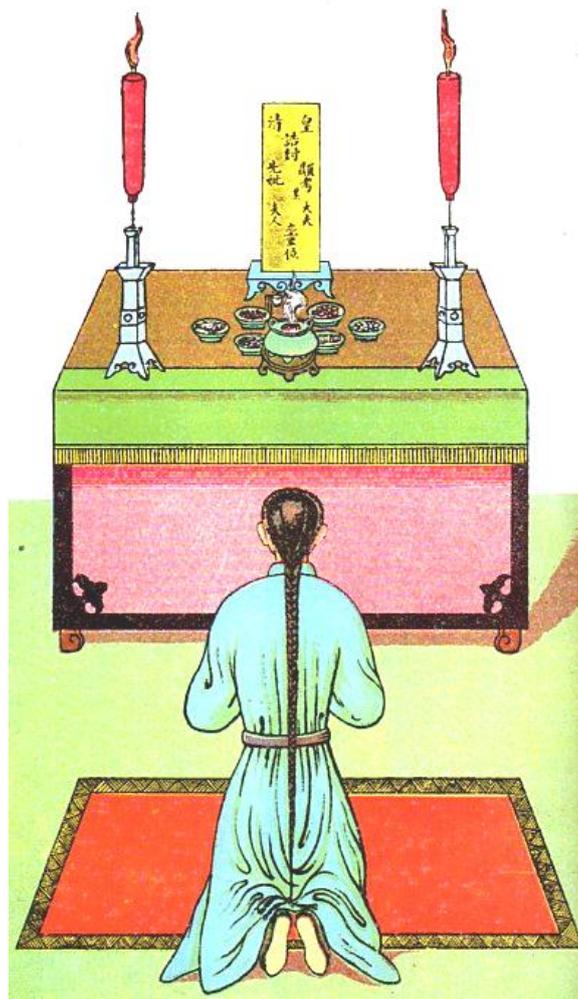
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

L'ouvrage intitulé : *Fong-chan-kia li-tsi-chouo* dit :

« Puisque pendant la vie présente on fait des cadeaux et des félicitations, après la mort, à pareil jour, peut-on ne pas manifester ses sentiments par ce sacrifice anniversaire ?

Le *Cheng-ki tchou-wen* donne la forme du compliment à prononcer :

« Telle année, tel mois, tel jour, Moi..., fils pieux, j'ose présenter une pétition à tel mandarin... et lui dire : Les années se succèdent avec rapidité ; au retour annuel de votre naissance je vous félicitais ici-bas, maintenant que vous n'êtes plus, pourrais-je vous oublier ? Mes affections sont éternelles : sous la voûte immense des Cieux, je m'empresse de vous inviter à boire et à manger ces mets, que de tout cœur je vous présente et vous prie d'agréer. p.110



**Fig. 55. Oblations devant la tablette des ancêtres.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Le *Sang-li* s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Si nous recherchons la raison qui a présidé à l'établissement de ces offrandes aux morts dès l'antiquité, nous voyons que ce n'est pas précisément pour donner à manger aux morts, mais plutôt pour manifester sa piété filiale : à défaut d'autres moyens, on se sert des rites usités pendant la vie, et on les applique aux morts. Ce n'est donc qu'une marque d'impérissable affection, ce qui ne veut pas dire que les morts doivent venir prendre un repas.

L'ouvrage *Song-t'ao-kou t'sing-i-lou* porte :

« On vit les fruits sculptés, placés devant la tablette de *Tcheou T'ai-tsou* (*Tcheou Postérieurs*, 951-954 ap. J. C.), prendre l'aspect de vrais fruits.

Dans le *Ming-tou-mou t'ing-yu-ki-tan* nous lisons :

« De nos jours, riches et pauvres, le jour de l'enterrement, disposent des fruits, soit en terre, soit en bois, devant la tablette du mort : on les peint de couleur naturelle.

Ces offrandes sacrificielles de fruits en terre ou en bois, montrent jusqu'à l'évidence qu'il ne s'agit pas de les donner à manger aux morts.

*Seuls les vivants ayant un corps matériel* sont capables de manger ; après la mort, l'âme se sépare du corps qui tombe en pourriture, elle n'a ni soif ni faim, qu'a-t-elle donc besoin d'aliments ? Même les ignorants comprennent cette doctrine. Par malheur, les doctrines bouddhiques ont envahi les masses : elles prétendent que les âmes dans l'autre monde ont encore besoin d'aliments, et que leurs descendants leur doivent fournir mets et breuvages, et à des époques déterminées leur offrir ces sacrifices alimentaires, sans quoi elles deviennent des 'âmes affamées'.

Ces ridicules niaiseries sont si enracinées qu'il est difficile de les faire disparaître. On offre du vin et des mets parce que, croit-on, les morts boivent et mangent réellement <sup>1</sup>. Pour mieux comprendre la mentalité chinoise par rapport à ces p.111 sacrifices aux morts, poussons une objection, et voyons de quelle manière évasive ils y répondent : rien ne fait

---

<sup>1</sup> Cf. *Ming-tou-mou t'ing-yu-ki-tan*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

mieux ressortir la pensée de quelqu'un que la marche qu'il suit pour tourner les difficultés qu'on lui propose contre son système.

*Objection.* — Les livres chinois disent: 'Après trois jours de jeûne, les oreilles n'entendent plus, les yeux sont voilés', et voilà que pendant toute une année on sacrifie tout au plus six ou sept fois aux morts, ce qui fait que ces défunts doivent rester un ou deux mois sans boire et sans manger, après avoir absorbé les mets qu'on leur offre : s'ils avaient besoin de prendre de la nourriture, ne seraient-ils pas morts de faim depuis longtemps?

Comment se font ces offrandes ? On se contente d'exposer les mets sur une table, et après le sacrifice, il n'y manque pas un morceau de viande, pas une goutte de vin, les ancêtres n'y trempent pas leurs lèvres : à quoi bon?

Tout homme intelligent doit manifester sa piété filiale d'une manière raisonnable et fructueuse pour ses parents. Mais n'est-il pas souverainement déraisonnable d'inviter une âme spirituelle à venir manger des aliments matériels?

Que dirait-on d'un fils qui préparerait un repas pour ses parents éloignés de lui de plusieurs milliers de lis, et qu'il sait ne pouvoir revenir?

De telles actions ne sont point inspirées par la piété filiale, mais dénotent un manque complet de bon sens pratique.

*Réponse.* — Cette conclusion logique semble avoir été comprise dans un passage du *Li-ki*, chapitre *T'an-kong* où nous lisons :

« Après qu'un homme a rendu son dernier soupir, on place auprès de lui de la viande séchée, de la viande hachée et conservée dans du vinaigre. Lorsqu'on le conduit à la sépulture, on dispose les chairs des victimes sur de petites voitures, à la suite du char funèbre. Après l'enterrement on lui offre des mets. Jamais personne n'a vu un mort faire usage de ces offrandes.

On s'attendrait ici à une conclusion obvie : donc, inutile de <sup>p.112</sup> lui en offrir. puisqu'il n'en use jamais. Détrompons-nous, le livre rituel conclue bien différemment ; écoutons plutôt :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

« Depuis la plus haute antiquité elles n'ont jamais été négligées, afin ne pas délaisser les morts. Donc cet usage que vous critiquez ne mérite aucun blâme.

On l'a toujours fait, donc c'est bien : c'est la coutume en Chine, nous nous y conformons. C'est le dernier mot.

*Video meliora proboque, deteriora sequor !*

Il est même passé en coutume dans quelques pays de préparer une lampe, une pipe à opium, et un petit récipient rempli de cette drogue : le tout est placé sur la table des offrandes, afin le mort puisse fumer l'opium après son repas, comme il avait coutume de le faire pendant la vie. C'est une innovation assez récente.

Si nous étudions attentivement la pensée intime des Chinois païens, nous trouvons qu'il y a presque toujours au fond de leur cœur un motif plus pressant, et plus ou moins avoué. Ils espèrent que leurs parents les protégeront, les béniront, et c'est souvent dans ce but qu'ils leur offrent des sacrifices.

Les gens de cette catégorie croient plus ou moins aux âmes affamées des bonzes, mais sacrifient aux morts pour obtenir bonheur et éviter le malheur : ce n'est pas seulement dans le but de manifester leur piété filiale. Pour preuve, on peut lire *Tcheou-li tchou-chou*<sup>1</sup>, qui rapporte que tous les ministres sacrifient dans leurs temples particuliers, et qu'après le sacrifice ils offrent la viande des victimes au roi : c'est disent-ils, faire présent de bonheur. Tout sacrificateur s'attire du bonheur pour lui-même ; s'il donne au roi une partie de la victime, il lui offre du bonheur en présent.

p.113 Ailleurs, nous lisons :

« Ces victimes sacrifiées sont offertes au roi et aux officiers, et ceux qui reçoivent cette viande reçoivent la bénédiction des *Koei-chen* (Esprits) : c'est pourquoi on offre de la viande crue et cuite<sup>2</sup>.

Nous trouvons encore la même doctrine exposée dans l'ouvrage intitulé

---

<sup>1</sup> Cf. *Tcheou-li tchou-chou*, *Tcheou-li t'ien-koan-chan-fou*.

<sup>2</sup> Cf. *Tcheou-li t'choen-koan-ta-tsong-pé*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

*T'ong-sou-pien* :

« De cette croyance vient que ceux qui offrent en présent des viandes immolées les appellent : Cadeau de bonheur, *Fou-li* ; la distribution s'appelle : Distribution du bonheur', *San-fou*...

De nos temps, ceux qui font ces sacrifices et ces offrandes ont pour but ou d'offrir des aliments aux morts, ou de s'attirer du bonheur, ce qui est en opposition avec la saine raison.

Aussi la septième année du règne de *K'ien-long*, le pape Benoît XIV, dans une Bulle, a défendu l'offrande des mets aux défunts. L'Église proscrit l'offrande et les sacrifices aux morts parce que ces cérémonies sont en opposition avec la saine doctrine.

Nous avons vu que les lettrés eux-mêmes, quoique païens, blâment ces pratiques entachées d'erreurs bouddhiques.

Il est historiquement certain que cette pratique remonte aux âges les plus reculés de la Chine. L'histoire nous apprend que l'empereur *Choen* (2257-2196 av. J. C.) investit *Tchou*, fils de l'ex-empereur *Yao*, du fief de *Tan*, à charge de faire chaque année des offrandes rituelles aux mânes de son père <sup>1</sup>.

C'est le premier document officiel constatant les sacrifices aux morts.

## ARTICLE IV. — LE PAPIER-MONNAIE

@

*Tche-t'sien*

<sup>p.114</sup> A l'époque des *Han* Occidentaux (203 av. J. C. à 23 ap. J. C.), les gens riches enterraient des pièces de monnaie en cuivre dans le cercueil. Sous le règne de l'Empereur *Ou-ti*, 140-86 av. J. C., des voleurs enlevèrent l'argent déposé dans la tombe de son aïeul l'Empereur *Wen-ti* <sup>2</sup>.

Sous la dynastie des *Han* Orientaux, au temps du règne *Ho-ti* (89 à 106

---

<sup>1</sup> Cf. *Tse-tche t'ong-kien kang-mou*.

<sup>2</sup> Cf. *T'sien Han chou Tchong-t'ang t'choan*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ap. J. C.), *T'sai-luen* imagina d'employer l'écorce des arbres et autres matières pour fabriquer du papier, c'est alors qu'on commença à s'en servir pour écrire les caractères.

On trouve ce document dans l'ouvrage *Heou Han chou T'sai-luen t'choan*. Sous les deux dynasties *Wei* et *Tsin*, c.-à-d. depuis le commencement des Trois Royaumes (221 ap. J. C., jusqu'en 419 ap. J. C.), des faiseurs découpèrent du papier en guise de monnaie, pour l'offrir aux *Koei-chen* (Esprits) ; mais cet usage n'était pas encore dans la pratique <sup>1</sup>.

Arrive le règne de *T'ang Yuen-tsong*, adonné à toutes les superstitions, et invoquant toutes les divinités ; il établit Grand Maître des Rites le ministre *Wang-yu*, la 26<sup>e</sup> année de l'époque *K'ai-yuen* de son règne (739 ap. J. C.). Ce ministre, assuré du consentement de son Maître, inaugura l'usage de brûler du papier pour les sacrifices impériaux. Les hommes intelligents de cette époque réprochèrent cette nouveauté, comme contraire aux rites raisonnables, et elle ne s'introduisit pas tout <sup>p.115</sup> de suite dans les usages populaires, ce ne fut que dans la suite qu'elle fut popularisée. Elle a subsisté jusqu'à nos jours, où nous la voyons pratiquée dans toute la Chine <sup>2</sup>.

Cette pratique d'enfouir de l'argent dans le tombeau des morts, n'aurait-elle pas eu à l'époque des *Han* l'inconvénient d'exciter la convoitise des voleurs, avait du moins celui de frapper d'inutilité des choses utiles, en les enfouissant dans la terre, et pour cela même devait être abandonnée ; aussi en vint-on à se servir de monnaie de papier.

A notre époque, on a imaginé une nouvelle méthode, celle de confectionner des lingots de papier argenté, doré ; de papier perforé, qu'on brûle et transforme en cendres pour l'usage des défunts.

L'origine de cet emploi du papier en guise de monnaie remonte, nous l'avons vu, à *Wang-yu*, sous la dynastie des *T'ang* : il s'en servit pour les sacrifices de la Cour, et le peuple l'imita. De son temps, cependant, les hommes intelligents s'opposèrent à cette innovation, aussi ne se répandit-elle pas tout de suite ; mais finalement elle se généralisa et devint difficile

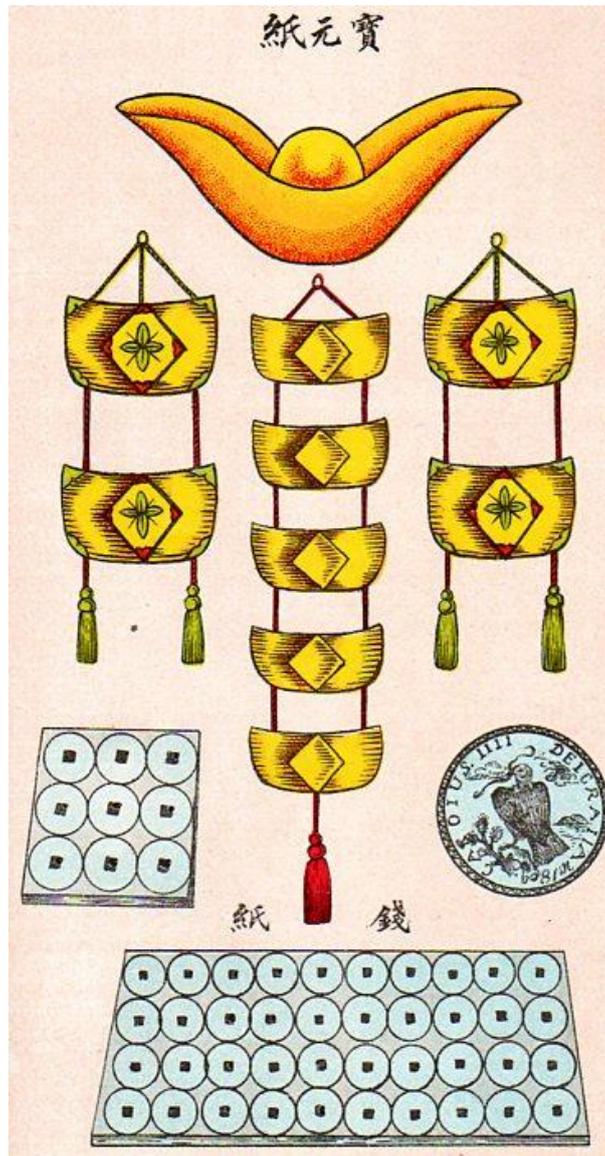
---

<sup>1</sup> Cf. *Fong-che wen kien ki*.

<sup>2</sup> Cf. *T'ang chou Wang-yu t'choan, T'ong-kien Kong-mou*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

à extirper. Il ne manqua pourtant pas d'hommes de bon sens, qui en firent toucher du doigt l'inanité. Voici quelques noms.



**Fig. 56. Le papier-monnaie. Divers genres.**

Sous *Song Tchen-tsong*, 998-1023 ap. J. C., vivait un nommé *Wang Se-tsong*, dont le prénom était *Hi-yuen*, il était natif du *Chan-si*, de *Fen-tcheou*.

Alors qu'il était préfet de second ordre, il interdit les sacrifices non orthodoxes, et fit détruire les pagodes des faux dieux. Plus tard, couché malade sur son lit, il était alors vice-roi, voyant que dans sa famille on brûlait des pièces de soie pour demander le bonheur, *Se-tsong*, d'une voix ferme, ordonna aux siens de cesser, en disant :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

— Si les Esprits sont intelligents, comment <sup>p.116</sup> oseraient-ils accepter des pots de vin ? <sup>1</sup>

Sous le règne de *Song Hwei-tsong*, 1101-1126 ap. J. C., les deux ministres *Kao-fong* et *Liao Yong-tchong*, présentèrent une pétition dans le but de demander la prohibition de brûler du papier-monnaie, disant :

« Perforer du papier pour en faire de la monnaie, et le brûler pour obtenir du bonheur, c'est là une pratique sans fondement, et un mensonge inepte. Si les Esprits sont doués d'intelligence, c'est leur faire une offense <sup>2</sup>.

Pendant le transfert du cercueil de l'Empereur *Kao-tsong*, tous les mandarins venaient lui brûler du papier-monnaie : le prince héritier *Hiao-tsong*, 1163-1190 ap. J. C., s'en montra mécontent. Il les réprimanda par ces paroles :

— Le papier-monnaie est une pratique des bonzes pour tirer de l'enfer ; mon saint ancêtre n'en a pas besoin <sup>3</sup>.

*Tchou Hi* dit :

« De nos temps, en se rendant aux funérailles on porte du papier-monnaie, du papier peint, des étoffes, toutes choses sans utilité. Après qu'on les a brûlées, il ne reste que de la cendre inutile pour les vivants et pour les morts. Ces pratiques ne valent pas celles de l'antiquité : alors, on offrait de l'argent, des habits, chacun suivant sa dévotion et ses moyens, ou bien un pied de toile, un boisseau de millet', ad libitum.

Le *Li-ki* s'exprime en ces termes :

« L'excès de magnificence est condamnable comme le trop peu ; le vrai respect exclut les deux. Les seuls soupirs du regret, s'ils ne sont

---

<sup>1</sup> Cf. *Cheng-tsong touo i*.

<sup>2</sup> Cf. *Li Tsi-wong tse-hia-lou*.

<sup>3</sup> Cf. *Yé-hiu-pien*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

accompagnés d'une offrande pour les obsèques, sont insuffisants aux yeux d'un homme sage <sup>1</sup>. p.117

D'après cette citation, *Tchou Hi* préfère les offrandes en nature, telles qu'elles étaient pratiquées dans l'ancien temps, mais il faut des offrandes, et les dons de papier-monnaie quoique inutiles aux vivants et aux morts valent encore mieux que rien. En fait, tous les lettrés brûlent du papier pour leurs morts. Ils écrivent de belles tirades contre cette cérémonie ridicule : dans la pratique ils ne tiennent plus compte de leurs phrases ronflantes. Plus d'un Européen ne sera peut-être pas fâché de connaître les motifs mis en avant pour justifier une si bizarre conduite. Qu'il me soit donc permis de résumer ici des discussions entre Européens et lettrés Chinois, dont j'ai été souvent et témoin et acteur : rien de plus propre à mettre en pleine lumière les prétextes allégués pour se cramponner à une coutume qu'au fond ils reconnaissent comme déraisonnable, mais dont ils ne veulent pas s'écarter par respect humain.

L'Européen. — L'homme pendant sa vie mortelle est sujet à la faim, et pense à manger ; il a froid, et il désire se procurer des habits ; sans argent, impossible de se procurer les choses nécessaires à la vie, de là naît la nécessité de se servir d'argent. Après la mort, le corps tombe en pourriture, l'âme ne souffre ni de la faim ni du froid : elle est spirituelle ; est-elle un tas d'or, il ne lui serait d'aucune utilité ; alors à quoi bon le papier-monnaie ?

Le Chinois. — Confucius enseigne que nous devons traiter nos parents morts de la même façon que lorsqu'ils étaient vivants. Or un fils doit donner de l'argent pour subvenir aux besoins de ses vieux parents, et c'est pour ce motif que nous leur offrons du papier-monnaie.

L'Européen. — Vous devez traiter vos parents morts comme s'ils étaient vivants. Pendant leur vie leur donniez-vous du papier en guise d'argent ? Quand le riz manquait à la maison, et qu'ils vous priaient de venir à leur secours, qu'auraient-ils dit si vous leur aviez remis entre les mains une liasse de lingots en papier argenté pour acheter de quoi vivre ?

---

<sup>1</sup> Cf. *Song Yu Wen-pao t'choei-kien-lou wai-tsi.*

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Le Chinois. — Le papier-monnaie c'est l'argent des *koei*, pour le leur faire parvenir on le brûle : c'est la loi. p.118

L'Européen. — Après avoir brûlé du papier, que reste-il ? un peu de cendre. Tout homme intelligent, soit dans ce monde soit dans l'autre, ne prendra jamais de la cendre pour de l'argent. Faites-en l'expérience : brûlez du papier, et avec la cendre qui reste, essayez d'acheter un objet quelconque, le vendeur vous rira au nez, ou peut-être même se regardera comme insulté par le seul fait que vous lui présentez de la cendre comme monnaie courante. Vous prenez donc vos parents morts pour des idiots ?

Le Chinois. — Loin de là, nous pensons qu'avec cette monnaie de papier brûlé ils pourront donner des pourboires aux satellites de l'autre monde, et grâce à ces générosités, se procurer, acheter leur bienveillance, abrégier leur temps d'expiation et mitiger leurs peines.

L'Européen. — Ici-bas, les gardiens des prisons peuvent bien accepter des pourboires, et à l'insu de leurs maîtres mitiger les peines des condamnés, mais dans l'autre monde, les démons ne peuvent pas tromper le maître souverain, tout-puissant et omniscient, et accorder des passe-droit, à ceux qui sont tombés entre ses mains. D'ailleurs a-t-on jamais vu les *koei* venir recueillir la cendre du papier-monnaie ? Ne voit-on pas au contraire tous les jours, les restes des cendres de papier-monnaie foulés aux pieds, abandonnés auprès des tombeaux, ou emportés par le vent dans les égouts ? L'intendant des enfers ne vient pas les cueillir, à quoi bon en brûler pour lui ?

Du reste le jugez-vous assez imbécile pour ne savoir pas discerner la cendre de l'or et de l'argent véritable ?

Le Chinois. — Comment se passent les choses dans l'autre monde, je n'en sais rien ; ce que je sais, c'est que dans mon intention, l'offrande du papier-monnaie a pour but de manifester ma piété filiale envers mes parents décédés, il n'y a là qu'un bon et noble sentiment.

L'Européen. — Assurément, votre but est bon et noble, et il est infiniment regrettable que vous preniez un moyen tout opposé au but où vous tendez. Vous me permettrez en effet de vous faire remarquer que vous faites à vos parents la plus grossière p.119 des injures, car en leur offrant de la cendre

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

pour de l'argent véritable, vous les trompez, vous les prenez pour des idiots complets, qui ne savent plus même faire de distinction entre un tas de cendre, et un lingot d'argent. Ils doivent vous maudire dans l'autre monde, et déplorer votre peu d'intelligence des choses pratiques. La première règle pour témoigner sa piété filiale, c'est de le faire d'une façon intelligente.

Le Chinois.— Que voulez-vous ? c'est la coutume chez nous, et nous trouvons que tous ceux qui n'agissent pas de cette façon, manquent de piété filiale.

L'Européen. — Puisque vous avez allégué en commençant l'autorité de Confucius, vous ne trouverez pas mauvais que moi aussi je m'en serve pour finir cette discussion. Tous ceux, dites-vous, qui ne brûlent pas du papier-monnaie pour leurs parents décédés manquent à la piété filiale : mais avez-vous bien réfléchi à la portée de votre affirmation ? Confucius, votre Saint par excellence, n'a jamais brûlé de papier-monnaie, pour la bonne raison que l'art de faire le papier n'a été inventé que plusieurs centaines d'années après sa mort, par *T'sai Luen*. Donc d'après vous Confucius a manqué de piété filiale. Tous vos saints de l'antiquité, *Yao*, *Choen*, *Yu-wang*, *Tcheou-kong*, *Mong-tse*, tous vos personnages illustres jusqu'à *Wang-yu* au VIII<sup>e</sup> siècle après J. C. n'ont pas connu la piété filiale, car ce fut ce personnage, qui le premier introduisit cet usage, et les historiens ont flétri la mémoire de *T'sai Luen*, parce qu'il avait, par cette nouveauté déraisonnable, abandonné les anciennes traditions de ses ancêtres, préférant les niaiseries des bonzes aux usages de l'antiquité.

Je n'ai jamais trouvé un lettré qui puisse répondre à ce dernier argument : Confucius a eu de la piété filiale sans brûler de papier-monnaie, moi aussi je puis l'imiter. Ce petit dialogue suffit pour montrer dans quel but on brûle le papier-monnaie pour les morts. p.120

## ARTICLE V. — LES CLOCHES BOUDDHIQUES

@

*Sonnerie des cloches bouddhiques.*

Dans presque toutes les pagodes bouddhiques, on voit une cloche sur

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

laquelle les bonzes frappent matin et soir. Ces sonneries réglementaires se composent d'une série de 108 coups. Le nombre 108 représente :

1° Les douze mois de l'année : 12.

2° Les vingt-quatre divisions de l'année chinoise, d'après les diverses positions du soleil par rapport aux 12 signes du zodiaque. Ces 24 divisions, appelées *tsié*, constituent une subdivision de l'année solaire en 24 périodes sensiblement égales. Ce sont : Petit froid, Grand froid, Printemps, Pluie, Réveil des insectes, Equinoxe, Pur éclat, Pluie des moissons, Été, Petite plénitude, Travail des semences, Solstice, Petite chaleur, Grande chaleur, Automne, Fin des chaleurs, Rosée blanche, Equinoxe, Rosée froide, Descente de la gelée, Hiver, Petite neige, Grande neige, Solstice = 24.

3° Les 72 divisions de l'année chinoise en périodes de jours. Chacune de ces périodes de cinq jours s'appelle *heou* = 72 multiplié par cinq donne l'année chinoise de 360 jours.

Additionnons maintenant les mois, les *tsié* et les *heou* d'une année, et nous obtiendrons :  $12+24+72=108$ . C'est l'année tout entière qui est ainsi consacrée à la gloire de Bouddha.



**Fig. 57. Cloche et chapelet bouddhiques.**

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

La manière de sonner ces 108 coups varie beaucoup suivant les divers pays. Voici quelques formules de sonneries.

1° A *Hang-tcheou*, capitale du *Tché-kiang*, cette sonnerie est consignée dans le quatrain suivant qui est devenu un refrain populaire :

`Au début frappe trente six coups.  
A la fin frappe trente six coups.  
Pour les trente six coups du milieu hâte-toi.  
Tu as au total cent huit coups : arrête-toi`.

$$36+36+36 = 108. \text{ p.121}$$

2° A *Chao-hing*, un autre couplet dit :

`Vivement dix-huit.  
Lentement dix-huit.  
A trois reprises tu frapperas.  
Cent-huit tu obtiendras.`

$$(18+18) \times 3 = 108.$$

3° A *T'ai-tcheou*, encore une ville du *Tché-kiang*, un autre refrain dit :

`Au début, sept coups.  
A la fin, huit coups.  
Au milieu, dix-huit lentement.  
Ajoutez-en trois conjointement.  
Trois fois la même répétition  
Donne cent huit à l'addition.`

$$(7+8+18+3) \times 3 = 108.$$

But. — Quoique la manière de sonner diffère de pays à pays, partout on s' imagine que le son de la cloche procure un soulagement, un rafraîchissement aux âmes éprouvées par les supplices de l'enfer bouddhique. On croit que les ondulations vibrantes du son de ces cloches mettent hors de lui le roi des démons *Touo-wang*, le rendent comme inconscient, brisent la roue aux lames tranchantes, enfin rafraîchissent l'ardeur des brasiers dévorants.

Sous la dynastie *Ming*, à la mort de la première impératrice *Ma*, dans chaque pagode des bonzes on sonna trente mille coups, parce que, d'après

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

la croyance bouddhique, les damnés, en entendant le son de la cloche se raniment. C'est pour cette raison qu'on doit sonner lentement <sup>1</sup>. p.122

*Réfutation par les auteurs chinois.*

Nous lisons dans le *Liu-che t'choen t'sieou* que l'Empereur *Hoang-ti* commanda à *Ling-luen* de fondre douze cloches, pour fixer les notes musicales.

L'ouvrage *Lo-ki* dit :

« Le son des cloches sert de signal.

Voilà, d'après ces deux ouvrages, l'usage des cloches bien déterminé : ou bien elles servent pour émettre des notes musicales, ou bien on les sonne pour donner un signal, (soit de joie, soit de tristesse, soit d'alarme etc...), mais il n'est point question de les employer pour sauver les morts. L'ouvrage intitulé *Che-ming* s'exprime en ces termes :

« La cloche est concave, elle sonne d'autant plus fort qu'elle est plus grosse, mais qui pourrait bien fondre une cloche assez grosse pour que le son qu'elle émet puisse arriver jusqu'aux enfers ? Supposez même qu'on y arrive, ce son grave n'est qu'un vain bruit, impuissant à effrayer le roi des démons, incapable de briser la roue aux épées tranchantes. Les familles riches, désireuses de tirer des enfers les âmes de leurs ancêtres, donnent de l'argent aux pagodes, afin que les bonzes se succèdent tour à tour pour sonner leurs cloches nuit et jour sans interruption, et cela pendant plusieurs journées. Ils peuvent bien frapper, abasourdir tous les voisins qui se bouchent les oreilles en maugréant ; qu'ils frappent même jusqu'à casser leurs cloches en morceaux, ils ne tireront jamais une âme de l'enfer ; sonner une cloche de cuivre ou une cloche de bois, c'est le même résultat pratique. p.123

---

<sup>1</sup> Cf. *Liang pan t'sieou yu gno, T'si sieou lei kao, Che wen lei tsiu, Leng kia king, Yong tchoang siao, p'ing.*

**ARTICLE VI. — MAISONS EN PAPIER**

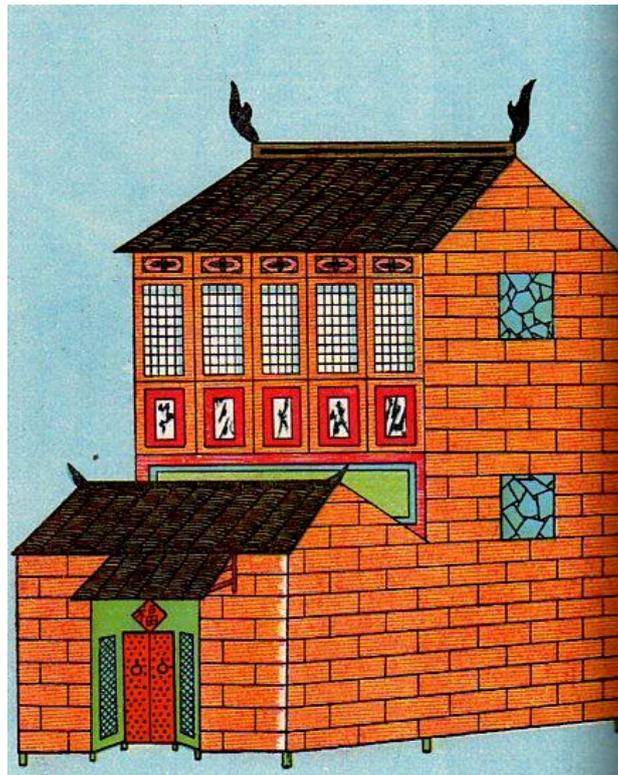
@

p.123 *Tche-fang-tse.*

Dans la province du *Ngan-hoei*, on a l'habitude à la mort d'un homme, de lui confectionner une maison avec du papier, ainsi que tous les instruments, les habits, les bijoux dont il se servait pendant sa vie, puis on brûle ces objets en papier pour les lui offrir <sup>1</sup>.

On fabrique aussi ces maisons de papier dans les autres provinces : l'ossature est en roseaux, sur lesquels on colle des feuilles de papier de couleur ; parloir, corridors, maisons d'habitation, proportion gardée, tout ressemble à une véritable maison. On y dispose des tables, des chaises, des *tiao-ki* (tables longues), des tables à thé etc..., le tout en papier : bref, un approvisionnement complet.

Après les avoir placées dans un terrain libre, elles sont brûlées, afin que les morts dans l'autre monde s'en servent comme d'habitation.



**Fig. 58. Une maison de papier.**

---

<sup>1</sup> Cf. *Yn siué kan soei pi.*

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Tout raisonnement est inutile. Après la mort, leur dit-on, le corps tombe en poussière, l'âme ne se sert point de maisons pour y habiter ; à supposer qu'elle s'en servît, les maisons de papier ne peuvent résister à la pluie et aux vents ; à plus forte raison sont-elles inutiles après qu'on les a brûlées : le vent disperse leurs cendres on ne sait où ; qui pourrait bien les recueillir pour réédifier ces maisonnettes dans l'autre monde, et servir d'habitation aux morts ?

On vous répondra invariablement : C'est la coutume ! Comment cela se passe-t-il, peu importe ; la combustion c'est le mode d'envoi pour l'autre monde.

Nul fils ne peut, sans manquer à la piété filiale, se dispenser <sup>p.124</sup> d'envoyer une habitation meublée à ses vieux parents dans l'autre vie, et les nouveaux convertis qui refusent de se plier à ces injustes exigences se voient souvent mis au ban de l'opinion publique, et cruellement persécutés.

La fabrication de ces maisons de papier était déjà en vogue au commencement de la dynastie des *Yuen*. En 1287 ap. J. C., à la VII<sup>e</sup> année de l'époque *Tche-yuen*, du règne de l'Empereur *Che-tsou*, le président du tribunal des peines informa officiellement l'Empereur, que dans le bas peuple on dépensait inutilement de l'argent pour fabriquer des maisons de papier et autres superstitions, et demandait qu'on réprimât cet abus. Un édit impérial défendit de confectionner les susdites maisons ainsi que les hommes et les chevaux de papier, à partir d'une date marquée <sup>1</sup>.

Il est fort probable que l'usage de brûler des maisons de papier pour les expédier aux défunts, est corrélatif à l'usage de brûler de la monnaie de papier, des chevaux de papier etc... On commença sous les *T'ang*, 739 ap. J. C., à brûler du papier-monnaie. On se sera dit : puisqu'il suffit de brûler des lingots en papier pour envoyer aux morts, on pourra aussi, par le même procédé, leur envoyer des objets en nature : habits, maisons, etc. ; Ces maisons de papier sont meublées et pourvues de tous les objets nécessaires à la vie : armoires, chaises, tables, fourneaux, batterie de cuisine, serviteurs etc... ; rien n'y manque, pas même les ustensiles pour fumer l'opium ; c'est le dernier mot du progrès. <sup>p.125</sup>

---

<sup>1</sup> *Yuen tien tchang*.

**ARTICLE VII. — DRAPEAUX DE PAPIER**

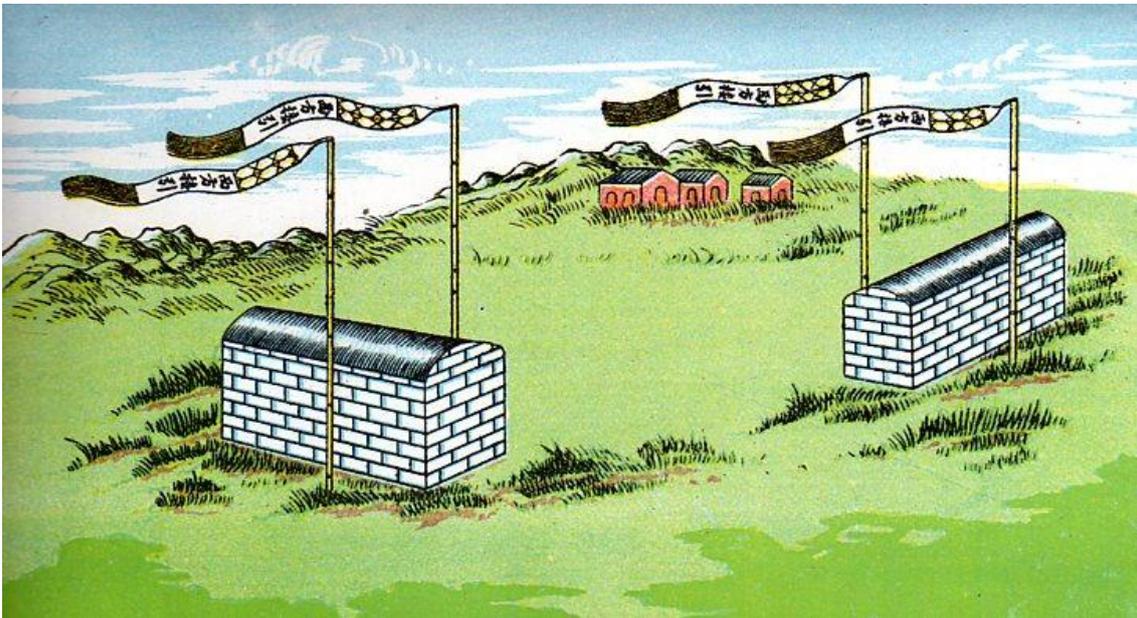
@

*Tche-fan-tse*

Dans l'ancien temps, on plantait un drapeau à côté du tombeau, pour le pouvoir reconnaître au milieu des autres, par cette marque distinctive.

A notre époque, beaucoup plantent un bambou sur la maison. Les bouddhistes s'accordent à dire que l'âme du mort, errant dans l'espace, s'en sert comme d'un signe indicateur pour rentrer dans son tombeau : c'est pour ce motif qu'on se sert d'un haut bambou, au bout duquel on suspend un drapeau appelé *Fan-tse* qui flotte dans les airs <sup>1</sup>.

Les anciens fichaient un drapeau à côté du cercueil, pour reconnaître à qui il appartenait et ne pas le confondre avec les autres, de même qu'on grave le nom du mort sur la planche en avant du cercueil.



**Fig. 59. Les drapeaux de papier.**

De nos jours, on a croyance dans les dires des bonzes qui affirment que l'âme du mort erre dans l'espace, et ne sait pas reconnaître sa demeure ; en conséquence, on plante une haute perche, au bout de laquelle est

---

<sup>1</sup> Cf. *Tchao king ngan tcheng lou man t'chao*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

suspendu un long drapeau, où est écrit le nom du défunt, qui grâce à ce signe peut reconnaître sa route.

Les bouddhistes racontent que l'âme du mort ou va dans le paradis de l'Ouest, pour y jouir de toute félicité, ou doit passer par les dix-huit compartiments de l'enfer, ou bien revenir en ce monde par la métempsycose ; et voici maintenant que d'après ces mêmes hommes, l'âme du mort erre dans les espaces sans savoir où elle habite, qu'elle a même besoin de voir son nom écrit sur un drapeau, pour reconnaître sa demeure : n'est-ce pas là une <sup>p.126</sup> contradiction manifeste ?

Dans le *Ta-hio* le poète dit :

« L'oiseau chanteur au jaune plumage (le loriot), s'arrête à l'angle d'une colline.

Confucius ajoute :

« Il se fixe, il sait où est sa demeure, l'homme serait-il inférieur à un oiseau ?

Cela signifie que tout être sait où est son centre.

Cet oiseau jaune qui n'est qu'un petit volatile, voltige dans les airs, et n'a pas besoin de voir un drapeau pour gagner l'angle de la colline où il habite.

Si vraiment l'âme de l'homme, comme l'enseignent les bouddhistes erre dans l'immensité, et ne peut reconnaître sa demeure dès qu'elle ne voit point le drapeau indicateur, il faudra avouer que l'âme de l'homme est moins intelligente que le loriot. Jadis un grand dignitaire chinois disait en louant l'Empereur *Yao* :

— Il est monté au dessus des nuées, et habite la terre des Souverains <sup>1</sup>.

Le *Che-ta-ya*, Livre des vers, dit :

« *Wen-wang* est monté aux cieux, les rois sages et les trois Impératrices sont dans les cieux.

---

<sup>1</sup> *Tchoang-tse*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

La demeure où les bons sont récompensés ne peut pas être la même que celle où les méchants reçoivent leur châtement.

Des tyrans comme *Kié* et *Tcheou*, les méchants comme *Tao-tche*, ne peuvent en aucune façon vivre de compagnie avec *Yao* et *Wen-wang*, et habiter le ciel des Souverains. Voilà la base d'argumentation sur laquelle repose la réfutation par les auteurs chinois. Nos Saints habitent une région fortunée, le Ciel des souverains, où les tyrans ne trouvent pas place ; donc les âmes n'errant pas dans les airs, comme le disent les bouddhistes. p.127

## ARTICLE VIII. — LA MÉTEMPSYCOSE

@

*Luen-hoei*

La métempsycose est une doctrine bouddhique, qui enseigne que l'homme après sa mort renaît dans la personne d'un autre homme, ou passe dans le corps d'un animal quelconque.

A la mort de l'homme disent les bouddhistes, *Tchoan-luen wang*, le roi du X<sup>e</sup> district de l'enfer, examine et pèse le bien et le mal de tous les hommes, pendant leur vie mortelle, et d'après leur degré de justice ou de culpabilité, les envoie dans les quatre continents, pour qu'ils y renaissent hommes ou femmes, avec une vie longue ou courte, riches ou pauvres.

L'âme de grands coupables est livrée au diable justicier *Yé-tcha* qui la tue à coups de pêcher : après sa mort, elle est changée en *Tsi*. De là le dicton païen : 'L'homme après sa mort devient *Koei*, et le *Koei* après sa mort est changé en *Tsi*. Ce *Tsi* change de tête et de visage, et reprend une existence dans le sein d'une mère, ou dans un œuf ; il naît le matin et meurt le soir, il rampe ou est pourvu de pattes. Son expiation terminée, il renaît homme, mais dans les pays sauvages : là il habite les cavernes ou les trous, et se couvre de peaux de bêtes. S'il fait des efforts pour se bien conduire, alors, il reçoit la faveur de s'incarner et de renaître sujet de l'empire chinois.

Quant à ceux qui pendant leur vie ont pratiqué les quatre vertus sociales d'équité, de droiture, de mansuétude et de justice, il sont envoyés

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

dans le royaume de *Ki-lo* (Joie extrême) Paradis d'Occident, où tout n'est que réjouissances, fêtes et danses <sup>1</sup>. p.128

A dix milliards de lis à l'ouest de la Chine, se trouve un royaume nommé *Ki-lo*, (c'est-à-dire 'Jouissance parfaite'). Là, plus de douleurs, plus de maux, rien de nuisible ou de désagréable <sup>2</sup>. D'après les bouddhistes, les hommes parfaits vont dans le royaume de *Ki-lo*, situé à dix milliards de lis à l'ouest de la Chine, or la circonférence totale de la terre ne dépasse guère soixante-dix mille lis : n'est-ce pas se moquer des gens et s'attirer le mépris de tout homme intelligent ? Voilà une des réflexions de la jeune Chine !

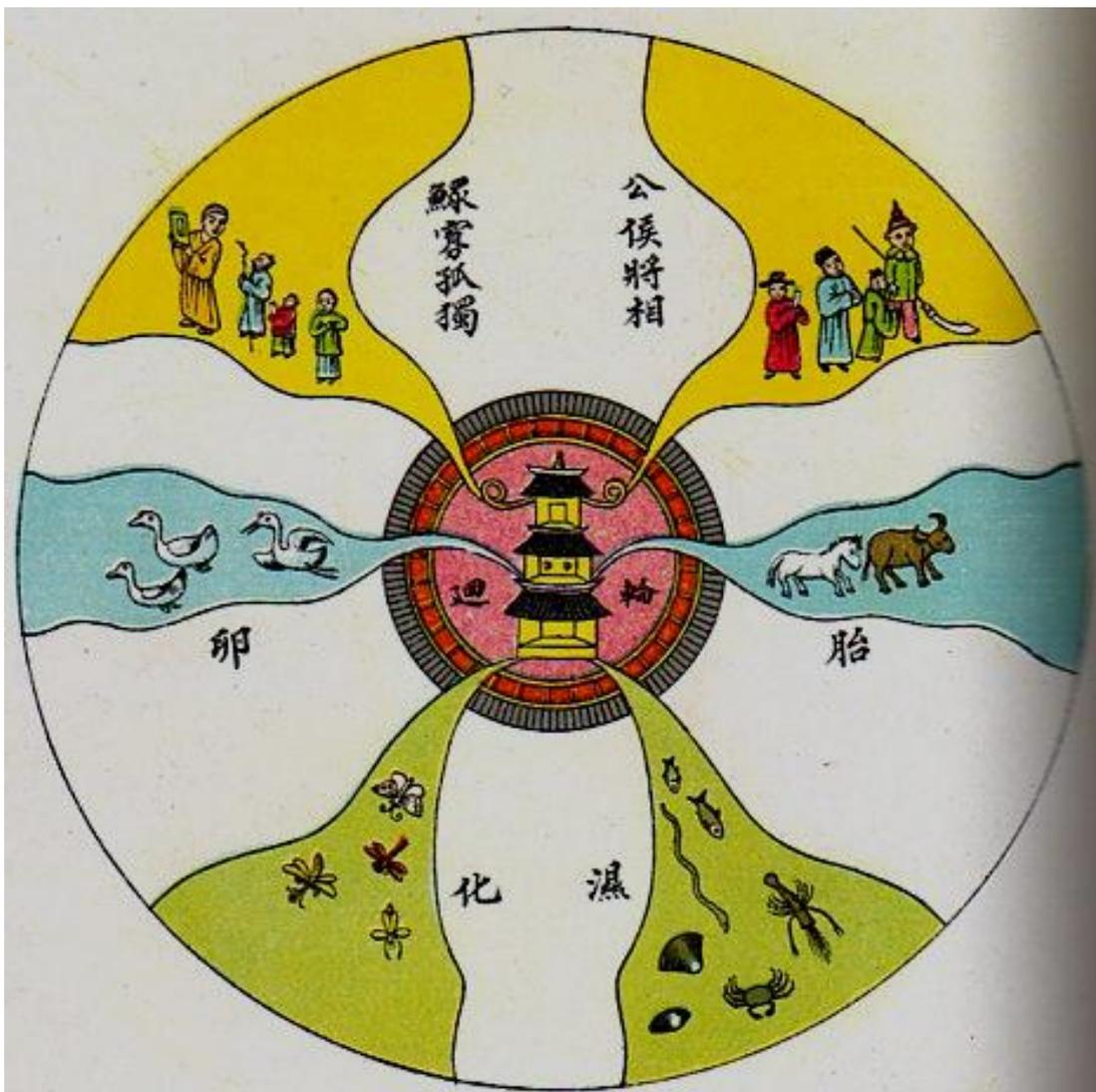


Fig. 60. La roue de la métempsyose.

<sup>1</sup> Cf. *Yen-wang-king*.

<sup>2</sup> Cf. *T'ong sou-pien*.



Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**



**Fig. 61. Changés en divers produits du règne végétal.**

La population de tous les royaumes va toujours en s'augmentant, et la population actuelle surpasse des milliers de fois la population primitive ; si on admet avec les bouddhistes que tous ces habitants renaissent hommes, alors, on ne pourra plus se marier, l'époux craindra que son épouse ne soit sa mère réincarnée, l'épouse courra risque d'avoir son père réincarné pour mari.

**Fig. 61. Changés en meubles et en divers instruments.**



Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Les mandarins ne pourront plus faire frapper les gens du peuple ; le maître ne pourra plus avoir de domestiques, de peur que ces hommes de peine ne soient ses parents, ses supérieurs, un maître ou un ami, revenus à la vie.

Par ailleurs, si l'homme après sa mort devient poisson, insecte, oiseau ou animal, il ne faudra plus désormais se servir de bœufs pour le labour, ou monter de chevaux pour voyager.

Poux, moustiques, mouches, pourront désormais nous piquer <sup>p.129</sup> à loisir, sans qu'il nous soit permis de les tuer, de crainte qu'ils ne soient des réincarnations de nos parents ou alliés.

La métempsychose détruit les relations sociales, rend la vie impossible, et répugne au bon sens.

*Mong-tse a dit :*

« La nature du chien est aussi celle du bœuf, mais la nature de l'homme est différente. La nature humaine diffère absolument de celle des bêtes.

Si l'homme renaît animal, alors sa nature ne diffère plus de celle des bêtes.

Toutes les extravagances des bonzes et des bouddhistes, faisant de vains et inutiles efforts pour ne jamais nuire à un être qui a vie, découlent de cette doctrine ridicule : qui voudrait en tirer toutes les conséquences et les faire passer dans la pratique, passerait, à juste titre, pour insensé. En théorie, les auteurs chinois sont pleins de bon sens, comme on le voit ; mais en pratique personne, à peu près, n'en tient compte.

*Résumé du système.*

Pour plus de clarté, il me semble bon de donner comme un petit résumé, une petite synthèse des grandes lignes de la croyance chinoise à la métempsychose. L'âme qui se réincarne est l'âme supérieure, appelée, suivant le cas : *Hoën, Chen, Koei*. Cette âme se réincarne de plusieurs manières.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

1° *Par manière de possession*, en s'introduisant dans le corps d'un homme vivant, où elle habite. Elle se sert de ses yeux pour voir, de sa bouche pour parler, etc... L'homme en question a ainsi deux âmes distinctes, la sienne propre, et celle qui vient temporairement demeurer en lui, à la manière des possessions diaboliques. Ces deux âmes, disent les bouddhistes purs, restent distinctes et ne peuvent se compénétrer.

Suivant la théorie des partisans de *Tchou Hi*, ces deux âmes pourraient se compénétrer, n'en faire plus qu'une, comme deux verres d'eau, versés ensemble dans une bouteille, ne constituent plus qu'une seule bouteille d'eau.

2° *Par mode de retour*, l'âme peut quelquefois revenir habiter le corps dont elle s'est séparée, pourvu qu'il ne soit pas <sup>p.130</sup> tombé en décomposition. De cette croyance, vient l'erreur si répandue du rappel de l'âme, *kiao-hoen*.

3° *Par mode de substitution*. Si l'âme privée de son premier corps, pour une raison ou pour une autre, trouve sur son chemin le cadavre d'un homme ou d'un animal, en bon état de conservation, elle peut s'y introduire, et le substituer à son ancien corps. La décomposition d'un de ses membres ne constituerait même pas toujours un obstacle insurmontable, comme le prouve la légende de *T'ié-koai Li*, dont l'âme pénétra dans le corps d'un mendiant en voie de putréfaction. (Voir *T'ié-koai Li*) <sup>1</sup>.

4° *Par méthode de renaissance*. C'est le moyen ordinaire. L'âme qui va se réincarner pénètre dans le sein d'une femme enceinte, et informe le fœtus qui n'est encore animé que par l'âme inférieure. Souvent elle s'empare dans le temps où il va arriver au terme, et l'accouchement ne tarde guère. Les légendes vont jusqu'à parler de fils qui se réincarnent ainsi dans le sein de leur propre mère, et qui meurent à l'instant même où elle met au monde le nouveau corps qu'ils viennent d'informer dans son sein. — C'est la même théorie pour la réincarnation dans le ventre d'un animal.

Il est à remarquer que les âmes de ceux qui se suicident., ou qui sont frappés à mort, constituent une catégorie particulière de *Kou-hoen*, ou

---

<sup>1</sup> Cf. [Wieger. Folk-lore, n° 19.](#)

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

âmes errantes, sortes de Prêtas faméliques.

Ne pouvant être réincarnées, ordinairement du moins, avant la mort de leurs ennemis, elles cherchent à tuer un vivant, ou à lui persuader de se suicider, afin que cette autre âme remplace la leur. Quand cette âme a trouvé ainsi une remplaçante, elle peut reprendre une nouvelle existence. Il arrive pourtant que quelques-unes, qui consentent à pardonner, sont réincarnées plus tôt.

Ces âmes de pendus, de victimes d'un assassinat, accusent leurs ennemis avec insistance auprès des juges infernaux, jusqu'à p.131 ce qu'elles obtiennent justice. Quand elles se réincarnent avant la punition de leurs meurtriers, elles cherchent le moyen de se faire justice elles-mêmes dans leur nouvelle existence.

L'image suivante, copiée sur le traité de l'enfer bouddhique *Yu-li-t'chao-t'choan*, représente la 10<sup>e</sup> section de l'enfer, où chacun est réincarné pour une existence postérieure : riche, pauvre, animal, oiseau, poisson ou insecte, d'après ses mérites ou démérites précédents. p.132

## ARTICLE IX. — LES REVENANTS

@

### *Pi-cha*

Il est de croyance populaire que l'âme du mort revient à la maison et tue les survivants ; de là, s'est introduite la coutume de fuir cette âme meurtrière, ou de pratiquer une cérémonie spéciale pour la recevoir à son retour, de manière à ce qu'elle ne nuise à personne.

La grave histoire officielle *Tse-tche-t'ong-kien kang-mou*, parle, comme d'un événement important, de l'apparition du revenant *Yeou*, membre de la famille régnante dans le royaume de *Tcheng*, et assassiné en 542 av. J. C. Au seul nom de *Yeou*, tous tremblaient. Quelqu'un s'avisait-il de dire : 'Yeou arrive !' chacun se sauvait. Or, il advint qu'au deuxième mois de l'année où fut modifié le code pénal, quelqu'un vit *Yeou* lui apparaître en songe. Il était armé comme pour le combat, et il lui adressa ces mots :

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

— Cette année, au 49<sup>e</sup> jour du cycle, je tuerai *Tai*, et l’an prochain au 39<sup>e</sup> jour, ce sera le tour de *Toan*.

Ce qui fut dit fut fait, et le peuple était affolé de terreur. Si bien que le ministre *T’chan* chargea officiellement *Liang-tche*, le fils de *Yeou*, de sacrifier aux mânes de son père. Cette mesure mit fin aux malheurs, et le peuple se calma.

L’ouvrage *T’ang t’ai-t’chang pouo-che Liu T’sai pé-ki-li*, qui traite des pratiques superstitieuses à l’époque de la dynastie des *T’ang*, s’exprime en ces termes : ‘A cette époque, le peuple fuyait l’âme homicide. L’âme d’un homme mort le jour *Se* du calendrier, est un homicide p.133 masculin, qui revient à la maison quarante-sept jours après la mort, et tue les petites filles de treize à quatorze ans.

L’âme meurtrière féminine tue les enfants mâles à peau blanche, dans la troisième maison au Sud, et revient deux fois à la maison, vingt jours et vingt-neuf jours après la mort.

Les gens menacés se sauvent à ces époques. Sous les *Song*, *Yu Wen-pao* dit : ‘Les devins calculent le nombre de jours qui se sont écoulés depuis la mort, et de là, ils concluent que l’âme revenante mettra à mort ceux qui sont nés tels et tels jours. Il n’est fils si pieux qui ne prenne la fuite ces jours-là’<sup>1</sup>.

A notre époque, il n’y a que ceux qui habitent au nord de la maison du mort à prendre la fuite. Ceux dont la demeure est au sud invitent les *tao-che* à venir recevoir le revenant, et à réciter des incantations pour écarter tout danger. Les magiciens de nos temps calculent quelles seront les personnes que le revenant tuera le jour de la sépulture, le jour où il reviendra après l’enterrement, l’orientation des endroits menacés, ainsi que les personnes qui ont à craindre son retour offensif.

A l’appui de leur thèse, ils citent *Pé Ho* qui vit l’âme d’un mort pénétrer dans les vingt-quatre districts de l’enfer, et en sortir pour nuire aux vivants. Dans le but de mettre les survivants en garde contre ce malheur, il composa son ouvrage intitulé : *Lou-luen-king*. D’après ce livre, si la mort a

---

<sup>1</sup> Cf. *T’choei-kien-lou wai-tsi*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

lieu les jours désignés au calendrier par les caractères du cycle : *T'cheou, Wei, Siu*, l'âme homicide sera féminine. Quand la mort a lieu les jours *Tse, Yn, Se, Ou, Chen*, du cycle, le revenant est masculin. p.134

Il sera masculo-féminin s'il est mort les jours *Mao, T'chen, Yeou, Hai*.

Un revenant mort le jour *Tse* du cycle, tue les hommes âgés de trente à quarante ans ; si la mort a lieu le jour *Kia-tse*, le revenant tue, le jour de sa sépulture, tous les hommes nés l'année *Sin-t'cheou* du cycle. Ce spectre a dix-huit pieds de haut, et revient dix-huit jours après la mort. Les hommes morts le jour *Ping-tse*, tuent, le jour de leur mise au tombeau, les personnes dont la naissance date de l'année du cycle *Ting-t'cheou*. Le fantôme a seize pieds de haut, et revient seize jours après la mort.

Si la mort arrive le jour *Tcheou* du cycle, alors, quand vient le revenant, il tue dans le quartier oriental toutes les jeunes filles de vingt à trente ans. Si le décès a lieu le jour *I-t'cheou* du cycle, le jour où le mort est déposé dans son cercueil, il revient tuer les personnes dont la naissance remonte à l'année *Sin-se*. Il a seize pieds de haut, et revient le seizième jour après la mort. Enfin les personnes nées l'an *Koei-wei*, sont mises à mort le jour de la sépulture d'un homme mort le jour *Ting-t'cheou*. Ce revenant a quatorze pieds de haut, et reparaît le quatorzième jour après le décès.

Si un homme est décédé un jour autre que ceux ici désignés, on suppose de la même façon, d'après le cycle décimal et duodécimal, la classe d'hommes et la direction menacées, la hauteur du revenant, et le nombre de jours qui s'écoulent avant sa venue.

*Moyens de préservation.* — Voici la méthode employée pour se mettre à couvert des vexations d'un revenant. Le jour où il doit paraître, on invite les *tao-che* à venir prier ; ils dessinent un talisman que les personnes menacées portent sur elles. Les *tao-che* doivent être nombreux pour réciter leurs prières et leurs incantations. Si les personnes en danger sont pauvres. et ne peuvent pas déboursier l'argent suffisant pour ces nombreuses invitations, il ne leur reste qu'un moyen : c'est de fuir hors de la maison, les jours marqués. p.135

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Voilà ce qui se pratique de nos temps <sup>1</sup>.

Demandez à un *tao-che* comment il explique ce nombre de pieds désignant la hauteur du revenant ? — Il vous répondra qu'il a autant de pieds de hauteur qu'il tarde de jours pour revenir à la maison où il est mort. Par exemple, revient-il au bout de seize jours, il aura seize pieds de haut.

Qu'est-ce que ce fantôme, ce revenant appelé *cha* et différencié en masculin *Hiong-cha* et féminin *T'se-ch* ? Ce *cha*, ou revenant, est le souffle de l'âme du mort, *Hoen-k'i*.

Le revenant féminin a une tête de femme et un corps de poule ; le revenant masculin a la tête d'un homme et le corps d'un coq.

Pour ce motif, dans la cérémonie qui se pratique le jour où il doit revenir, on dessine sa figure appelée : tableau de l'Esprit-revenant ; on attache une poule au pied d'une petite table, dans le but de faire comprendre au visiteur importun qu'on a pris les moyens nécessaires pour se mettre à couvert contre ses procédés désobligeants, et qu'il n'a qu'à se bien tenir !

Comment sait-on que le revenant a un corps de poule ?



**Fig. 62b. *Hiong-cha*. La mauvaise étoile masculine du mort.  
*Tse-cha*. La mauvaise étoile féminine du mort.**

Jadis au *Hou-pé*, *Chang Leang*, petit-fils du roi de *T'chou*, homme d'un courage et d'une force exceptionnels, ne croyait pas aux revenants. Le jour fixé où son frère récemment décédé devait revenir à la maison, *Chang Leang* va s'asseoir à une petite table près du cercueil, et se met à boire du vin jusqu'à minuit. p.136

<sup>1</sup> Cf. *Lou luen king*.

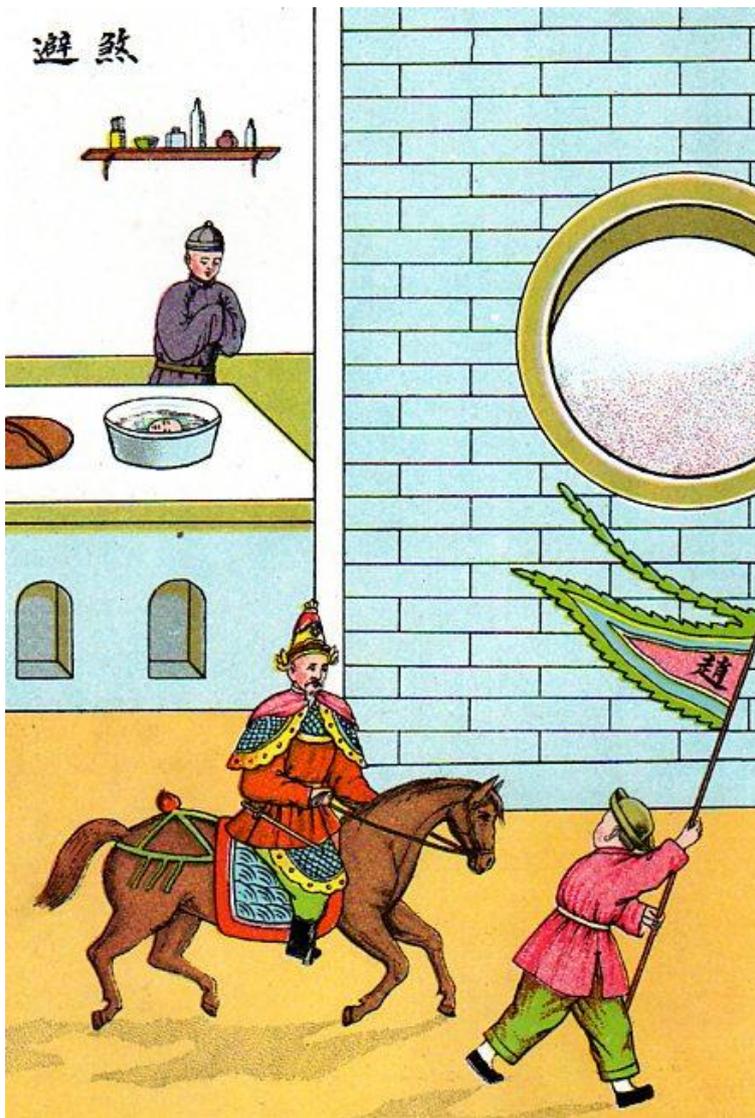
Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Il vit alors une troupe de démons entourer la maison, l'air en fut ébranlé ; puis une poule grosse comme une grue, frappant du bec, et l'œil en colère, vient s'abattre sur le cercueil.

*Chang Leang* s'avance, la saisit de la main gauche. — de la main droite il tenait son verre plein de vin, — et lui dit tout en colère :

— Toi, Esprit-Revenant, pourquoi ne me crains-tu pas ?

Les curieux, postés à la porte, entendant ces propos furent si effrayés, que leurs genoux se heurtaient tant ils tremblaient fort. *Chang Leang* mit le revenant à la porte, n'eut rien à souffrir, et parvint à une heureuse vieillesse.



Encore un fait. *Song T'ai-tsou* (960-977), avant d'être élu empereur, entra un jour fortuitement dans une maison : les habitants, redoutant le revenant qui devait paraître ce jour-là, avaient pris la fuite. Le prince trouva un coq dans le parloir, on le mit au feu pour le faire cuire, mais on dut repartir avant de l'avoir mangé.

**Fig. 62. *Song T'ai-tsou* et le revenant.**

Les maîtres de la maison, rentrés chez eux, virent dans la marmite une tête d'homme : c'est ainsi qu'on sut que les revenants ont une tête d'homme et

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

un corps de coq <sup>1</sup>.

Mais pourquoi donc, dans la cérémonie faite pour la réception du revenant, attache-t-on toujours une poule, et jamais de coq ?

Autrefois, répondent les *tao-che*, il y avait des revenants masculins, mais depuis que *Song T'ai-tsou* a fait frire le revenant masculin, il n'y en a plus que de féminins.

Mais enfin, ne voit-on pas continuellement des personnes qui ne croient point à ces revenants, et qui, aux jours que vous marquez pour leur retour, restent paisiblement chez eux, sans éprouver le moindre ennui ?

Ces revenants existent quand on y croit ; si on n'y croit pas, ils ne reviennent pas. *Telle est leur réponse.*

— Qui est ce *Pé-ho*, l'auteur du *Lou-luen-king*, p.137 édictant toutes ces lois pour le retour des morts, indiquant le jour où ils doivent revenir, et quelles personnes ils mettent à mort ?

— Nous n'en savons rien, disent les *tao-che*, nous allons seulement là où on nous invite pour ces cérémonies. Bien que nous suivions en général la méthode de nos maîtres, nous y apportons cependant assez souvent quelques modifications, de sorte que ces rites varient suivant les pays. Nous faisons de ce métier notre gagne-pain, et nous n'avons pas le loisir d'aller approfondir ces questions-là.

Tel est le dialogue vécu qui a eu lieu entre un *tao-che* et un homme sérieux qui désirait s'instruire à fond sur ces vaines pratiques. Comment expliquer que l'âme revienne ces jours-là, et qu'elle ne puisse revenir à un autre moment ? Pourquoi ne reste-t-elle pas plus longtemps ? Pourquoi la faire partir si vite ?

Si aux jours marqués il se passe des choses pénibles dans les maisons, cela doit être attribué à l'esprit de mensonge, qui a tout intérêt à enraciner

---

<sup>1</sup> Cf. *Kien-hou-tsi*.

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

ces croyances erronées, mais certainement ce n'est point l'âme du mort qui revient dans son ancienne demeure pour vexer les survivants.

*Tchao Tong-chan*, lettré du *Tché-kiang*, gardait le cercueil de son père, avant de le faire porter en terre ; à ce propos, il disait :

— Quel fils oserait laisser le cercueil de son père dans une chambre vide, et fuirait au loin, pour se mettre à couvert de ses vexations ? Quel est enfin le père qui veut du mal à son propre fils, fût-il couché dans son cercueil du matin au soir ? <sup>1</sup>

Cette déplorable coutume est comme passée en habitude chez les gens du peuple, et, seuls, les gens hors du commun peuvent avoir assez d'empire sur eux-mêmes pour briser avec ces usages devenus universels. p.138

Ainsi s'exprime à son tour l'ouvrage *Yao-i kia-koei t'ong-sou-pien*. L'auteur, *Kou Mei* dit :

« A force d'entendre les devins parler des revenants, tous les gens du *Kiang-sou* ont fini par y croire. Moi, je n'y crois pas : lorsque ma mère fut morte, je restai seul auprès de sa dépouille mortelle, pour lui rendre mes devoirs, et je ne vis ni n'entendis rien. De là je conclus à la fausseté de tous ces racontars <sup>2</sup>.

*N. B.* Dans beaucoup de familles du peuple, on étend une couche de cendre sur le pavé, et devant la maison où le mort a habité ; le lendemain on examine minutieusement s'il n'y a pas quelque trace de pas, ou quelque empreinte sur la cendre, indiquant que le mort est revenu. D'autres fois on construit une petite échelle en roseau qu'on appuie sur le mur d'enceinte du jardin, afin que le revenant puisse le franchir sans difficulté.

Supposé qu'on aperçoive une empreinte de patte d'oiseau, vite on conclut qu'il s'est réincarné dans le corps d'un oiseau. Si un chat s'aventure sur la couche de cendre, on en tire comme conclusion que le défunt a été changé en chat. D'après les vestiges imprimés sur la cendre, on forme son jugement sur sa destinée dans l'autre monde. p.139

---

<sup>1</sup> *T'choei-kien-lou wai-tsi.*

<sup>2</sup> *Kou-mei tche-wen-lou.*

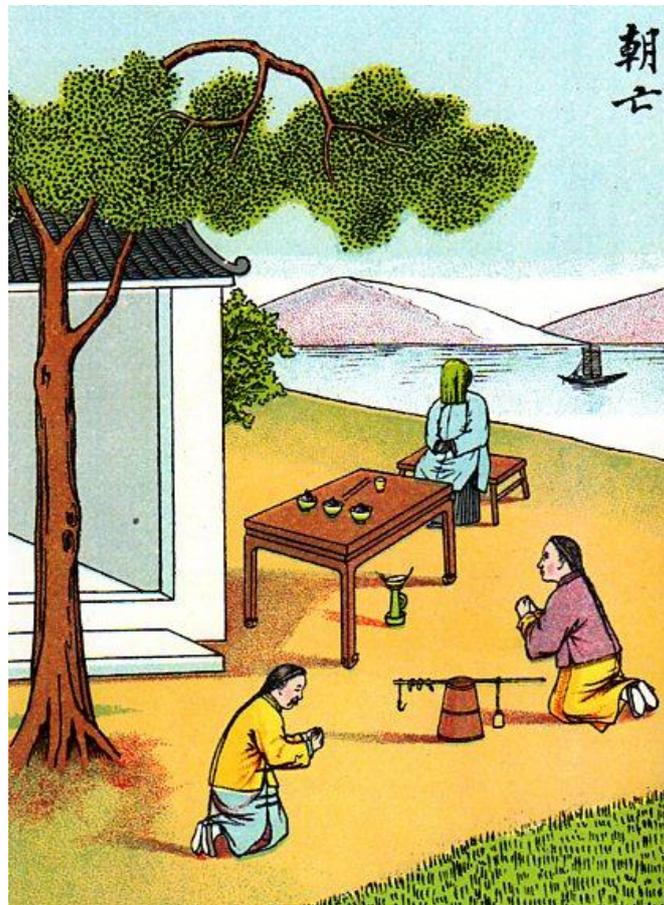
**ARTICLE X. — ÉVOCATION DES MORTS**

@

*Tchao-wang*

L'évocation des morts est une pratique très en usage dans les milieux païens.

Lorsqu'un membre de la famille a été frappé par la mort, ses proches s'en vont consulter un magicien, ou une magicienne, reconnus dans le pays comme servant de 'Medium', pour évoquer l'âme du défunt, et lui demander de ses nouvelles dans l'autre monde. C'est l'évocation des ombres, telle que nous la voyons pratiquée, un peu dans le monde entier ; il n'y a guère que le mode d'action qui prend une couleur locale.



**Fig. 63. Cérémonie de l'évocation des morts.**

D'ordinaire, dans nos pays du moins, c'est une vieille femme, une vieille fée, qui joue ce rôle, qui n'est au fond qu'une pure comédie, dont le démon tire adroitement son bénéfice en enracinant de plus en plus fermement dans l'esprit des païens mille erreurs grossières sur le sort de l'âme

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

pendant la vie future. Qui veut évoquer l'âme d'un défunt, s'en va trouver la personne qui lui servira de 'Medium'. Dans l'appartement où doit se passer la cérémonie, on a préparé une table sur laquelle sont disposées quelques offrandes pour le mort : des champignons, des légumes, ou même des viandes.

Une lampe est allumée, sans doute pour que l'âme voie clair dans le royaume des ténèbres, d'où on la prie de revenir. Près de la table on a placé du riz dans un récipient quelconque, et sur le riz une balance : voilà le décor ordinaire, qui doit varier forcément en raison de la fortune et des pays. La magicienne remplissant le rôle de 'Medium' se couvre la tête et le visage avec un morceau de toile, évoque l'âme du mort qu'on veut entretenir, puis se met à marmotter, d'un voix gutturale et confuse, toutes sortes de fadaises sur sa vie dans le monde de l'au-delà.

Il suffit, pour être un 'Medium' apprécié, de connaître parfaitement les idées erronées qui ont cours dans le milieu où il <sup>p.140</sup> travaille, et de savoir les exploiter habilement. Voici les questions les plus ordinaires qui sont posées au défunt, dont l'âme est censée emprunter la voix du 'Medium', pour s'entretenir un moment avec ceux qui s'intéressent à son sort.

Souffrez-vous dans l'autre monde ? Etes-vous condamné à cette punition pour longtemps ? Quand sortirez-vous de l'enfer ? Quel est votre condition dans l'autre monde ? Remplissez-vous une charge officielle quelconque ? Avez-vous besoin d'argent ? d'habits ? Que peut-on faire pour vous être utile ? Telle entreprise, qui nous tient tant à cœur, réussira-t-elle ? Quand mourrons-nous ? etc... etc..

On voit par là combien vaste est le champ où le diable prend occasion de semer l'ivraie du mensonge, soit en laissant simplement pérorer à sa guise le 'Medium' en question, soit en lui inspirant des réponses fallacieuses. Toutes les erreurs du Bouddhisme y passent dans une séance de quelques minutes : l'enfer n'est pas éternel ; dans l'autre monde les morts mangent, boivent, ont besoin d'habits, d'argent, exercent des charges honorifiques, ou sont réincarnés en hommes, en animaux, en poissons etc...

Le plus ordinairement, ces séances ne sont qu'une habile comédie, où le

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

'Medium' dupe les simples qui ont la sottise d'avoir recours à lui. C'est un métier, un commerce lucratif, qui n'est dissimulé que par l'épaisseur du morceau d'étoffe qui couvre son visage et cache le mouvement de ses lèvres, pendant qu'il contrefait sa voix, pour rendre ses réponses plus mystérieuses.

Si, de temps à autre, il y a quelques données qui dépassent les connaissances naturelles de ces magiciens retors, elles doivent être attribuées à l'Esprit du mensonge, qui veut exciter l'admiration des victimes de ses tromperies.

Il y a quelques années, mourait à *Yun-t'sao*, un richard nommé *Hiu Che-yng*. Sa veuve, désireuse de connaître le sort du défunt dans l'autre vie, se rendit à *Ou-hou* pour consulter une vieille fée, fort en réputation dans cette contrée. Pour payer, par de bonnes paroles, une large rétribution qui lui fut offerte, elle assura la consulteuse que son mari, dans l'autre <sup>p.141</sup> monde, dans le *Yn-kien* (monde des ombres), exerçait une charge mandarinale, et qu'elle n'avait qu'à se réjouir sur son sort.

Quelquefois, ces magiciennes, (ce sont ordinairement des femmes), se servent d'un jeune homme de 12 à 25 ans : elles l'endorment en l'hypnotisant, soit par elles-mêmes, soit avec le secours d'un hypnotiseur qui lui fait avaler la cendre d'un charme, brûlé en l'honneur d'une divinité, et exerce force tours de passe-passe sur sa tête. Tous les sujets ne sont pas aptes à être hypnotisés ; ce sont ordinairement les jeunes enfants nerveux, et de conduite douteuse, qui remplissent le mieux cet office. Quand le medium est endormi, l'évocatrice l'interroge, et l'esprit du défunt parle par sa bouche. Ce genre d'évocation se pratique à *Ou-ho* au *Ngan-hoei*. J'en ai eu des preuves indubitables, et j'ai connu les sujets en question. Si bien, qu'une fois, après cette cérémonie, une veuve qui venait de consulter le 'Medium' sur le sort de son mari défunt, voulut lui brûler du papier-monnaie, et incendia la maison du voisin.

Dans certaines contrées du *Kiang-sou*, ces vieilles femmes se servent de statuettes de *pou-sah* ; elles doivent prier longtemps et remplir une foule de prescriptions, avant d'arriver à rendre leur statuette transcendante.

Quand enfin elle est arrivée à être *ling*, intelligente, selon la formule reçue, elles s'en servent comme de 'Medium' : elles la placent sur leur

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

poitrine, la prient d'aller chercher telle âme, avec laquelle on désire s'entretenir, et la statuette répond aux questions qui sont posées à l'âme évoquée, comme si cette âme habitait la statuette. Il est à croire que souvent il y a des cas de ventriloquie qui achèvent de donner l'illusion complète. Il y a des cas où il est assez difficile de se prononcer.

Voici encore une coutume usitée dans d'autres contrées, comme au *Siu-tcheou fou*, et ailleurs. Quand une femme désire devenir 'Medium', elle va trouver une vieille praticienne, et la prie de lui infuser le pouvoir évocateur. Voici comment se fait l'initiation. La vieille magicienne possède chez <sup>p.142</sup> elle plusieurs urnes funéraires ; dans chacune d'elles est enfermée l'âme d'un mort. La novice s'approche tout près de l'urne, la vieille magicienne délie alors le goulot de l'urne, l'âme du défunt adhère à la personne de la postulante, et ne la quitte plus. Sa présence à ses côtés devient indubitable pour elle ; elle a conscience d'en être toujours accompagnée partout où elle va, et c'est cette âme défunte qui la renseignera désormais sur l'état de telle ou telle âme des défunts qui habite la région d'outre-tombe.

Le dessin montre les apprêts et les cérémonies qui sont d'usage pour cette branche de la Nécromancie. Les consultants sont à genoux pour interroger le 'Medium', et écouter ses réponses. <sup>p.143</sup>

## ARTICLE XI

@

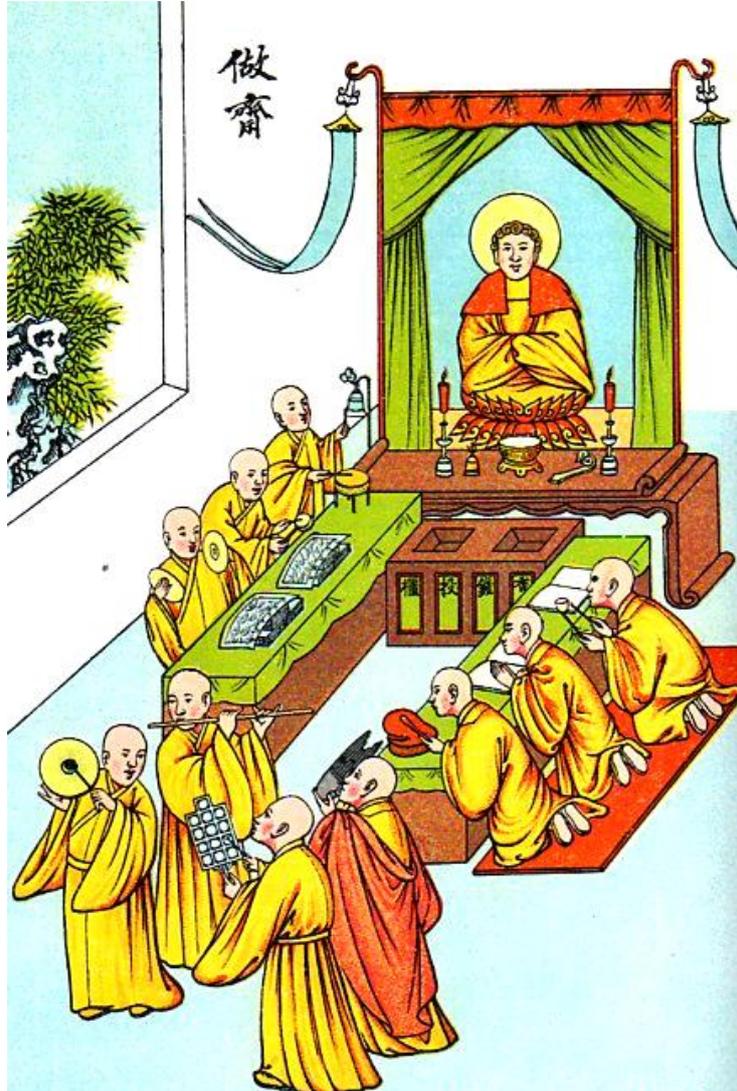
### *Tso-tchai, Ta-tsiao*

Ces cérémonies varient de pays à pays, souvent de bonze à bonze ; chacun a sa manière de faire, ses recettes personnelles de charlatanisme pour éblouir les ignorants, et amener l'eau au moulin. On appelle même indifféremment les bonzes ou les *tao-che*, quoique généralement la cérémonie accomplie par les bonzes prenne le nom de *Tso-tchai*, tandis que celle présidée par les *tao-che* s'appelle *Ta-tsiao*.

Elles se font pour les morts, pour secourir les âmes dans la vie future, les aider à se tirer des mauvais pas où on les croit engagées, leur procurer

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

les vivres, les ressources, et les habits nécessaires, et finalement les tirer de l'enfer. A ces pratiques générales, se rapportent des pratiques spéciales, connues aussi sous des noms spéciaux.



**Fig. 64. La cérémonie du tso-tchai.**

1° Le passage du pont magique *Kouo-sien-kiao*.

L'âme du mort, disent les bonzes, doit passer un pont fort long et fort périlleux, jeté en travers d'un torrent impétueux, qui barre la route de la réincarnation. Des diables sont postés aux passages dangereux, et précipitent dans les eaux bouillonnantes du torrent, les malheureux qui s'y sont engagés. Pour faire franchir ce terrible passage, les bonzes ont imaginé de construire un pont avec une série de tables disposées devant la maison du mort.

Au sommet, les tables sont renversés les pieds en l'air, sur chaque pied

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

on pose une lanterne ; des pièces d'étoffe y sont attachées, et figurent assez bien les parapets d'un pont. Le soir venu, le pont est illuminé, une troupe de bonzes arrivent en frappant sur les castagnettes, et jouant de leurs instruments, puis pendant que les uns marmottent leurs prières, les autres montent sur le pont de tables, et jouent le rôle des diables de l'enfer.

Le fils pieux, qui veut faire passer ce fameux pont de <sup>p.144</sup> douleur à ses parents décédés, prend en main la tablette du défunt et s'engage sur le pont, Il est arrêté par un premier bonze-diable, qui s'oppose à son passage, le fils tombe à genoux, prie, supplie : rien n'y fait, il faut donner la pièce au bonze pour avancer plus loin. Deux pas plus loin, gesticule un nouveau diable, qui veut aussi de l'argent, et menace de jeter par-dessus les parapets du pont le fils et la tablette. Après maints pourparlers, on convient d'une somme d'argent, qui est de nouveau déboursée.

Et ainsi de suite. Le passage du pont soulage la bourse du trop crédule fils pieux, et garnit les poches de la gent épilée ! C'est une vraie comédie, comme on le voit, mais une comédie lucrative.

2° La délivrance de l'enfer *P'ouo-ti-yu*.

Bonzes et *tao-che* rivalisent d'habileté pour inventer toutes sortes de supercheries, dans le but prétendu de tirer les âmes des morts des griffes de *Yen-wang*, le roi des enfers. Une des principales est la cérémonie dite *P'ouo-ti-yu*. Les images des dix dieux infernaux sont exposées, des offrandes, des suppliques sont adressées à chacun de ces rois des dix sections de l'enfer, et quand chacun d'eux a été bien et dûment informé, apaisé, l'âme est censée tirée de l'enfer, ou plutôt du purgatoire, car ce lieu d'expiation, d'après la doctrine bouddhique, n'est qu'une expiation passagère.

Cinq talismans et suppliques, imprimés sur cinq feuilles différentes, sont employés pour la cérémonie du *P'ouo-ti-yu*, pratiquée par les *tao-che* et surtout par les bonzes. Pendant la cérémonie, ces cinq feuilles sont suspendues aux quatre points cardinaux, dans l'ordre indiqué par le texte, la cinquième est suspendue au milieu de l'appartement. Après les prières, la musique, les détonations de pétards, ces cinq feuilles sont réduites en cendres pour être expédiées aux dieux, et tirer des souffrances de l'enfer l'âme en faveur de laquelle a eu lieu la cérémonie expiatrice. <sup>p.145</sup>

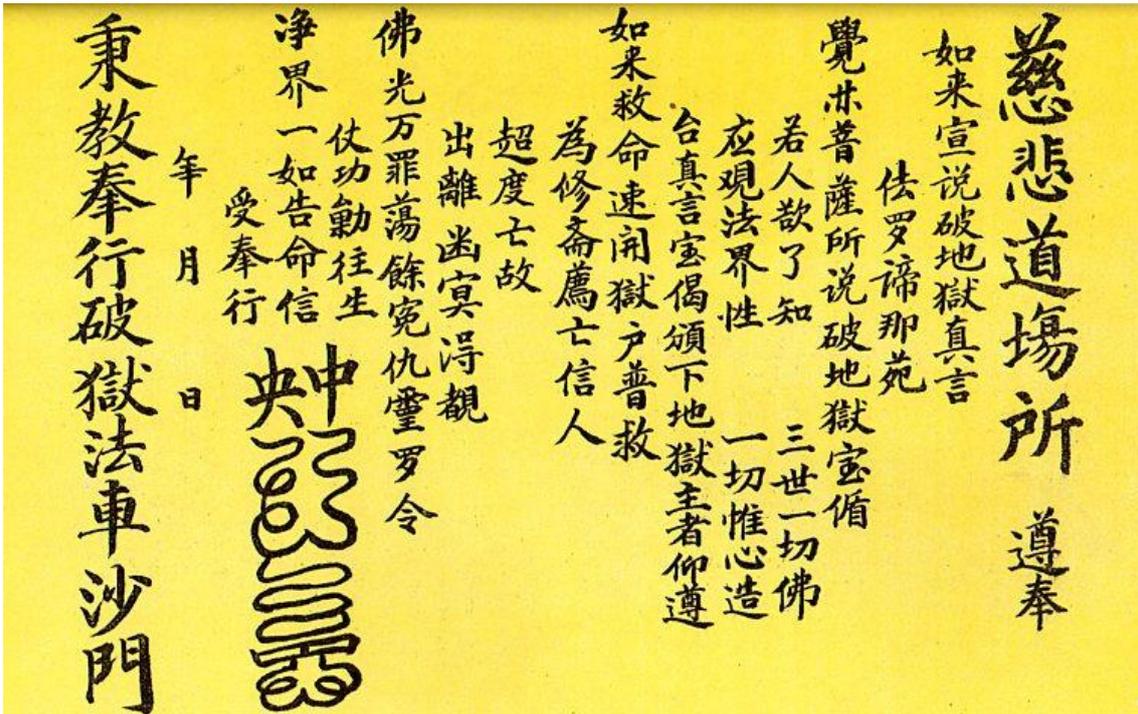
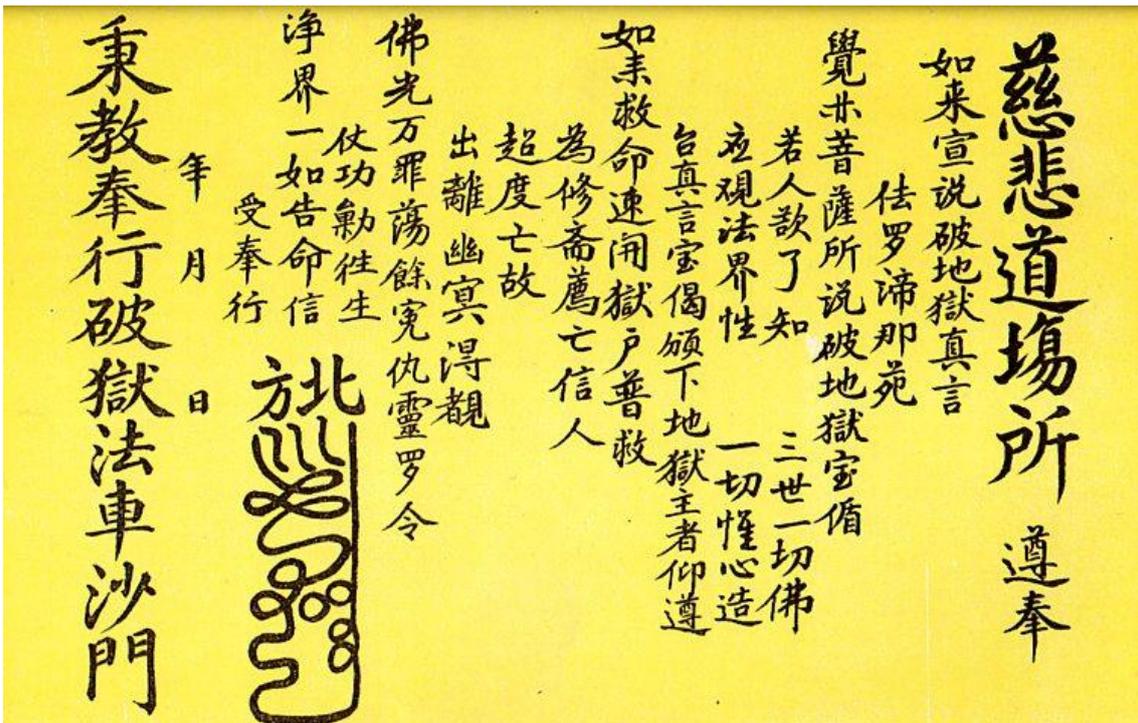
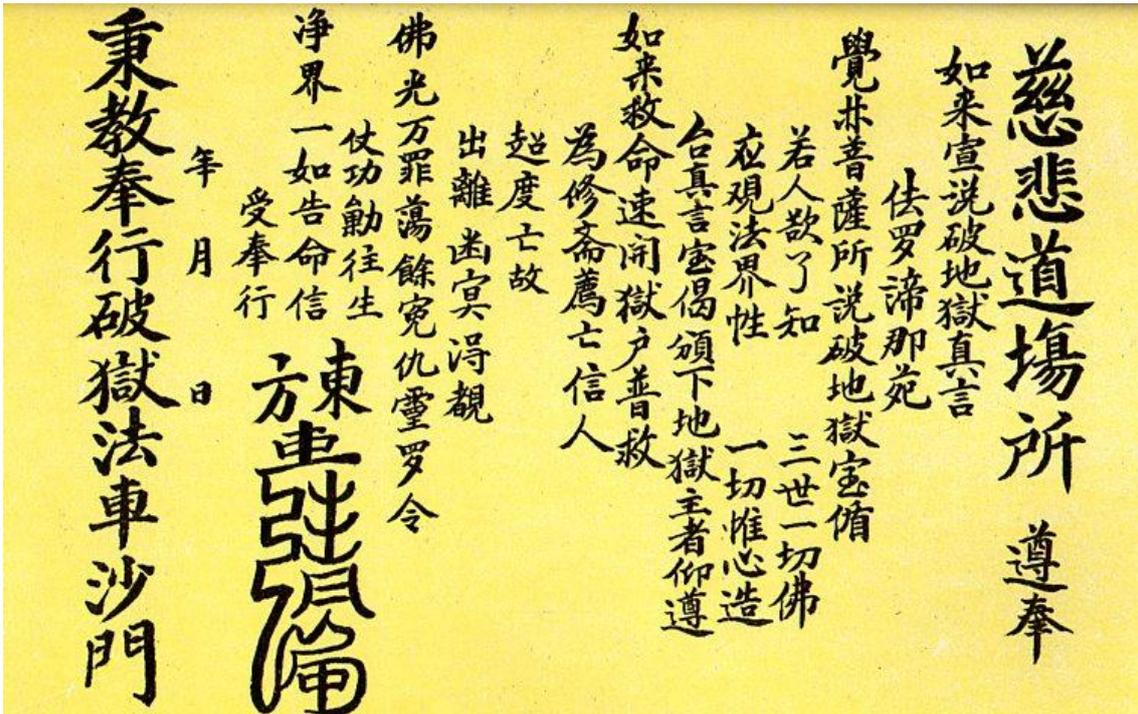


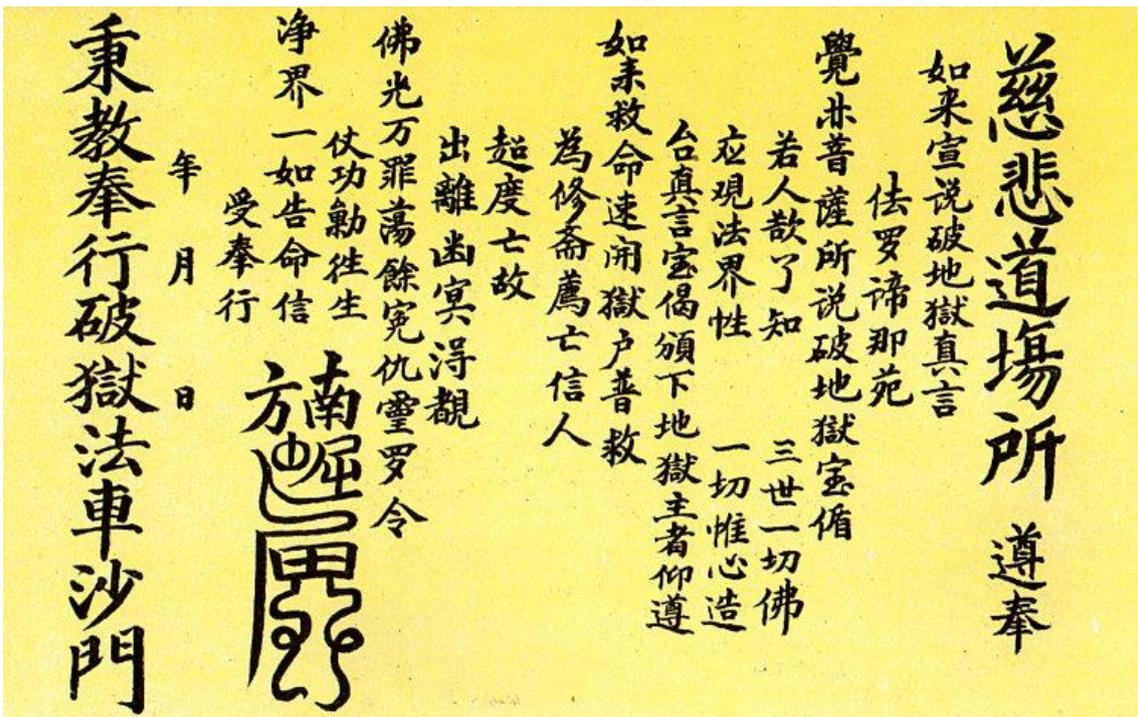
Fig. 65. Feuille suspendue au milieu de l'appartement.



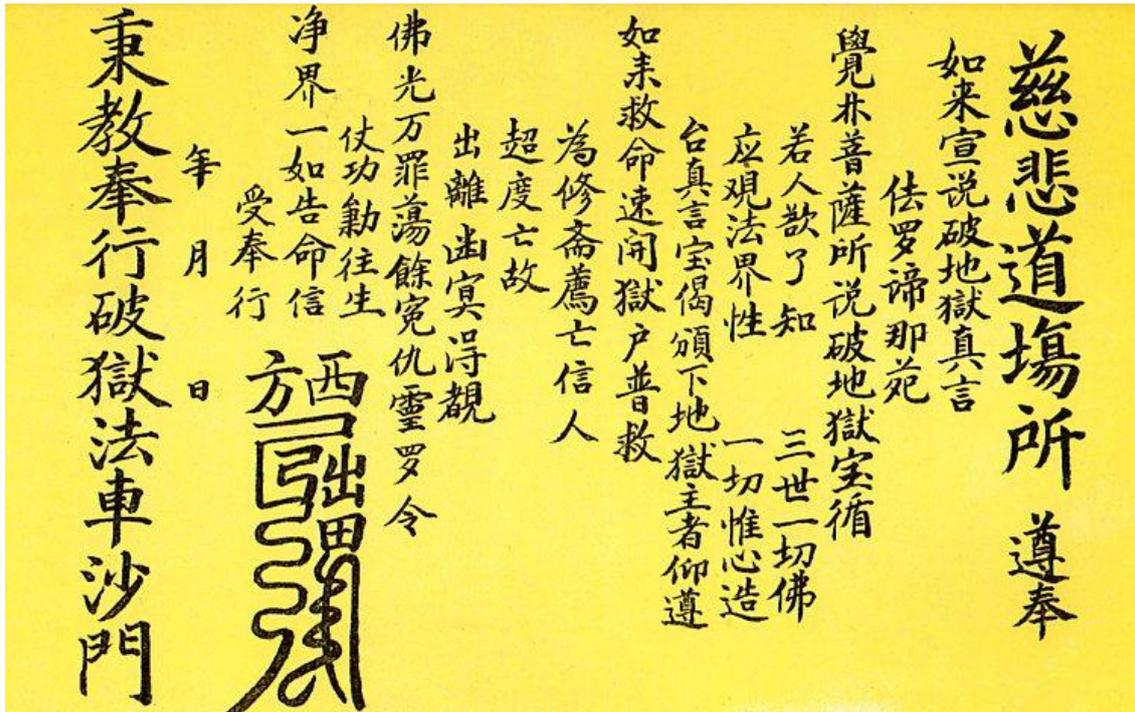
Feuille pour le Nord.



Feuille suspendue à l'Est.



Feuille pour le Sud.



Feuille pour l'Ouest.

La cérémonie dite *P'ouo-ti-yu*, Rédemption de l'enfer, est d'un usage très fréquent ; elle constitue une des principales sources de revenus pour les bonzes.

3° La délivrance de l'étang de sang *Hiué-hou*.

Abominable doctrine qui jette dans une mer de sang et de boue toutes les malheureuses femmes mortes en couches ou après avoir enfanté. Elles n'ont aucun espoir de délivrance, et doivent rester plongées dans cette infecte puanteur, aux prises avec une terrible agonie, jusqu'à l'anéantissement complet, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde. Seuls, les bonzes et le *tao-che*, par leurs invocations magiques, ont le pouvoir de les en tirer.

Tantôt ils dessinent la figure de la morte, écrivent au bas les huit caractères documentaux de sa naissance, *Pa-tse* et collent cette image dans la cloche de leur pagode, afin que les vibrations de la cloche dégagent peu à peu l'âme de la morte des fondrières de boue et de sang où elle est immergée.

Tantôt, ils brûlent des bateaux de papier, appelés bateaux de sauvetage, destinés à la traversée de cette mer de sang. On peut voir,

Recherches sur les superstitions en Chine  
**Les pratiques superstitieuses**

Chapitre IV, Article II, un talisman-supplique, et le texte de la prière thibétaine destinée à tirer les femmes qui ont enfanté, de l'étang de sang où elles sont plongées, et l'histoire de cette pratique exécrable inventée par le bonze *Mou-lien*, ou plutôt promulguée en Chine par son concours.

Les femmes païennes ont une peur terrible de l'étang de sang, et dès qu'une mère de famille vient à mourir, on dépense sans compter pour inviter les bonzes ou les *tao-che* à prier pour elle, afin de la tirer sans retard du lac de sang.

@

